



CONTRAT TERRITORIAL HAUT-ALLIER

Programme d'actions

Version du 15 octobre 2021

Structure porteuse : Établissement Public Loire



Financiers de la phase de préfiguration du Contrat Territorial



Autres structures impliquées dans la construction du projet



Table des matières

VOLET A	1
A 2.1 - Analyse des sources de pollutions à l'échelle de la masse d'eau du Rouchoux.....	2
A 2.2 -Accompagnement collectif agricole	7
A 2.3 -Accompagnement individuel des exploitations pour la mise œuvres d'un changement de pratiques agricoles face aux enjeux liés à l'eau	21
A 2.4 -Etude pré-opérationnelle en faveur du bocage.....	32
A 2.5 -Animation générale agricole.....	35
A 3.1 -Etudier la faisabilité et la pertinence d'une autonomie en eau des élevages par la récupération des eaux de toitures	38
VOLET B	41
B 3.2 a - Création, animation et développement d'un « réseau Zones humides » et d'une mission d'appui technique en Lozère	42
B 3.2 b - Restauration et préservation des ZH Ardéchoises	49
B 3.2 c - Cellule d'Assistance Technique zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme	58
B 3.2 d - Etudes, diagnostics et plans de gestion de zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme	63
B 3.2 e - Travaux de restauration et d'aménagement en zone humide en Haute-Loire	69
B 3.2 f - Actions de restauration des zones humides en forêt relevant du régime forestier, en tête de bassin versant de l'Allier (48).....	73
B 3.2 g - Actions de restauration de zones humides anciennement plantées en forêt domaniale du Mont-Mouchet (43-15).....	77
B 3.2 h - Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de la forêt domaniale de Riouclaret (07)	80
B 3.2 i - Plan de gestion et restauration des zones humides.....	85
B 4.1 a - Restauration de la continuité écologique en Haute-Loire.....	88
B 4.1 b - Restauration de la continuité écologique sur le Masméjean (Ardèche)	99
B 4.1 c - Effacement du seuil de Luc aval (Lozère)	103
B 4.1 d - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts domaniales	105
B 4.1 e - Mise en œuvre de mesures d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts relevant du régime forestier.....	108
B 4.1 f - Etude de restauration de la continuité écologique sur le Chapeauroux.....	112
B 4.2.a - Poursuite du Diagnostic morphologique (SMAA).....	116
B 4.2.b - Restauration des berges et mise en défens (SMAA)	121
B 4.2.c - Programme Berge et Morphologie (Lozère)	127
B 4.2.d - Plantation de ripisylve autour du Mas d'Armand	135

B 4.2.e - Restauration des berges et mise en défens (PCP)	137
B 4.3 a - Créations de mares (Ardèche)	141
B 4.3 b - Réhabilitation d'une zone humide à l'arrivée de la Gazeille au Mas d'Armand.....	145
VOLET C	150
C 1.1 - Animation générale	151
C 1.2 - Stratégie de communication et sensibilisation	153
C 1.3 - Suivis qualités et évaluation du Contrat	157

VOLET A

A 2.1 - Analyse des sources de pollutions à l'échelle de la masse d'eau du Rouchoux.....	2
A 2.2 -Accompagnement collectif agricole	7
A 2.3 -Accompagnement individuel des exploitations pour la mise œuvres d'un changement de pratiques agricoles face aux enjeux liés à l'eau	21
A 2.4 -Etude pré-opérationnelle en faveur du bocage.....	32
A 2.5 -Animation générale agricole.....	35
A 3.1 -Etudier la faisabilité et la pertinence d'une autonomie en eau des élevages par la récupération des eaux de toitures	38

Objectif GENERAL 2 : Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état des cours d'eau

A 2.1

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1: Améliorer la connaissance des sources de pollutions diffuses (agricoles, industrielles et urbaines)

DISPOSITION A.1.1: Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité des eaux superficielles

Intitulé action : Analyse des sources de pollutions à l'échelle de la masse d'eau du Rouchoux

Maitrise d'ouvrage : EP Loire

PROBLEMATIQUE

Le Rouchoux est un petit cours d'eau prenant sa source sur les monts du Devès. La configuration est caractéristique cours d'eau du Devès et des affluents rives droite de l'Allier à savoir : une petite superficie, une tête de bassin sur le plateau volcanique du Devès, généralement agricole et suivi d'un secteur de gorge très encaissé et peu anthropisé.

Une absence de poisson dont la truite fario a été identifiée dès 2009 en pêche électrique alors que la présence était avérée auparavant.

Suite à de nouveaux éléments en 2015 de nouvelles actions de pêche sont conduites qui confirment l'absence de population piscicole et d'écrevisses. La FDPPMA 43 définit une station de suivi au lieu-dit « Pique-Meule » commune de St Privat d'Allier. Depuis 2017, le suivi piscicole de la FDPPMA 43 n'a permis la capture d'aucun poisson ou écrevisse.

L'état retenu pour le SDAGE 2021-2027 est moyen, basé sur les données 2013. En 2018 la station DCE suivi par le DEP43-HLI-Ingé43 400M en aval de la station FDPPMA43, notifie les éléments suivants ; l'état physico-chimique est moyen avec des paramètres s'étalant de moyen pour O₂ à très bon pour la T°.

L'état biologique est déclassé à mauvais du fait de l'absence d'espèce piscicole, pourtant l'indice est moyen pour les diatomées, les invertébrés ont un indice bon et les macrophytes très bon.

A noter que ce cours d'eau présente un débit d'étiage qui n'est pas susceptible de remettre en cause la fonctionnalité piscicole.

Le diagnostic morphologique réalisé en étude préalable du Contrat Territorial identifie la partie amont du Rouchoux comme très dégradée, avec une rectification et recalibrage sur un linéaire 3 km (sur les 6 km inventorié sur le plateau).

Les sources du Rouchoux se situent sur une importante zone humide, dite marais du Poux, qui est classée en ENS et en gestion par le CEN Auvergne.

La présence d'obstacles infranchissables naturels en aval du bassin empêche la recolonisation spontanée du milieu à partir de l'Allier. Aussi, la FDPPMA 43 décide en 2018 d'opérer un transfert de population de truite de la rivière Ance du Sud au Rouchoux. Ainsi, 98 truites de 3 classes d'âges différentes et d'une taille comprise entre 60 et 245 mm, marquées par l'ablation de la nageoire adipeuse, ont été réintroduites sur le cours du Rouchoux en 2 stations, la station de suivi de la FDPPMA 43 et une station plus amont à l'aval du hameau de Mercury.

Une étude inter SAGE Haut-Allier / Loire-Amont a identifié une vulnérabilité de la ressource en eau souterraine, classée NAEP, avec des teneurs en nitrates parfois importante (jusqu'à 40mg ; couramment jusqu'à 20 mg) pour une tête de bassin versant. Cette étude se poursuit et permettra d'apporter des informations par rapport à la ressource souterraine.

OBJECTIF DE L'ACTION

Mutualiser les moyens et travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs à l'échelle de la masse d'eau afin d'identifier la ou les sources de pollutions perturbant l'écosystème et impactants les espèces piscicoles.

Elaborer une démarche multi partenariale de suivi afin de mieux comprendre le fonctionnement et les origines des pollutions des cours d'eau du Devès. Une telle démarche, pourra servir d'exemple et de référence pour d'autres masses d'eau avec des problématiques similaires (le Gourlong, les Empèzes, le Malaval, l'Arquejol etc...).

Améliorer les connaissances de la qualité physico-chimique du cours d'eau pour mettre en place une gestion de la ressource et une protection du milieu adaptée aux problématiques identifiées.

En fonction des sources de perturbations identifiées, élaborer et proposer des actions / travaux de restauration et de protection du milieu dans la seconde moitié du contrat territorial.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Phase 1 : 2021 à 2023 :

1 *Diagnostic d'exploitations situées sur le bassin versant du Rouchoux par la chambre d'agriculture 43 – Fiche action associée.*

Diagnostic des assainissements non collectifs et collectifs

2 *Définir 2 stations de suivis*

A l'heure actuelle 2 stations relativement proches sont identifiées, celle du suivi DCE (département 43) et celle de la FDPPMA 43, distantes de 400 m à proximité du village de St Privat d'Allier. Il faudrait préciser la représentativité des conditions entre les 2 stations pour définir soit le maintien en l'état des 2 stations espacées de 400 m pour préserver la chronique de données, soit le choix de l'une de ces deux stations (si des apports sont identifiés entre les 2 sites).

Définir une station plus en amont du BV du Rouchoux afin de différencier la tête de BV et la partie plus aval et ainsi identifier si les impacts sont locaux ou globaux à l'échelle du BV.

3 *Mise en place de suivi sur les deux stations préalablement définis au point 2*

a) *Paramètres physico-chimique généraux, de débit, et biologique (I2M2, IBD) avec une fréquence de suivi de 2 mois ou 6/an sur 2 ans.*

b) *Suivi des pesticides et micropolluants pour compléter les analyses des pressions agricoles ou humaine 5/an sur les 3 stations en année 1 – 1 station en année 2*

c) *Inventaire piscicole au mois de juin sur les 2 premières années - Caractérisation de l'évolution de la structure de la population (âge ; croissance ; densité ; diversité, niveau typologique)*

d) *Proposition de mesures en continu sur 48 h à 72h. 4 fois l'an (4 saisons) de paramètres de bases (T° de l'eau, O, PH, conductivité, NO3, NH4) sur les 2 stations en année 1 – 1 station en année 2*

4 *Définition des premières mesures de restauration pour inscription en phase 2 du Contrat.*

Phase 2 - 2024 à 2026 :

Définition d'action de restauration du milieu (ripisylve ; reméandrage ; haies ; abreuvoirs ; assainissement ; changement de pratiques agricoles ; convention de gestion de ZH ; mise en conformité des infrastructures (agri/humaines) etc...)

L'année 6 reprend un suivi complet pour évaluer les premiers effets des actions entreprises. Cette action sera prise en compte dans la stratégie de suivi à l'échelle du BV élaborée en année 1 du CT pour suivre et évaluer les actions du CT et améliorer les connaissances.

ACTEURS

Partenaires techniques : AFB, Fédération de pêche, Haute-Loire Ingénierie, Agence de l'eau Loire Bretagne, chambre d'agri 43, commune pour ANC et AC, CEN, CBN,

Financeurs : Agence de l'eau Loire Bretagne/ CAPEV

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1		2		3a et 3b ;	3d	3a ;3 b ;3c	3d	3a et 3b	3d	3a et 3b	3d	3a et 3
Année 2		3a 3b		3a 3b	3d	3a ;3 b ;3c	3d	3a 3b	3d	3a 3b	3d	3a
Année 3		3a et 3b										
Année 4												
Année 5												
Année 6		3a		3a 3b ;	3d	3a ;3 b ;3c	3d	3a	3d	3a	3d	3a

Compléments :

- 1 – Diagnostic agricole et assainissement ;
- 2 – Définition des stations : COPIL/COTECH + visite terrain
- 3 – Suivi physico-chimique et biologiques
 - a) suivis Physico chimique et biologique (IBD ; I2M2)
 - b) suivi pesticides et micropolluants
 - c) Inventaire piscicole – 2 stations
 - d) Mesure ponctuelle en continue (Conductivité, O2, pH, T°, Turbidité ; NO3 : NH4)
- 4 – COTECH – Bilan des 2 premières années et proposition d'actions en phase 2

INDICATEUR DE SUIVI

Indices des divers paramètres d'observation SEQ-EAU-V2, état écologique, biologique, physico-chimique. Détail de la qualification des paramètres d'observation.

Arrêté du 27 juillet 2015 modifiant relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cotech /Copil : un cotech annuel
Note de synthèse/analyse en année 3.

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

	Prix unitaire	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 2
Analyse physico-chimie +IBD + I2M2	1 500 €	4 500 €	4 500 €	- €	1 500 €
Analyse pesticides	2 000 €	6 000 €	2 000 €	- €	2 000 €
Inventaire piscicole et analyses	750 €	1 500 €	1 500 €	- €	1 500 €
Suivi Continu T°/O2/Cond/ pH / NO3 / NH4	8 000 €	16 000 €	8 000 €	- €	7 000 €
TOTAL		28 000 €	16 000 €	-€	11 250 €

PLAN DE FINANCEMENT TTC POUR LA PHASE 1

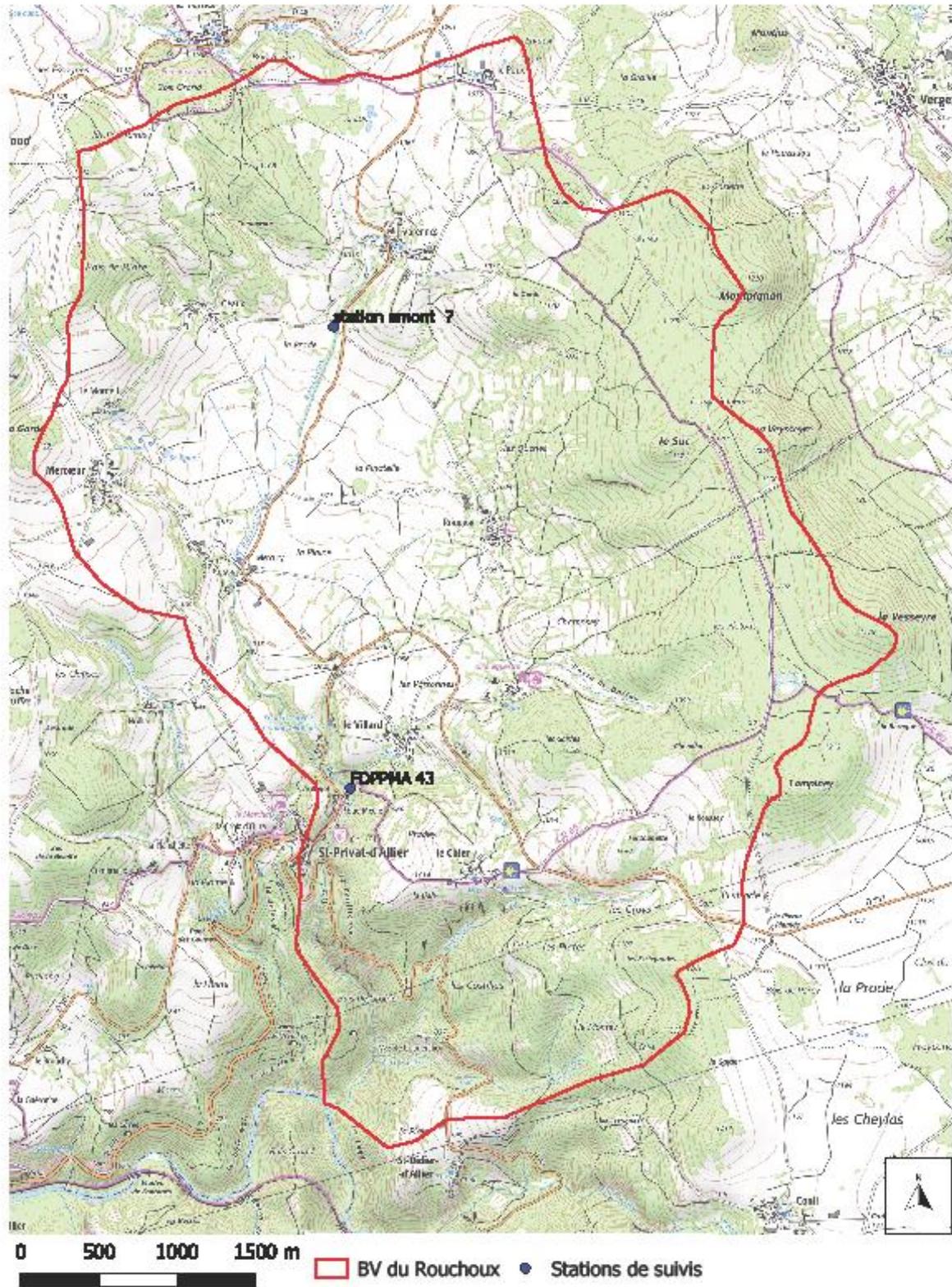
Réalisation	Montant prévu	AELB		FD Pêche 43		CAPEV	
		Taux	Montant			Taux	Montant
Suivis Physico-chimique et pesticides *	41 000 €	50 %	20 500 €			50 %	20 500 €
Suivi piscicoles	3 000 €			100 %	3 000 €		
TOTAL	44 000 €		20 500 €		3 000 €		20 500 €

* Prestation portée par l'EP Loire avec des financements ciblés de l'AELB et la CAPEV

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1716	LE ROUCHOUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER

BV du Rouchoux, station de suivis, CT Haut-Allier



Objectif GENERAL 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS POUR SATISFAIRE LE BON ETAT PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

A 2.2

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2 : Diminuer les apports en nutriments liés aux usages sur le bassin versant

DISPOSITION A.4.1 : Réduire les intrants agricoles et limiter les risques de transfert

Intitulé action : Accompagnement collectif agricole

Maitrise d'ouvrage :	<i>Chambre d'agriculture de Lozère</i> <i>Chambre agriculture de Haute-Loire</i> <i>Chambre agriculture d'Ardèche</i> <i>Chambre d'agriculture du Cantal</i> <i>Union des forêts et des Haies d'Auvergne-Rhône-Alpes</i> <i>FDCUMA 43</i> <i>COPAGE 48</i> <i>Haute-Loire Bio</i>
----------------------	--

PROBLEMATIQUE

D'après le diagnostic du territoire, la physico-chimie de l'eau est globalement bonne sur le bassin versant. Seules 7 masses d'eau n'atteignent pas le bon état physico chimique sur les 31 suivies, même si 12 masses d'eau ne sont pas suivies et leur état est évalué par rapport aux résultats des années précédentes ou simulé. Si aucune masse d'eau n'est déclassée par rapport au bilan en azote, certaines masses d'eau comme la Fioule, le Céroux, l'Arquejol, les Empèzes, le Bouchassou et le Merdaric sont en état écologique bon (concentration supérieure à 10mg/L). Ceci témoigne clairement d'une pression par rapport aux nitrates, d'origine agricole ou non. De plus, ces mêmes masses d'eau sont déclassées par rapport au paramètre phosphore et la masse d'eau des Empèzes avec un risque pesticide. La seule sur le Haut Allier.

Si ces masses d'eau présentent une pression par rapport aux pollutions diffuses, le diagnostic agricole permet de révéler certains territoires avec des pratiques les plus à même d'engendrer des pressions sur les pollutions diffuse et de dégrader le bon voir très bon état des masses d'eau, pas toujours révélé par le suivi DCE.

Afin d'améliorer la qualité des masses d'eau dégradée par rapport aux bilans en nutriments et de maintenir en bon état le territoire, un accompagnement des pratiques agricole a été identifié, en lien avec les pratiques du territoire :

- La culture de légumes secs est courante sur une partie du territoire du contrat avec la lentille AOP verte du Puy notamment. La catégorie des légumes secs regroupe différentes espèces de la famille des légumineuses destinées à l'alimentation humaine : les haricots secs, les lentilles et les lentillons, les fèves, les pois et les pois chiches. Ces légumes secs présentent plusieurs intérêts vis-à-vis de la qualité de l'eau et de l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique.
- Sur la partie alti-ligérienne de la plaine de Langeac et Paulhaguet : polyculture-élevage avec des taux de chargements et de surface de céréales, dont maïs, les plus élevés du bassin.
- La partie Lozérienne et Ardéchoise, encore relativement extensive et qui bénéficie de la dynamique du précédent contrat territorial de Naussac. Les pratiques sont très majoritairement orientées élevage bovin et ovin.

L'objectif est de réduire les intrants liés aux usages agricoles sur le bassin, et pour cela d'accompagner les agriculteurs dans le choix de cultures adaptées pour des pratiques économes en intrants et adaptées

au changement climatique. Le prélèvement en eau pour irriguer les cultures est aujourd'hui pratiqué principalement sur la partie alti-ligérienne, avec des prélèvements sur l'Allier et la Senouire. Suite aux épisodes de sécheresse des dernières années, des changements dans les pratiques doivent être envisagés pour la pérennité de production. Les résultats de l'étude HMUC en 2022 apporteront des priorités quant aux secteurs à cibler.

L'animation collective agricole doit donc présenter et faire connaître les différentes thématiques en lien avec la préservation de la qualité de l'eau. Un accompagnement individuel est ensuite possible pour mettre en œuvre à l'échelle de l'exploitation ces « nouvelles » méthodes.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Diffuser et informer sur les actions agricoles dans le cadre du contrat territorial pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la préservation de la ressource en eau en particulier ;
- Animer collectivement différentes thématiques en lien avec la préservation des masses d'eau : quantitative, qualitative et adaptation au changement climatique (pratiques culturales et pastorales)
- Créer un réseau expérimental sur le Haut-Allier et favoriser le retour d'expérience entre exploitants afin de générer une dynamique d'échange sur le territoire, décloisonner l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'animation collective agricole s'organise en différentes journées d'information et de démonstration, et conduites d'essai agronomiques, dont les résultats sont présentés ensuite lors de journées ou salons agricoles. Chaque année, le COTECH agricole se réunira pour organiser les actions d'animation collectives et coordonner les interventions et les thématiques à aborder afin de mutualiser les journées. Dans l'idéal, plusieurs thématiques seront abordées au cours d'une même journée. Ceci permet de mobiliser plus facilement les agriculteurs. L'intérêt est également de mobiliser sur des thématiques différentes et susciter des questionnements auxquels les agriculteurs ne seraient pas allés spontanément.

1° - Journée technique et de démonstration pour encourager au changement de pratiques :

- 1.1 – Journées techniques bio*
- 1.2 – Journées technique de démonstration de désherbage mécanique*
- 1.3 – Journées d'information sur la gestion des ZH dans l'exploitation*
- 1.4 – Journées technique entretien haies et alignement d'arbres*
- 1.5 – Journées technique sur les pratiques culturales alternatives*

2° - Essais agronomiques et la valorisation lors de journées techniques :

2.1 – Essais agronomique pour la mise en œuvre dans la conduite de l'exploitation des cultures économes en eaux et en intrants

- 2.2 – Expérimentation de doubles cultures méteil/cultures estivales*
- 2.3 – Développer la production de légumes secs*
- 2.4 – Essais de valorisation du bois bocager en litière*

3° - Animation de groupe d'échanges de pratiques agricoles sur les thématiques suivantes :

- 3.1 – Pratiques culturales alternatives*
- 3.2 – Diversifier les productions en élevage*
- 3.3 – Gestion (durable) des prairies*
- 3.4 – Gestion (durable) de la ressource en eau*

1° Des journées d'information et de démonstration sont proposées pour encourager au changement de pratiques

1.1 Organisation de journées et rencontres techniques bio

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio

Deux demi-journées techniques organisées en année 3 par Haute-Loire Bio, les producteurs conventionnels (actifs ou futurs cédants) et les porteurs de projets seront invités à assister à une visite d'une parcelle pour une démonstration ou une intervention technique sur différents sujets fréquemment utilisés en AB (désherbage mécanique, techniques culturales simplifiées, méteils, légumineuses, compostage ...). Elles auront lieu dans plusieurs zones du Haut-Allier, afin de cibler les secteurs géographiques et les pratiques en liens avec les enjeux du territoire.

Les objectifs de cette action sont :

- Faire évoluer les pratiques des agriculteurs vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la qualité de l'eau en particulier.
- Lever des freins psychologiques qu'ont certains agriculteurs à propos du passage en bio (peur de voir le rendement diminuer, d'avoir des cultures « sales », etc.) grâce à l'acquisition de références technico-économiques sur les filières également et à des discussions avec des agriculteurs bio.
- Générer une dynamique d'élevage sur le territoire, décroiser l'agriculture biologique de l'agriculture conventionnelle.

Ces demi-journées seront animées par Haute-Loire Biologique, en présence d'un intervenant expert du sujet abordé et de l'exploitant accueillant. Chaque action se déroulera sur une ferme biologique différente, choisie spécialement en cohérence avec le sujet abordé.

1.2 Journée de démonstration de matériel et technique de désherbage mécanique en cultures de céréales et maïs

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture 43.

Il s'agit de démontrer et promouvoir le désherbage mécanique sur 2 cultures cibles, les céréales et le maïs, dans un contexte de zone de montagnes. Chaque année, la CDA choisira :

- 1 parcelle de céréales, sur lesquelles une intervention à l'automne et une au printemps permettront de montrer l'utilisation de la herse étrille à deux stades différents de la culture ;
- 1 parcelles de maïs, sur lesquelles 2 interventions au printemps permettront de montrer l'utilisation de la herse étrille et de la bineuse, à 2 stades différents de la culture.

Chaque année, la parcelle sera choisie sur un secteur différent afin de mobiliser un maximum d'exploitants. En amont, les agriculteurs seront mobilisés par voies de presse et invitations individuelles. Lors de la demi-journée de démonstration, l'intervenant CDA43 spécialisé dans les grandes cultures exposera tous les leviers agronomiques préalables et complémentaires du désherbage mécanique. La FDCUMA interviendra pour la présentation statique et animée des différents outils. Un dossier technique sera diffusé aux participants, comprenant : itinéraire technique de la parcelle, inventaire présentant les avantages et limites du matériel disponible sur le marché.

À la suite de chaque journée de démonstration un article de presse sera diffusé dans l'objectif d'informer le maximum d'agriculteurs sur la zone.

1.3 Prise en compte des zones humides dans l'exploitation

Maitrise d'ouvrage : COPAGE 48 et Chambre agriculture 07.

Préparer en 2020-2021 un nouveau dispositif de Mesures Agro-Environnementales adaptées à la préservation des milieux humides du territoire, pour une contractualisation à partir de 2022 dans l'hypothèse que l'année 2021 soit année de transition pour la nouvelle PAC et les futures MAE.

En complément et en partenariat avec les CAT-ZH portées par les CEN, une animation agricole pour la prise en compte des zones humides et des milieux périphériques dans les exploitations est nécessaire et constitue une opportunité pour faire évoluer les pratiques et s'adapter au changement climatique.

Les journées collectives (2/an sur chaque département) présenteront les bonnes pratiques et les possibilités d'accompagnement soit par les chambres soit par les CEN.

1.4 Mise en place de journées de démonstration d'implantation et d'entretien de haies/ripisylves/alignements d'arbres

Maitrise d'ouvrage :

Haute-Loire : Union des forêts et des Haies d'Auvergne-Rhône-Alpes

Lozère : COPAGE48

Ardèche : Chambre d'agriculture 07

Action menée avec le relais des têtes de réseaux chambre d'agriculture et réseaux bio.

En Haute-Loire : il s'agira de démarrer l'action en réalisant les premières plantations de bocage. Celles-ci seront réalisées auprès des agriculteurs ayant exprimé spontanément un souhait d'avancer sur ce sujet au cours de l'étude pré opérationnelle sur le bocage (en 1^o). Organisation de 2 actions d'animation et de sensibilisation sur la plantation de linéaires bocagers en concertation avec l'animateur et les partenaires du CT. Les actions auront lieu sur les territoires prioritaires du CT suite au diagnostic bocager réalisé en année 1.

En Lozère et en Ardèche : il s'agira de poursuivre la dynamique déjà en place et de concrétiser avec des plantations. Organisation d'une journée d'animation et de sensibilisation par département. La localisation pourra être judicieusement choisie afin de mobiliser les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, en particulier les départements limitrophes.

1.5 – Journées techniques sur les pratiques culturales alternatives

Maitrise d'ouvrage chambre d'agriculture du Cantal

La chambre d'agriculture organisera une journée de démonstration et d'échange sur les pratiques culturales alternatives. Ceci visera à favoriser un changement de pratiques concernant la gestion des prairies ou des intercultures hivernales. L'objectif est de favoriser les pratiques qui permettent de préserver la qualité de l'eau (nutriments, produits phytosanitaires) et les objectifs d'autonomie fourragère sans augmenter les surfaces de cultures. Cette journée sera mutualisée autant que possible avec le Contrat Territorial Alagnon et affluents Truyère (Bassin Adour Garonne).

2° Essais culturaux

2.1 - Essais agronomiques pour des cultures économes en eaux et en intrants

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture 48.

A l'échelle collective, sur la base du diagnostic initial d'exploitation, les moyens utilisés seront la mise en place d'expérimentation agronomique dans les zones prioritaires puis une valorisation de ces essais sous forme de journées de vulgarisation/sensibilisation ouvertes à l'ensemble des agriculteurs du territoire de Naussac.

Le résultat de ces essais pratiques économes en intrants et adaptées au changement climatique seront valorisés lors de journées techniques.

2.2 Expérimentation de doubles cultures méteil/cultures estivales

Maitrise d'ouvrage Chambre Agriculture 43.

À l'automne, implantation de 3 méteils d'hiver différents (céréales et protéagineux) pour tester leur comportement agronomique et leur valeur alimentaire. Les espèces et les variétés seront choisies en fonction de leur tolérance aux maladies, afin d'éviter les traitements. Ces méteils seront conduits sans désherbage chimique avec une fertilisation organique. Le méteil sera récolté au printemps à 750°C cumulés. Au printemps, en post récolte du méteil et dans un objectif de maximiser la couverture des sols, 3 cultures de dérobées estivales seront implantées (sorgho fourrager, moha...) sans travail du sol et sans utilisation de produits phytosanitaires, avec un apport en effluent d'élevage

Différents suivis seront effectués :

- Analyse de sol et reliquats d'azote pré et post culture, afin d'être au plus juste pour l'apport en fertilisants organiques.
- Notations de peuplement à la levée, à la sortie de l'hiver.
- Mesure de rendement pré-récolte.
- Échantillonnage pour détermination des valeurs alimentaires en laboratoire.
- Notation maladies pour vérifier la tolérance des espèces et variétés retenues.

Chaque année deux visites de parcelle seront organisées, avant récolte des méteils et avant récolte des cultures estivales, afin de présenter et diffuser l'essai et ses résultats.

Cet essai sera renouvelé durant les 2 premières années du contrat. La troisième année, il sera réalisé sur le secteur du contrat territorial Loire et affluents vellaves. En effet, ces 2 territoires convergent d'un point de vue pédo climatique (Vallée de l'allier et Vallée de la Loire) et disposent de points communs sur les enjeux qualité et quantité de la ressource en eau.

2.3 Développer la production de légumes secs

Maitrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio.

La culture de la lentille verte du Puy est déjà bien présente sur le territoire. Il s'agit de diversifier les cultures, sans entrer en concurrence avec l'AOP lentille verte. Ceci fait suite au projet de développement de la filière Légumes secs par la Fédération AuRA Bio.

Plusieurs actions seront mises en places dans ce cadre :

- Recueil des pratiques culturales en légumes secs (hors lentille verte) : identifier les producteurs de légumes secs, caractériser leurs pratiques culturales et évaluer le potentiel de développement des légumes secs sur le territoire. Des enquêtes seront réalisées auprès des producteurs bio (quantitative et qualitative), ainsi qu'une analyse des pratiques culturales.
- Animation d'un réseau de fermes produisant des légumes secs sur le territoire (hors lentilles verte) : stimuler un réseau de producteurs pouvant échanger sur leurs pratiques culturales et à acquérir des repères technico-économiques pour ces cultures. Le choix des légumes secs et des variétés n'est pas prédéfini, il dépendra des fermes volontaires.

- Mise en place d'un essai « lentille bio de variété adaptée » : vise à expérimenter la culture des lentilles bio adaptée au contexte pédoclimatique qui a évolué depuis la création de l'AOP. Il est donc proposé de tester la production d'autres variétés (hors Anicia) et d'analyser le comportement des légumineuses au champ, d'acquérir des repères technico-économiques et de proposer des itinéraires techniques adaptés au territoire. Ces tests culturaux doivent être pérennisés au-delà des trois ans. Ils devront répondre aux demandes techniques des producteurs en quête de trouver des alternatives culturelles et agronomiques à la culture de lentilles (phase 2)
- Valorisation et diffusion des résultats sur la culture de légumes secs : vise à compiler les résultats acquis sur les essais (plateforme lentille hors AOP et réseau de fermes expérimentales) et à les diffuser aux producteurs bio et conventionnels et aux porteurs de projet intéressés par ces légumineuses. Les visites régulières permettront aux producteurs de suivre l'évolution des essais culturaux, de mieux s'approprier les résultats. Des interventions extérieures sont prévues à cette occasion, notamment sur l'aspect filière, afin d'apporter des informations sur les débouchés pour que les producteurs aient une vision d'ensemble avant de se lancer dans cette production (phase 2)

2.4 Essai de valorisations du bois bocager en litière et démonstration au matériel

Maitrise d'ouvrage : FDCUMA 43 avec un appui technique de la chambre Agriculture 43 et de la Mission Haie Auvergne

Pour attirer les exploitants agricoles à réaliser cette gestion durable, il s'agit de les intéresser aux valorisations possibles du bois des haies, notamment le bois déchiqueté (valorisation en bois énergie et litière). Il s'agit également de proposer des outils de mécanisation modernes et respectueux du bocage. L'action se décomposera en 2 parties :

- La mise en place d'un essai sur la valorisation du bois déchiqueté en litière. En effet, le volume global d'accroissement des haies bocagères reste très limité sur le département de la Haute-Loire et l'on manque de références sur de petits gisements. De nombreux travaux ont été menés, notamment sur le bassin versant de la Borne, avec l'EPAGE Loire et Lignon, la Mission Haies Auvergne et la Chambre d'Agriculture, constituant une base de références sur différents types d'élevage allaitants et laitiers, mais il convient de les poursuivre. La densité des haies en Haute-Loire, et en particulier sur le secteur du Haut-Allier, permet difficilement d'envisager du paillage plaquettes sur des stabulations entières comme cela peut se pratiquer dans certains secteurs. Un des objectifs est de définir des protocoles d'utilisation de litière sur des faibles volumes de plaquettes disponibles.
- La restitution sous la forme d'une journée d'information comprenant la mise en avant des valorisations du bois bocager et de la démonstration de matériel de coupe.

3° animation de groupe d'échanges de pratiques agricoles

Le contenu de ces groupes sera affiné au cours du contrat en lien avec plusieurs éléments :

- La présence des producteurs aux ateliers proposés en lien avec les sujets abordés ;
- Les évolutions réglementaires en matière de gestion de l'eau, d'agriculture biologique, etc...

3.1 Accompagnement collectif aux techniques culturelles alternatives

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio

L'objectif de cette action est de sensibiliser les producteurs au devenir des intrants, à leur transfert après application sur les cultures, et d'apporter des solutions à la problématique d'érosion des sols par l'agriculture biologique de conservation notamment : augmentation de la couverture du sol, réduction du travail du sol, semi direct, etc... Haute-Loire Biologique accompagnera un groupe d'agriculteurs volontaires pour mettre en place des techniques culturales alternatives dont l'agriculture biologique de conservation.

Des formations et visites de parcelles seront organisées, ainsi que la mise en place de démarches collectives et d'un outil d'échanges entre pairs. Une analyse des sols et du fourrage pourra être réalisée pour servir de support au travail collectif.

Les sujets abordés pourront concerner les associations de culture, intercultures, cultures de légumineuses et protéagineux en mélange, techniques culturales simplifiées (réduction du travail du sol), gestion de l'enherbement à l'échelle de la rotation (leviers d'actions et matériel de désherbage mécanique).

3.2 Accompagnement collectif des élevages pour diversifier leurs productions

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio

Selon les résultats des diagnostics et des ateliers collectifs, la diversification des productions en élevage peut permettre sous certaines conditions une transition vers des pratiques plus vertueuses par rapport à la qualité ou à la quantité d'eau. Cet atelier pourra être proposé en phase 2.

Des formations (sur les légumes plein champ, les plantes à parfums aromatiques et médicinales) et des visites techniques seront organisées, ainsi que la mise en place de démarches collectives et d'un outil d'échanges entre pairs.

Les sujets abordés pourront concerner : approche technico-économique des cultures de légumes plein champs et de PPAM, la gestion de la fertilisation en cohérence avec le système d'élevage (connaissance des matières organiques, intérêt du compostage, etc.), travail sur la rotation.

3.3 Animation d'un groupe d'éleveurs sur la gestion durable des prairies

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio.

Un des enjeux de ce territoire est la valorisation des prairies permanentes pour la finition d'animation en agriculture biologique sans recours massif à des concentrés achetés à l'extérieur du territoire ou à un retournement important de prairies. Il s'agit donc de sensibiliser les éleveurs au potentiel productif des prairies (y compris en zones humides) et aux techniques de conduite des prairies en agriculture biologique (gestion de la fertilité des sols sans fertilisation minérale : conduite des sols, sursemis, compostage...), ainsi que d'adapter les prairies à l'évolution du climat.

Des formations et visites de parcelles seront organisées, ainsi que la mise en place de démarches collectives et d'un outil d'échanges entre pairs. Une analyse des sols et du fourrage pourra être réalisée pour servir de support au travail collectif.

Pourront être abordés : la mise en place de pâturage tournant pour développer une production herbagère économe, la qualité de la flore des prairies pour une autonomie fourragère, composition des prairies et leur mode d'exploitation, élaboration des rations, l'engraissement des animaux à l'herbe et réflexion sur la composition du troupeau.

3.4 Animation collective à la gestion durable de la ressource en eau

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio.

Les épisodes de sécheresse, malgré le réservoir d'eau que constitue le Devès, interrogent les producteurs. Il s'agit donc de sensibiliser les producteurs à la gestion de l'eau sur les volets quantitatif et qualitatif, repérer des démarches « à risque » et valoriser des expériences innovantes en matière de gestion durable de la ressource en eau.

Des formations et des journées techniques seront organisées, ainsi que la mise en place de démarches collectives et d'un outil d'échanges entre pairs. Les sujets abordés pourront concerner : la qualité de l'eau pour l'abreuvement du troupeau, la gestion de la fertilisation et ses impacts sur la qualité de l'eau, les solutions techniques pour stocker l'eau de pluie... Ceci fera le lien avec l'étude menée sur la partie Cantalienne et Lozérienne (fiche action A 3.1)

ACTEURS

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Partenaires techniques : COPAGE48 ; FDCUMA ; ASTAAF

Autres acteurs associés : Agriculteurs

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2021	2022	2023	Phase 2
1	journées techniques et d'informations			
1.1				
1.2				
1.3				
1.4				
1.5				
2	Essais culturaux			
2.1				
2.2				
2.3				
2.4				
3	Groupe agricoles			
3.1				
3.2				
3.3				
3.4				

INDICATEUR DE SUIVI

	Haute Loire	Lozère	Cantal ou Ardèche
1° - Information générale	Nombre de mails envoyés pour l'animation collective : Au moins la moitié des exploitants du bassin versant Nombre de communication pour annoncer les journées d'animation collective Au moins 1 article par journée dans la presse agricole, 1 article dans la presse locale, et une diffusion sur les sites des chambres d'agriculture, de l'association Haute-Loire Biologique, mission haies et site du Contrat et lettre info.		
1.2 - Conversion Bio	Part de participant ayant entamé une démarche de conversion parmi les participants à la fin des trois premières années du contrat :20-30% Nombre de participants se projetant sur une conversion dans les 5 ans : 1/3 des participants Taux de satisfaction des participants aux rencontres :2/3 des participants		
1.2 - Post Conversion	Un dossier technique créé la première année		
	Surface désherbée mécaniquement :		

	+ 25% en 3 ans ; 50% en 6 ans		
1.5 - Journées techniques Haies	1 à 2 journées par an 10 à 15 participants par journée Intérêt pour un accompagnement individuel 20% des participants Application/préservation du bocage existant : 50% des participants Pourquoi ces recommandations ne sont pas applicables sur l'exploitation.	1 journée par an 1 journée par an 1 journée par an	
1.6 - journées techniques culturelles alternative			10 exploitations
2.1 et 2.2 : Essais cultureux	Nb essais : 1 en année N et 1 en année N+1 Surface de cultures estivales mis en place, en plus depuis le début du contrat (à dire d'expert) : Multiplier par 5 en 6 ans Nombre d'exploitant utilisant ou projetant de mettre en place ces pratiques : 30 exploitations à 6 ans.	Surface et nombre d'essais	
2.3- Recueil des pratiques culturelles en légumes secs	Nombre de destinataires de l'enquête quantitative : 1/3 des exploitants du bassin versant Nombre de fermes ayant répondu à l'enquête quantitative : 20% des fermes sollicitées Nombre de fermes enquêtées (qualitative) : Au moins 10		
2.3 – Légumes secs	Nombre de fermes engagées dans le réseau d'expérimentation : Au moins 3 fermes Nombre de légumineuses suivies : Au moins 2 différentes Suivi technique des fermes : 3 suivis par ferme : semi, développement de la culture, récolte		
2.3 - Essai « lentille hors AOP »	Suivi technique des fermes : 4 suivis par an : semi, développement de la culture, récolte Analyses : 1 diagnostic pré-implantation ; 1 diagnostic au cours de l'essai (N+2) ; 1 diagnostic en fin d'essai (N+4)		
2.3- Valorisation	Publication d'un recueil des pratiques Nombre de participants aux journées portes-ouvertes et visites : 6/visites Sur le territoire, augmentation de la surface mise en culture en légumes secs (hors lentille AOP) à la fin du contrat : +10%		
3.1 : techniques culturelles alternatives	Nombre de rencontres organisées (réunion de bilan / programmation, formation, journées techniques) : 3 par an (N+1 et N+2) Capitalisation des résultats : 1 article technique. 3 fiches techniques Nombre de fermes n'ayant pas participé aux rencontres mais nous ayant sollicité sur le sujet : 10 % de participants aux rencontres ayant testé de nouvelles pratiques au bout des trois ans et si possible SAU correspondante : 30% des participants		

3.2 - Diversifier les productions en élevage	<p>Nombre de rencontres organisées (réunion de bilan / programmation, formation, journées techniques) : 3 par an (N+1 et N+2)</p> <p>Capitalisation des résultats : 1 article technique</p> <p>Nombre de fermes n'ayant pas participé aux rencontre mais nous ayant sollicité sur le sujet :5</p> <p>% de participants aux rencontres ayant testé de nouvelles pratiques au bout des trois ans et si possible SAU correspondante : 20% des participants</p>		
3.3 - Gestion durable des prairies	<p>Nombre de rencontres organisées (réunion de bilan / programmation, formation, journées techniques) : 3 par an (N+1 et N+2)</p> <p>Capitalisation des résultats : 1 article technique</p> <p>% de ZH valorisées sur la SAU des participants : 10%</p> <p>% de prairies dans la SAU des participants : 60%</p>		
3.4 - Gestion durable de la ressource en eau	<p>Nombre de rencontres organisées : 1 par an</p> <p>Capitalisation des résultats : 5 fiches techniques</p> <p>Nombre de fermes n'ayant pas participé aux rencontre mais nous ayant sollicité sur le sujet :5</p> <p>% de participants aux rencontres ayant mis en culture ces productions diversifiées au bout des trois ans et si possible SAU correspondante : 20%</p>		
3.5	Organisation de commandes groupées pour la plantation de haies : 1/an		

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

			2021	2022	2023	Phase1
1.1	Journée technique bio	HLbio	0	0	2260	2 260
1.2	Journée démo désherbage mécanique	CDA43	6864	6864	6864	20 592
1.3	Journée information ZH	CDA07	1800	1800	1800	5 400
1.3	Journée information ZH	COPAGE48	1800	1800	1800	5 400
1.4	Journée information haies	CDA07	1800	1800	1800	5 400
1.4	Journée information haies	COPAGE48	1800	1200	1800	4 800
1.4	Journée information haies	MHA	4000	4000	4000	12 000
1.5	journée techniques culturales alternatives	CDA15	0	0	1800	1 800
2.1	Essais agronomique Lozere	CDA48	11424	11424	11424	34 272
2.2	Essais agronomique	CDA43	6440	10440	0	16 880
2.3	Légumes secs	HLbio	5620	15660	9560	30 840
2.4	Essai valorisation bocage litière	FDCUMA	2260	3260	1260	6 780
3.1	Techniques culturales alternatives	HLbio	3520	6200	4200	13 920
3.2	Diversifier productions en élevage	HLbio	0	0	0	0
3.3	Gestion durable des prairies	HLbio	2600	5860	5700	14 160
3.4	Gestion durable de la ressource en eau	HLbio	2260	0	4520	6 780
TOTAL			52 188	70 308	58 788	181 284

Plan financement Chambre 48

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
2.1	Essais agronomique Lozère	34 272	50%	17 136	50%	17 136
TOTAL		34 272	50%	17 136	50%	17 136

Plan financement Chambre 43

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.4	Journée démo désherbage mécanique	20 592	50%	10 296	50%	10 296
2.2	Essais agronomiques	33 328	50%	16 664	50%	16 664
TOTAL		53 920	50%	26 960	50%	26 960

Plan financement Haute Loire Bio

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.1	journée techniques	2 260	50%	1 130	50%	1 130
2.3	Légumes secs	30 840	50%	15 420	50%	15 420
3.1	Groupe échange agricole	13 920	50%	6 960	50%	6 960
3.2	Groupe échange agricole	0	50%	0	0%	0
3.3	Groupe échange agricole	14 160	50%	7 080	50%	7 080
3.4	Groupe échange agricole	6 780	50%	3 390	50%	3 390
TOTAL		67 960	50%	33 980	50%	33 980

Plan de financement Chambre 15

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.5	journée techniques	1 800	50%	900	50%	900

Plan de financement FDCUMA 43

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
2.4	Journée technique valorisation Bocage	6 780	6 780	50%	3390	50%

Plan de financement Mission Haies Auvergne

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.4	Journée information haies	12 000	0	50%	6000	50%

Plan de financement Chambre 07

		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.3	Journée information ZH	5 400	50%	2700	50%	2 700
1.4	Journée information haies	5 400	50%	2700	50%	2 700
TOTAL		10 800	50%	50%	5 400	50%

Plan de financement COPAGE 48

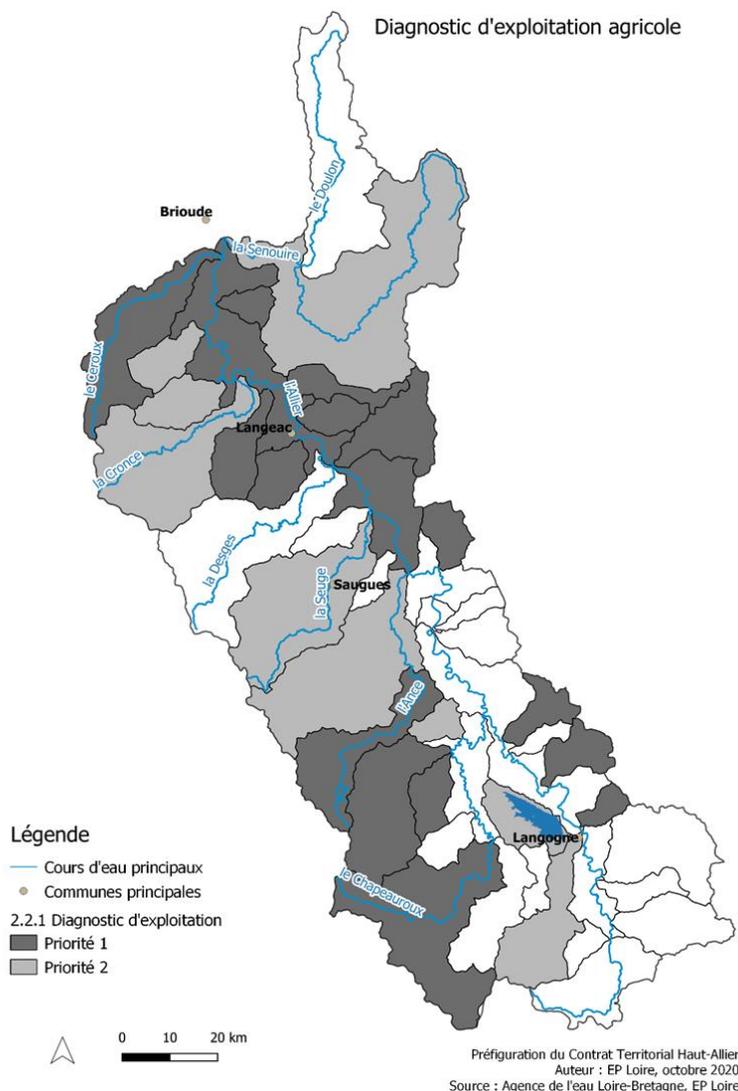
		Phase1	Taux AELB	Total AELB	Taux restant	Total Restant
1.3	Journée information ZH	5 400	50%	2700	50%	2 700
1.4	Journée information haies	4 800	50%	2400	50%	2 400
TOTAL		10 200	50%	5 100	50%	5 100

SECTEURS D' ACTIONS PRIORITAIRES

Volet pollution diffuses – Similaires aux enjeux Nutriments et diagnostic individuel d'exploitation

Nom de la masse d'eau	masse eau	Priorité
L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier	FRGR0238b	2
La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0240	2
La Fioule et ses affluents depuis Vissac-Auteyrac jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0241	1
La Sénouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0242	2
La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0244	2
Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0245	1
L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1149	1
Les Empezes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1229	1
Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	FRGR1389	2
Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1716	1
Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1726	1
Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1734	1
Le Cizière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1746	1
L'Avesne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1758	2

Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1776	1
L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1803	2
Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1849	1
La Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR2034	1
L'Allier depuis Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Sénouire	FRGR0142a	1

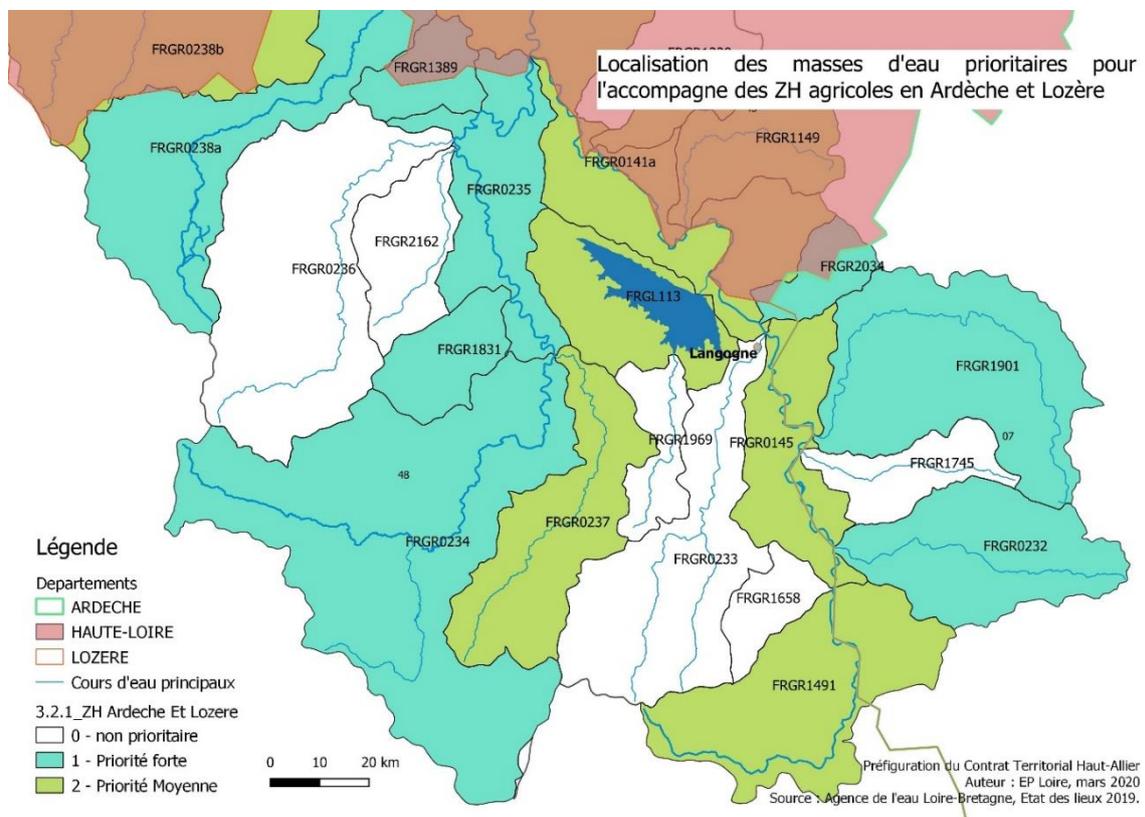


MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Volet prise en compte des ZH dans les exploitations

Masse d'Eau	Nom Masses d'eau	Priorité Intervention	Enjeu hydrologie	Enjeu Biodiversité
FRGR0145	L'allier depuis Laveyrune jusqu'à Langogne	2	0	0
FRGR0233	Le Langouyrou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	0	0	0
FRGR0234	Le Chapeauroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Clamouse	2	1	2
FRGR0235	Le Chapeauroux depuis la confluence de la Clamouse jusqu'à la confluence avec l'Allier	2	1	2
FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	2	0	2

FRGR0237	La Clamouse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	0	2	0
FRGR0238a	L'Ance du sud et ses affluents depuis la source jusqu'à Croisances	2	2	2
FRGR0238b	L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier	2	2	2
FRGR1389	Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	1	0	1
FRGR1491	L'allier et ses affluents depuis la source jusqu'à Laveyrune	2	0	2
FRGR1831	La Fouillouse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	1	0	1
FRGR1969	Le Donozau et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Naussac	0	0	0
FRGR2162	Le Merdaric et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	0	0	0
FRGR0232	Le Masméjan et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	1	0	1
FRGR1745	Le Liauron et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'allier	0	0	0
FRGR1901	L'Espezonnette et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	1	0	1
FRGR2034	La Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	1	0	1



OBJECTIF GENERAL 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS POUR SATISFAIRE LE BON ETAT PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

A 2.3

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2 : Diminuer les apports en nutriments liés aux usages sur le bassin versant

DISPOSITION A.4.1 : Réduire les intrants agricoles et limiter les risques de transfert

Intitulé action : **Accompagnement individuel des exploitations pour la mise œuvres d'un changement de pratiques agricoles face aux enjeux liés à l'eau**

Maitrise d'ouvrage :	<i>Chambre d'agriculture de Lozère Chambre d'Agriculture de Haute-Loire Chambre d'Agriculture d'Ardèche Chambre d'Agriculture du Cantal COPAGE 48 Union des forêts et des Haies d'Auvergne-Rhône-Alpes Haute Loire Bio</i>
----------------------	--

PROBLEMATIQUE

Un des enjeux du Contrat Territorial du Haut-Allier est la maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines. Dans ce cadre, des actions collectives sont mises en œuvre pour les exploitants agricoles, encouragent aux changements pratiques. Ces actions concernent :

- La mise en place d'essais, dans l'objectif d'adapter des pratiques agricoles innovantes sur le territoire ou s'assurer de leur transposition sur le territoire ;
- L'animation de journées collectives (informations, formations, démonstration...), afin de sensibiliser, mobiliser les exploitants sur certaines thématiques, leur permettre de s'approprier de nouvelles techniques ou du matériel performant pour l'environnement.

Ces actions permettent de communiquer auprès de groupes d'exploitants. Cependant, après une phase de découverte en collectif, il est possible et souhaitable que les exploitants se posent la question de la faisabilité de ces changements de pratique à l'échelle de leur exploitation. C'est pourquoi des actions d'accompagnement individuel au niveau des exploitations sont proposées. L'enjeu est de maîtriser les pollutions diffuses agricoles. Cela passe donc par l'identification des besoins des exploitations agricoles sur l'accompagnement à des changements de pratiques concernant les prélèvements des ressources en eau et l'impact de leurs pratiques sur la qualité des eaux.

OBJECTIF DE L'ACTION

Différentes thématiques et leviers sont mobilisés, en continuité avec l'animation collective, pour répondre aux enjeux environnementaux du territoire. Il s'agit d'accompagner individuellement les exploitants pour mettre en œuvre les changements de pratiques identifiés :

- Améliorer les connaissances des pratiques agricoles afin d'identifier les leviers d'actions pour une préservation de l'eau en quantité et en qualité sur l'exploitation par des diagnostics individuel d'exploitation.
- Proposer un programme d'actions pour remédier aux problématiques ;
- Accompagner les exploitations à la conversion en Agriculture bio et éviter la « déconversion » lors du transfert de l'exploitation ;
- Faire évoluer les pratiques agricoles (allongement des rotations, cultures moins consommatrices en eau et en intrants ; favoriser un couvert hivernal ; etc...).

PRIORISATION DES TERRITOIRES

Il est nécessaire de prioriser la réalisation des diagnostics sur des masses d'eau à enjeu vis-à-vis de la réduction des apports en nutriments et en phytosanitaires.

Pour la Haute-Loire et le Cantal aucune masse d'eau n'est déclassée par rapport au bilan en azote. Cependant la Fioule, le Cérroux, l'Arquejol, les Empèzes, le Bouchassou et le Merdaric sont en état écologique bon (concentration supérieure à 10mg/L). En tête de bassin versant, il est possible d'envisager l'atteinte du très bon état vis-à-vis des nitrates. Les Empèzes, la Fioule et la Ribeyre sont déclassées pour le paramètre phosphore. La masse d'eau les Empèzes est identifiée avec un risque pollution diffuse lié aux pesticides. Enfin, les masses d'eau le Cizière, le Malgascon et la Fioule, sont les territoires avec la plus grande proportion de cultures. Il y a un enjeu à accompagner dès aujourd'hui les exploitants, pour préserver la qualité des eaux, la Chambre d'Agricultures 43 priorisera la réalisation des diagnostics d'exploitations sur ces territoires.

Pour la Lozère, les territoires de l'Ance du Sud, du Grandrieu et du Chapeauroux sont ciblés car ils présentent tous des enjeux et historiques différents mais complémentaires, ce qui constituera la richesse de l'analyse globale de l'ensemble de ces diagnostics systémiques et une représentativité plus importante de la démarche sur l'ensemble du territoire. En effet, voici les critères de pertinence pour chacun de ces secteurs :

1. L'Ance du Sud

C'est en cohérence avec la démarche PSE engagée sur ce territoire. Il s'agira d'une première approche des exploitations pour appréhender le système d'exploitation et ainsi engager une démarche de contractualisation PSE.

Il s'agit d'une région avec un historique MAE et autres démarches environnementales important. La poursuite de cette dynamique est très importante pour continuer à encourager les agriculteurs locaux aux changements de pratiques et au maintien des pratiques vertueuses pour l'environnement.

A l'inverse, ce territoire n'étant pas concerné par le CT Naussac, il est important d'y améliorer nos connaissances sur les pratiques des exploitations sur ce secteur, et de mettre à profit les autres démarches environnementales engagées auparavant sur le territoire pour la mise en place du CT du Haut Allier en cohérence avec cet historique.

Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec les actions de valorisation des zones humides proposées par le CEN et le COPAGE sur ce territoire car il a été identifié comme zone à priorité forte pour l'enjeu Zones Humides.

Il s'agit d'une zone à enjeu pour l'action gestion quantitative de l'eau et récupération des eaux pluviales, car ce secteur est en risque quantitatif en termes de prélèvement des ressources en eau selon l'Agence de l'Eau. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec cette action du CT du Haut Allier.

La surface en céréales et en prairies temporaires sur ce secteur est importante, il y a donc un enjeu fort d'accompagnement aux changements de pratiques à travers l'implantation de cultures économes en azote et en eau sur ce territoire. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec l'accompagnement agronomique qui est une autre action du CT du Haut Allier répondant à cette thématique.

2. Le Grandrieu

C'est le secteur de la Lozère où on trouve le plus grand nombre d'exploitations agricoles et qui n'était pas concerné non plus par le CT Naussac, il est donc important d'y améliorer nos connaissances sur les pratiques des exploitations et de sensibiliser les agriculteurs au CT du Haut Allier pour y implanter la démarche.

On y constate une dégradation et du piétinement des berges de cours d'eau. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec les démarches engagées par les collectivités locales sur le Grandrieu concernant la mise en défens des cours d'eau et la mise en place de points d'abreuvement dans les parcelles.

Il s'agit d'une zone à enjeu pour l'action gestion quantitative de l'eau et récupération des eaux pluviales, car ce secteur est en risque quantitatif en termes de prélèvement des ressources en eau selon l'Agence de l'Eau. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec cette action du CT du Haut Allier.

La surface en céréales et en prairies temporaires sur ce secteur est importante, il y a donc un enjeu fort d'accompagnement aux changements de pratiques à travers l'implantation de cultures économes en azote et en eau sur ce territoire. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec l'accompagnement agronomique qui est une autre action du CT du Haut Allier répondant à cette thématique.

3. Le Chapeauroux

On y constate une dégradation et du piétinement des berges de cours d'eau. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec les démarches engagées par les collectivités locales sur le Grandrieu concernant la mise en défens des cours d'eau et la mise en place de points d'abreuvement dans les parcelles.

A l'inverse des deux autres, ce territoire était déjà impliqué dans la démarche du CT Naussac. Il est important d'insuffler la dynamique sur le nouveau territoire, mais aussi de la maintenir et remobiliser les agriculteurs sur les territoires historiques du CT Naussac et apprendre des expériences déjà réalisées. Il s'agit d'une zone à enjeu pour l'action gestion quantitative de l'eau et récupération des eaux pluviales, car ce secteur est en risque quantitatif en termes de prélèvement des ressources en eau selon l'Agence de l'Eau. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec cette action du CT du Haut Allier.

La surface en céréales et en prairies temporaires sur ce secteur est importante, il y a donc un enjeu fort d'accompagnement aux changements de pratiques à travers l'implantation de cultures économes en azote et en eau sur ce territoire. Les diagnostics réalisés sur ce territoire permettront de faire le lien avec l'accompagnement agronomique qui est une autre action du CT du Haut Allier répondant à cette thématique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Diagnostic individuels

1.1- Diagnostic individuel d'exploitation : mieux connaître les pratiques et identifier les changements de pratiques possible sur l'exploitation, avec différents niveau d'ambitions et de temps

1.2 - Diagnostics de conversion et post-conversion bio

Accompagnement individuel

2.1 – Accompagnement individuel agronomique

2.2° - Accompagnement individuel pour la prise en compte des zones humides dans l'exploitation

2.3° - Diagnostic bocager à l'échelle de l'exploitation pour la gestion et la valorisation

2.4° - Accompagnement individuel pour la gestion des bio agresseurs

1.1 Diagnostic individuel d'exploitation : mieux connaître les pratiques et identifier les changements de pratiques possible sur l'exploitation, avec différents niveau d'ambitions et de temps

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture 43, Chambre d'agriculture 48, Chambre d'agriculture 15.

Les Chambres d'Agriculture ont réalisé des diagnostics individuels d'exploitation durant la phase d'élaboration du contrat. Le contenu des diagnostics individuels devra s'appuyer sur le contenu des

diagnostics déjà réalisés. Les Chambres d'Agriculture se coordonneront, en amont, pour proposer un diagnostic commun sur les 3 départements et l'adapter par rapport aux changements de pratiques identifiées.

A l'échelle individuelle, ce diagnostic permet d'identifier quelles sont les pratiques actuelles sur l'exploitation agricole, et quels sont les leviers d'action complémentaires ci-dessous à activer pour la préservation des ressources en eau.

Il s'agira, lors d'une rencontre avec l'exploitant, de décrire les outils de production (cheptel, surface, matériel, bâtiment, main d'œuvre) :

- Surface : vérifier itinéraire technique cultural (travail du sol ; date de semis, choix des espèces, choix variétés, quantité d'apport des effluents et engrais minéraux, date d'apport des effluents et engrais minéraux, produits dates et doses des apports des traitements avec les phytosanitaires...);
- Contrôler l'itinéraire technique sur les surfaces en herbes (quantité d'apport des effluents et engrais minéraux, date d'apport des effluents et engrais minéraux, cahier de pâturage...);
- Identifier les pratiques agricoles sur les parcelles humides et/ou en bordure de cours d'eau ;
- Aborder l'aménagement paysager des parcelles (présence et pratiques d'entretien des haies, recensement des mares, présence et entretien des points d'abreuvement) ;
- Matériel : description du parc matériel, vérifier le fonctionnement des outils d'épandage et de pulvérisation ;
- Bâtiment : descriptif du logement des animaux et des stockages fourrages et matériels. Vérifier l'adéquation production d'effluent et volume de stockage, décrire les installations de stockage (couverture des fosses, récupération des jus, des eaux blanches et des eaux pluviales...);
- Main d'œuvre : présenter le nombre de personnes travaillant à la ferme, répartition des tâches, implication dans les groupes de développement agricoles et sensibilité au volet environnemental de son exploitation.

Suite à la récolte des données de l'exploitation, le conseiller analysera les différents postes lui permettant de dresser un bilan avec atouts et contraintes, il proposera des pistes d'amélioration. Une attention particulière sera apportée aux pressions environnementales de l'exploitation (gestion des effluents, des bio agresseurs des cultures, besoin en ressource en eau et approvisionnement...).

Un temps d'échange entre le conseiller et l'exploitant permettra de rendre et valider le document définitif.

1.2 Diagnostic de conversion bio (et post-conversion)

Maîtrise d'ouvrage : Haute-Loire Bio, Chambre d'agriculture 43, Chambre d'agriculture 15.

L'objectif du diagnostic de conversion est de permettre à l'agriculteur de prendre la décision la plus « juste » possible pour lui et son exploitation, en toute connaissance de cause (décision de conversion ou non, adaptation de l'exploitation, du cheptel...).

Le diagnostic de conversion sera réalisé à la demande des agriculteurs qui auront le choix du prestataire (HL Bio ou CA 43).

Le diagnostic de conversion comporte plusieurs phases de travail :

- Une étape d'étude de faisabilité qui permet l'étude de l'exploitation, du projet de conversion et donne une « photographie » des aspects techniques et économiques, et des écarts perçus par rapport à la réglementation bio en vigueur. Elle permet aussi au producteur de se situer dans son contexte socio-économique et d'identifier les atouts et faiblesses de son système d'exploitation dans le cadre d'un projet de conversion bio.

- Une analyse approfondie du projet de conversion permettant au producteur d'évaluer le plus précisément possible les conséquences d'une conversion bio de sa propre exploitation.

Une visite sera nécessaire pour le recueil des données (1 jour pour l'organisation du rendez-vous et la rencontre). À partir de celui-ci le conseiller- animateur décrira du système de production initial de l'exploitation, avec atouts et contraintes (1.5 jours de travail). Ceci lui permettra dans un second temps d'établir un chiffrage technico économique prévisionnel des conséquences de la conversion bio. Ce travail restitué à l'exploitant sera un outil d'aide à la décision (0.5 jour).

Pour les agriculteurs récemment convertis et n'ayant pas bénéficié d'accompagnement à la conversion, il sera possible de réaliser un diagnostic pour faire le point sur la conversion en AB de leur ferme. Celui-ci se déroulera à l'échelle du système (analyse globale de l'exploitation) et pourra se réaliser selon les points suivants :

- Les évolutions depuis la conversion à l'AB avec un focus sur le suivi du foncier
- Cohérence du système avec les principes de l'AB et la réglementation en vigueur
- Cohérence agronomique des pratiques mises en place : focus sur l'autonomie fourragère, les pratiques de fertilisation, les récoltes, l'entretien calcique ...
- Cohérence d'élevage des pratiques mises en place : cohérence de la production avec les ressources disponibles, santé des animaux et pratiques préventives, conduite du pâturage
- Cohérence environnementale et territoriale : adapter les pratiques aux enjeux de protection de la ressource en eau (pâturage et abreuvement, travail et couverture du sol, types d'amendement et gestion des épandages), de la biodiversité (type de semences utilisées, diversité floristique et faunistique dans les prairies et les cultures ...)
- Santé économique de l'exploitation : trésorerie et période de conversion, débouchés, suivi des aides
- Avis de l'agriculteur : les difficultés, les points positifs, questions plus sociales sur ce passage en AB.

Déroulé du diagnostic post-conversion :

- Visite préalable avec tour des parcelles et des bâtiments,
- Récolte des informations (0,5 jour),
- Analyse avec des outils (DIAGAGROECO ou Dialect par exemple) et préconisations dont l'identification d'un parrain (2 jours),
- Restitution au producteur sur la base d'un écrit (0,5 jour).

Ce diagnostic pourra également être réalisé sur des fermes récemment reprises sur lesquelles le cédant avait réalisé la conversion. Il se fera à la demande des agriculteurs.

Haute-Loire Biologique prévoit de réaliser 2 diagnostics post-conversion sur les trois premières années du contrat.

2.1 Accompagnement individuel vers un changement de pratiques agronomiques :

Maitrise d'ouvrage : Chambre d'Agriculture 48

En Lozère, suite au diagnostic d'exploitation, un accompagnement individuel pour la mise en place des changements de pratiques déterminés sera réalisée. Il s'agit d'aller plus loin que le diagnostic individuel avec un suivi agronomique, un bilan fertilisation, un conseil agronomique et un tour de parcelle. L'objectif de cet accompagnement sera également d'étudier les adaptations des pratiques au changement climatique (implantation de culture économe en eau, mise en place de dérobées, optimisation de l'utilisation des zones humides...) et limiter leur impact environnemental (implantation de haies...).

Ce suivi agronomique fait suite aux essais culturaux conduit en animation collective par les différents acteurs pour étudier l'intégration durable à la conduite de l'exploitation.

2.2 Accompagnement individuel pour la prise en compte des zones humides dans l'exploitation et contractualisation MAEC

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture 07, COPAGE 48.

Concertation locale avec les agriculteurs volontaires et les partenaires concernés, état des lieux initial agro-écologique (ex : présence de plantes indicatrices des ZH locales), élaboration de cahiers des charges spécifiques, identification des milieux humides prioritaires, définition d'un zonage d'éligibilité (ex : milieux humides + zones périphériques), proposition d'un plan de financement. Mieux connaître et mieux valoriser les services écosystémiques des milieux humides pour l'agriculture (eau, fourrages, adaptation au changement climatique). Accompagner les agriculteurs avec des diagnostics spécifiques, des conseils, des suivis et des journées techniques.

En Ardèche, il y a nécessité de coordonner l'action du département avec l'Espace Naturel Sensible du Plateau de Coucouron et le Contrat de Transition Ecologique (dont labellisation biodiversité).

En fonction des dispositifs existants, mettre en place des mesures agro-environnementales ou réaliser des travaux d'aménagement ou de restauration, si la parcelle possède des enjeux, pour la gestion et la préservation des zones humides et des cours d'eau des têtes de bassin versant.

2.3 Diagnostic bocager à l'échelle de l'exploitation pour la gestion et la valorisation

Maitrise d'ouvrage :

Haute-Loire : Union des forêts et des Haies d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Lozère : COPAGE48 ;

Ardèche : Chambre d'agriculture 07.

L'accompagnement individuel fera suite au diagnostic individuel d'exploitation et à l'étude de priorisation du bocage sur la partie alti-ligérienne.

Accompagnement des projets de plantation et/ou plan de gestion et encadrement des plantations :

- Appui technique pour la conception des projets de plantation et/ ou plan de gestion, diagnostic parcellaire spécialisé de 2 à 3 jours.
- Organisation des commandes groupées
- Formation au travail du sol des futurs planteurs
- Livraison des plants et formation à la plantation des planteurs
- Suivi des plantations en années n+1
- Deux réunions de travail avec l'animateur du CT et/ ou les partenaires pour organiser au mieux notre intervention
- Bilan

2.4 - Stratégie de gestion des bio agresseurs

Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'agriculture 43, Chambre d'agriculture 15.

Chaque exploitant s'engageant dans un conseil sur la gestion des bioagresseurs bénéficieront des prestations suivantes :

Les adventices : le conseiller complétera le diagnostic initial par des tours de parcelles en cultures, pour caractériser la flore d'adventices présente et adapter son conseil. Les changements de pratiques proposés, en fonction des problématiques de chaque parcelle, pourront être les suivants :

- Travail agronomique en inter-cultures ;
- Conseil sur le désherbage mécanique et choix du matériel ;
- Adaptation de l'itinéraire technique pour contourner l'enherbement (date de semis, préparation du sol, faux semis).

Les maladies fongiques des cultures : le conseiller conduira un tour de parcelle avec l'exploitant pour déterminer les risques de maladies au niveau des différentes cultures. Il développera les seuils de nuisibilité. Suite à cela il pourra préconiser à l'exploitant :

- D'intervenir ou non sur les parcelles. Lorsque l'intervention est inévitable, le conseiller donnera une information sur le choix des produits phytosanitaires les moins impactant sur l'environnement et la santé humaine ;
- Pour les années suivantes, des choix dans les espèces et les variétés, en céréales les plus tolérantes aux maladies cryptogamiques ;
- De décaler les dates et réduire les densités de semis pour contourner les risques de contamination.

ACTEURS

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Partenaires techniques : COPAGE, ASTAF, FDCUMA, Cen, Mission Haies Auvergne, Com/com 43/48

Autres acteurs associés : Agriculteurs

CALENDRIER PREVISIONNEL

Actions	MOA	nb jours par unité *	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1
1.1 Diagnostic Individuel	CA43	3	4	4	4	12
	CA15	3	2	2	2	6
	CA48	3	4	4	4	12
1.2 Diagnostic conversion bio	CA15	3		1	1	2
	CA43	3	3	3	3	9
	HLBio	3	2	3	3	8
2.1 Accompagnement agronomique	CA48	3	2	2	2	6
2.2 Accompagnement individuel ZH	CA07	3	5	5	5	15
	COPAGE48	3	5	5	5	15
2.2 Suivi des MAEC	CA07	Nb jours		5	5	10
	COPAGE48	Nb jours		10	20	30
2.3 Diagnostic individuel Bocager	MHA	2,5	11	11	11	33
	CA07	2,5		2	2	4
	COPAGE48	2,5	3	3	3	9
2.4 Gestion des bio agresseurs	CA15	3	1	1	1	3
	CA43	3	4	4	4	12

* l'accompagnement individuel est plafonné à 3 jours/an/ exploitation

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateurs de moyens

Indicateurs		Haute Loire	Cantal	Lozere
Coordonner les diagnostics		1 format de diagnostic commun sur le territoire		

Indicateurs	Haute-Loire	Lozère	Cantal (ou Ardèche)
1.2 diagnostics individuel d'exploitation réalisés	4 par an, 14 sur 3 ans	4 par an, 12 en 3 ans	Cantal- 6 en 3 ans
1.1 Nombre d'actions mobilisées suite à ce diagnostic ou du nombre de recommandations du plan d'action	Au moins la moitié des pistes pour chaque diagnostic	Au moins une suite à chaque diagnostic	Cantal - Au moins une suite à chaque diagnostic
1.2 Diagnostic conversion bio	15 en 3 ans Engagement en AB de 10 exploitations		Cantal - 2 en 3 ans
2.1 Accompagnement agronomique		6 en 3 ans	
2.2 Accompagnement individuel ZH		Surface et nombre d'exploitation Engagement de travaux ou changement de pratiques sur 50% des surfaces inventoriées dégradées	Ardèche - Surface et nombre d'exploitation Engagement de travaux ou changement de pratiques sur 50% des surfaces inventoriées dégradées
2.3 Diagnostic individuel bocager	Surface et nombre d'exploitation Linéaire de haie et diagnostiquée Plantation 3000 mL/an	9 exploitations en 3 ans Plantation 2000 mL/an	Ardèche - 6 exploitations en 3 ans Plantation 1000ml/an
2.4 Gestion des bio agresseurs	Surface désherbée mécaniquement Diminution des traitements (fréquence, quantité)		

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Actions	MOA	Cout réel*	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1
1.1 Diagnostic Individuel	CA43	624	7488	7488	7488	22464
	CA15	600	3600	3600	3600	10800
	CA48	672	8064	8064	8064	24192
1.2 Diagnostic conversion bio	CA15	600	0	1800	1800	3600
	CA43	624	5616	5616	5616	16848
	HLbio	420	2520	3780	3780	10080
2.1 Accompagnement agronomique	CA48	672	4032	4032	4032	12096
2.2 Accompagnement individuel ZH	CA07	600	9000	9000	9000	27000
	COPAGE48	600	9000	9000	9000	27000
2.2 Suivi des MAEC	CA07	600	0	3000	3000	6000
	COPAGE48	600	0	6000	12000	18000
2.3 Diagnostic individuel Bocager	MHA	400	11000	11000	11000	33000
	Chambre 07	600	0	3000	3000	6000
	COPAGE 48	600	4500	4500	4500	13500
2.4 Gestion des bio agresseurs	CA15	600	1800	1800	1800	5400

	CA43	624	7488	7488	7488	22464
TOTAL			74 108	89 168	95 168	258 444

Plan de financement (en € TTC) Chambre 43 : Cout réel 624€/j TTC

Action	Phase 1	AELB Taux	AELB Montant	Taux Restant*	Montant restant*
1. 1 Diagnostic Individuel	22 464 €	70%	15 725	30%	6 739
1.2 Diagnostic conversion bio	16 848 €	70%	11 794	30%	5 054
2.4 Gestion des bio agresseurs	22 464 €	50%	11 232	50%	11 232
TOTAL	61 776 €	63%	38 750 €	37%	23 026 €

* autres co-financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) Chambre 15 : Cout réel 600€/j TTC

Action	Phase 1	AELB Taux	AELB Montant	Taux Restant*	Montant restant*
1. 1 Diagnostic Individuel	10 800 €	70%	7 560	30%	3 240
1.2 Diagnostic conversion bio	3 600 €	70%	2 520	30%	1 080
2.4 Gestion des bio agresseurs	5 400 €	50%	2 700	50%	2 700
TOTAL	19 800 €	65%	12 780 €	35%	7 020 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) Chambre 48 : cout réel 672 €/j TTC

Actions	Montant réel	Agence de l'Eau		Autofinancement*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
1. 1 Diagnostic Individuel	24 192 €	70%	16 934	30%	7 258
2.1 Diagnostic agronomique	12 096 €	50%	6 048	50%	6 048
TOTAL	36 288 €	63%	22 982 €	37%	13 306 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) Chambre 07 : cout réel 600 €/j TTC

Actions	Montant réel	Agence de l'Eau		Autofinancement*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
2.2 Accompagnement individuel ZH	27 000 €	50%	13 500	50%	13 500
2.2 Suivi des MAEC	6 000 €	50%	3 000	50%	3 000
2.3 Diagnostic individuel Bocager	6 000 €	50%	3 000	50%	3 000
TOTAL	39 000 €	50%	19 500 €	50%	19 500 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) COPAGE 48 : cout réel 600 €/j TTC

Actions	Montant réel	Agence de l'Eau		Autofinancement*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
2.2 Accompagnement individuel ZH	27 000 €	50%	13 500	50%	13 500
2.2 Suivi des MAEC	18 000 €	50%	9 000	50%	9 000
2.3 Diagnostic individuel Bocager	13 500 €	50%	6 750	50%	6 750
TOTAL	58 500 €	50%	29 250 €	50%	29 250 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) Mission Haie Auvergne : cout réel 400 €/j TTC

Actions	Montant réel	Agence de l'Eau		Autofinancement*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
2.3 Diagnostic individuel Bocager	33 000 €	50%	16 500	50%	16 500
TOTAL	33 000 €	50%	16 500 €	50%	16 500 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

Plan de financement (en € TTC) HLbio : Cout réel 420€/j TTC

Actions	Montant réel	Agence de l'Eau		Autofinancement*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
1.2 Diagnostic conversion bio	10 080 €	70%	7 056	30%	3 024
TOTAL	10 080 €	70%	7 056 €	30%	3 024 €

* autres financeurs potentiels (région ; département, FEDER).

SECTEURS D' ACTIONS PRIORITAIRES

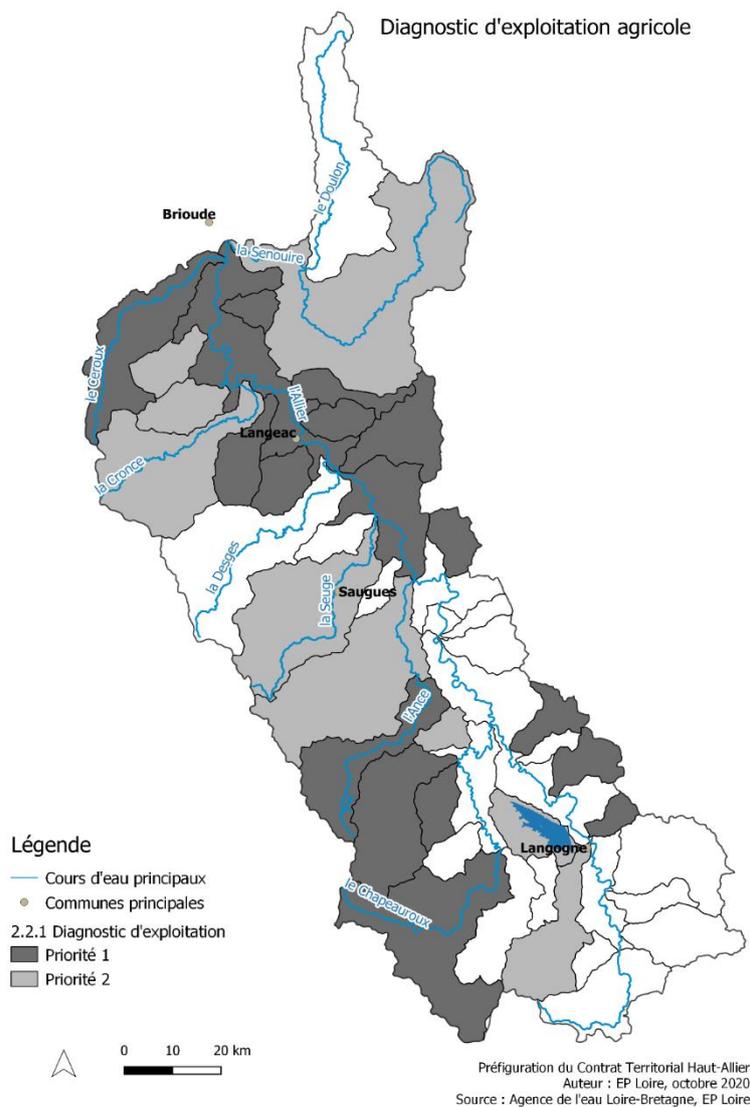
En Lozère

Nom de la masse d'eau	masse eau	Priorité
Plan d'eau Naussac	FRGL113	2
Le Langouyrou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0233	2
Le Chapeauroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Clamouse	FRGR0234	1
Le Grandrieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	FRGR0236	1
L'Ance du sud et ses affluents depuis la source jusqu'à Croisances	FRGR0238a	1
L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier	FRGR0238b	1
Le Merdaric et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Châpeauroux	FRGR2162	1
Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	FRGR1389	2

En Haute-Loire et Cantal

Nom de la masse d'eau	masse eau	Priorité
L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier	FRGR0238b	2
La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0240	2
La Fioule et ses affluents depuis Vissac-Auteyrac jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0241	1
La Sénouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0242	2
La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0244	2
Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0245	1
L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1149	1
Les Empezes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1229	1
Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	FRGR1389	2
Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1716	1
Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1726	1
Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1734	1
Le Cizière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1746	1

L'Avesne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1758	2
Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1776	1
L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1803	2
Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1849	1
La Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR2034	1
L'Allier depuis Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Sénouire	FRGR0142a	1



OBJECTIF GENERAL 2 : Maitriser les pollutions pour satisfaire le bon état physico-chimique des cours d'eau

A.2.4

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.2 : Diminuer les apports en nutriments liés aux usages sur le bassin versant

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaire

Intitulé action : Etude pré-opérationnelle en faveur du bocage

Maitrise d'ouvrage : SMAA

PROBLEMATIQUE

Dans un contexte d'intensification des pratiques agricoles, de changement climatiques et d'apport en nutriments et lessivage des sols, le maintien et la restauration du bocage est un enjeu sur certains secteurs du territoire du Haut-Allier.

OBJECTIF DE L'ACTION

Analyser le territoire sous l'angle des rôles joués par le bocage en matière de préservation de la ressource en eau ; sa représentation auprès des gestionnaires et proposer des actions à mener dans le Contrat territorial qui répondent aux enjeux identifiés.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Maitrise d'ouvrage SMAA et réalisation technique par le technicien rivières du SMAA avec une prestation et un accompagnement par la mission haies Auvergne. Ce même technicien qui réalisera la mise en œuvre du diagnostic morphologique et la réalisation des actions milieux, ce qui permettra de construire un dialogue et une relation proximité avec les exploitants.

1° Analyse technique du bocage en place

Objectif : caractériser le bocage présent et les enjeux associés.

Travail à mener :

- Analyse pédoclimatique ;
- Densité de bocage, et évolution au fil du temps depuis 1950 ;
- Typologie du bocage et essences,
- Rôles du bocage : rôles liés à l'eau, agricoles et écopaysagers.
- Cette analyse aboutira à la définition de différentes zones bocagères homogènes.

2° Analyse sociale de la perception du bocage et de sa gestion

Objectif : par enquête de gestionnaires du bocage, appréciation des blocages et/ou besoins vis à vis du bocage (en termes de gestion et plantation).

Enquêtes :

- Agriculteurs (par zones bocagères pré identifiées). 5 enquêtes.
- Communes (gestionnaires de bocage de bord de voiries et chemins communaux). 5 communes.
- Enquête des acteurs agroforestiers présents et validation de listes d'essences et protocoles de plantation ou gestion communs (acteurs : COPAGE et Chambre agriculture 07).

3° Proposition d'un programme d'action

Enjeux pressentis :

- Plantation : localisation des zones à enjeux et réalisation de fiches techniques pour motiver des agriculteurs et communes à la plantation.

- Bien/ mieux gérer le bocage existant : Un bocage régulièrement entretenu avec une gestion durable est un bocage productif en biomasse qui présente une bonne capacité à fixer des éléments polluants (nitrates, pesticides) de par sa forte croissance. Cela suppose travailler sur la promotion de la gestion durable du bocage et d'accompagner des filières de valorisation du bois (litière plaquettes + bois énergie + paillage sur espaces verts ...).

L'étude visera à étudier l'opportunité de travailler sur le sujet en regard des réalisations déjà menées sur le sujet.

4° Mise en forme et restitution de l'étude

L'étude sera rendue sous format numérique et présentée en COPIL avec un exposé power point.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Réalisation de l'étude en 2021.

Action	Nb jours	Coût (€ TTC)
Analyse technique du bocage	10	4 000 €
Analyse sociale	15	6 000 €
Elaboration programme d'action	8	3 200 €
Rendu étude	5	2 000 €
TOTAL	38 j	15 200 €

Le montant total du travail réalisé par la Mission Haie de l'UFHARA dans le cadre de la présente convention s'élèvera à 4 000 € net de taxes en appui technique au SMAA Cette somme couvre l'ensemble des prestations à mettre en œuvre, incluant les frais générés par ces actions.

INDICATEUR DE SUIVI

Réalisation de l'étude : Nb d'enquête

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

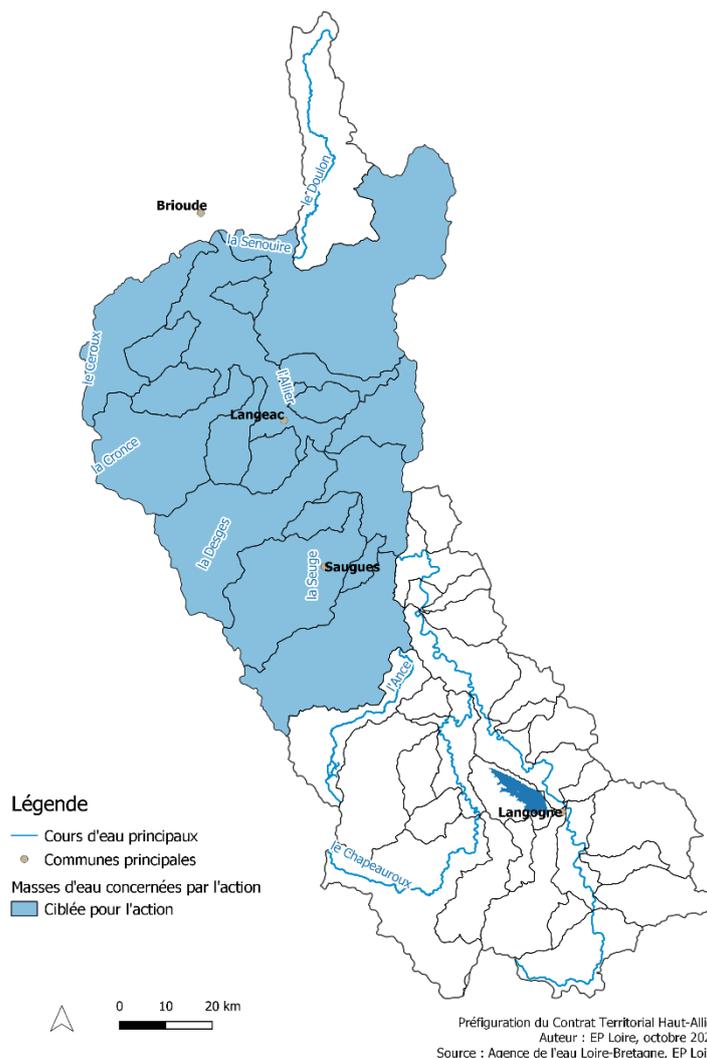
Plan de financement (en € TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		Région Aura*		Autres	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	15 200	50%	7 600	25%	3 800	25%	3 800
TOTAL	15 200	50%	7 600	25%	3 800	25 %	3 800

* cofinancement potentiel à préciser

MASSES D'EAU CONCERNEES

Masses d'eau à enjeux nutriments et pratiques agricoles.

Code ME	Nom masse d'eau
FRGR0142a	L'allier depuis Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Sénouire
FRGR0238b	L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier
FRGR0239	La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0240	La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0241	La Fioule et ses affluents depuis Vissac-Auteyrac jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0242	La Sénouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0245	Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1684	Le Chante Rome et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1701	La Besque et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1726	Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1734	Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1746	Le Cizière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1758	L'Avesne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1776	Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1803	L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1849	Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier



OBJECTIF GENERAL 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS POUR SATISFAIRE LE BON ETAT

A 2.5 PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.10 : Animation du programme d'actions agricole

DISPOSITION 2.4.1 : Réduire les intrants agricoles et limiter les risques de transfert

Intitulé action : Animation générale agricole

Maitrise d'ouvrage :	<i>Chambre d'agriculture de Lozère</i> <i>Chambre agriculture de Haute-Loire</i> <i>Chambre agriculture du Cantal</i> <i>Chambre agriculture d'Ardèche</i> <i>COPAGE 48</i> <i>FDCUMA 43</i> <i>Haute-Loire Bio</i>
----------------------	---

PROBLEMATIQUE

Le Programme d'actions agricole du Contrat Territorial du Haut-Allier nécessite l'intervention de nombreux maîtres d'ouvrages différents, dans le but d'améliorer la qualité des eaux du territoire. Il est donc nécessaire que les maîtres d'ouvrage se coordonnent, avec un temps d'animation conséquent et nécessaire au bon déroulé du programme d'actions. Une fois les actions menées, elles devront faire l'objet d'une information auprès des différents acteurs du territoire.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Animer les actions agricoles ;
- Coordonner les actions entre les différents maîtres d'ouvrage ;
- Assurer la cohérence et la réussite du volet agricole à l'échelle du territoire ;
- Communiquer sur les actions menées.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les missions des différents maîtres d'ouvrages des actions agricoles consistent à :

Participer aux réunions du Contrat :

- Organiser un Comité de pilotage par an
- Organiser deux Comités techniques par an
- Organiser un Comité agricole par an

Animer des actions collectives :

- Journées techniques et des journées d'informations collectives auprès des agriculteurs
- Mettre en œuvre les indicateurs de suivi lié à la programmation du volet agricole
- Communication des actions auprès des différents acteurs

ACTEURS

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Autres acteurs associés : Agriculteurs

CALENDRIER PREVISIONNEL

Nombre de jours par structure						
	2021	2022	2023	Phase1	Phase2	Cout journalier
	2021	2022	2023	Phase1	Phase2	Cout journalier
CA43	23,5	21	21	65,5	65	625
CA15	8,5	4	6	18,5	18,5	600
CA48	23,5	21	21	65,5	65	672
HLbio	15	15	15	45	45	420
CA07	6	6	8	20	20	600
COPAGE48	15	15	15	45	45	600
Ep Loire		80	80	160		420
TOTAL	86	84	90	260	264	

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs	Phase 1	Phase 2
Nombre de journées agricoles collectives organisées		
Nombre de commissions agricoles réunies		
Nombre de documents, d'articles de presse diffusés		
Nombre d'agriculteurs participant/étant touchés aux actions du volet agricole dans son ensemble		

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Cout réel par structure

Structure	2021	2022	2023	Phase1	Phase2	Cout journalier (€ TTC)
CA43	14 688 €	13 125 €	13 125 €	40 938 €	40 938 €	625 €
CA15	5 100 €	2 400 €	3 600 €	11 100 €	11 100 €	600 €
CA48	15 792 €	14 112 €	14 112 €	44 016 €	44 016 €	672 €
HLbio	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	18 900 €	420 €
CA07	3 600 €	3 600 €	4 800 €	12 000 €	12 000 €	600 €
COPAGE48	9 000 €	9 000 €	9 000 €	27 000 €	27 000 €	600 €
EP Loire	- €	33 600 €	33 600 €	67 200 €	67 200 €	420 €
TOTAL	54 480 €	82 137 €	84 537 €	221 154 €	221 154 €	

Un cout plafond journalier à 420€/j est appliqué pour le montant éligible. Le taux de 50% de l'AELB est sur le montant éligible suivant :

	2021	2022	2023	Phase1	Phase2	Cout plafond Agence
CA43	9 870 €	8 820 €	8 820 €	27 510 €	27 510 €	420 €
CA15	3 570 €	1 680 €	2 520 €	7 770 €	7 770 €	420 €
CA48	9 870 €	8 820 €	8 820 €	27 510 €	27 510 €	420 €
HLbio	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	18 900 €	420 €
CA07	2 520 €	2 520 €	3 360 €	8 400 €	8 400 €	420 €
COPAGE48	6 300 €	6 300 €	6 300 €	18 900 €	18 900 €	420 €
EP Loire	- €	33 600 €	33 600 €	67 200 €	67 200 €	420 €
TOTAL	38 430 €	68 040 €	69 720 €	176 190 €	176 190 €	

			AELB		MOA*	
	Phase1	Phase2	Taux *	Montant	Taux	Montant
CA43	40 938 €	40 938 €	50%	13 755 €	66%	27 183 €
CA15	11 100 €	11 100 €	50%	3 885 €	65%	7 215 €
CA48	44 016 €	44 016 €	50%	13 755 €	69%	30 261 €
HLbio	18 900 €	18 900 €	50%	9 450 €	50%	9 450 €
CA07	12 000 €	12 000 €	50%	4 200 €	65%	7 800 €
COPAGE48	27 000 €	27 000 €	50%	9 450 €	65%	17 550 €
EP Loire*	67 200 €	67 200 €	50%	33 600 €	50%	33 600 €
TOTAL	221 154 €	221 154 €	50%	88 095 €	60%	133 059 €

* sous réserve certains cofinancements pour l'EP Loire

SECTEURS D' ACTIONS PRIORITAIRES

Toutes les masses d'eau du territoire sont concernées.

Objectif GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTE AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

A 3.1

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.1 : Gérer durablement la ressource et diminuer les besoins en eau pour satisfaire le bon fonctionnement des milieux aquatiques

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.4 : Préserver les têtes de bassins versant

Intitulé action : Etudier la faisabilité et la pertinence d'une autonomie en eau des élevages par la récupération des eaux de toitures

Maitrise d'ouvrage : *Chambres Agriculture 48 et 15*

PROBLEMATIQUE

Après 3 années qui ont montré les effets des changements climatiques sur la disponibilité en eau en été/automne, de plus en plus d'agriculteurs s'interrogent sur l'autonomie en eau de leur élevage. En parallèle, certains gestionnaires d'eau potable sont confrontés à des difficultés d'approvisionnement en eau qui pourraient être en partie solutionnées par le retrait des consommations pour l'abreuvement des animaux.

OBJECTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'estimer le potentiel d'autonomie en eau par la récupération des eaux de toitures et l'abreuvement à la parcelle et d'évaluer si la diminution de la quantité d'eau prélevée sur le réseau AEP est suffisante pour satisfaire les usages domestiques.

L'objectif est d'identifier au cours de la phase 1 du contrat un à 2 projets pilotes par départements pour engager une réalisation des travaux en phase 2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action proposée consiste donc à :

- Contacter les gestionnaires d'eau potable du territoire et évaluer avec eux quelle est la situation, quels seraient leur besoin de réduction des consommations d'eau agricoles et sur quels secteurs
- Sensibiliser les agriculteurs sur les avantages/inconvénients des différentes solutions pour assurer l'alimentation en eau de l'exploitation par des actions collectives, des visites d'exemples
- Réaliser des diagnostics individuels besoins/ressources débouchant sur des propositions d'amélioration et sur des investissements (récupération d'eaux pluviales, captage de ressources alternatives, remobilisation collective d'anciens réservoirs ou réseaux AEP...)
- Suivi et coordination entre chambres d'agriculture, administratif et participations aux COPIL/COTECH.

ACTEURS

Partenaires techniques : COPAGE48 ; CEN ; EPCI ; EP Loire ; Départements ; Communes ; Syndicat AEP.

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne/Départements de la Lozère et du Cantal/Régions Occitanie et AURA.

CALENDRIER PREVISIONNEL

CDA 48 + CDA 15	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2
Travail avec les gestionnaires	5 + 3 j			5 + 3 j	
Sensibilisation agriculteurs	3 + 3 j			3 + 3 j	
Diagnostic individuel	21 + 21 j			21 + 21 j	
Suivi – Bilan	15 + 11j			15 + 11j	
Travaux					
TOTAL	44 + 38 j			44 + 38 j	

INDICATEUR DE SUIVI

Moyens humains mobilisés

Nombre de communes et syndicat d'eaux contactés

Organisation d'une journée d'information

Nombre de diagnostic individuel – Volume prélevé sur AEP (mensuel)

Dimensionnement de travaux

Volume eaux économisé (annuel= volume brut : milieu naturel + AEP)

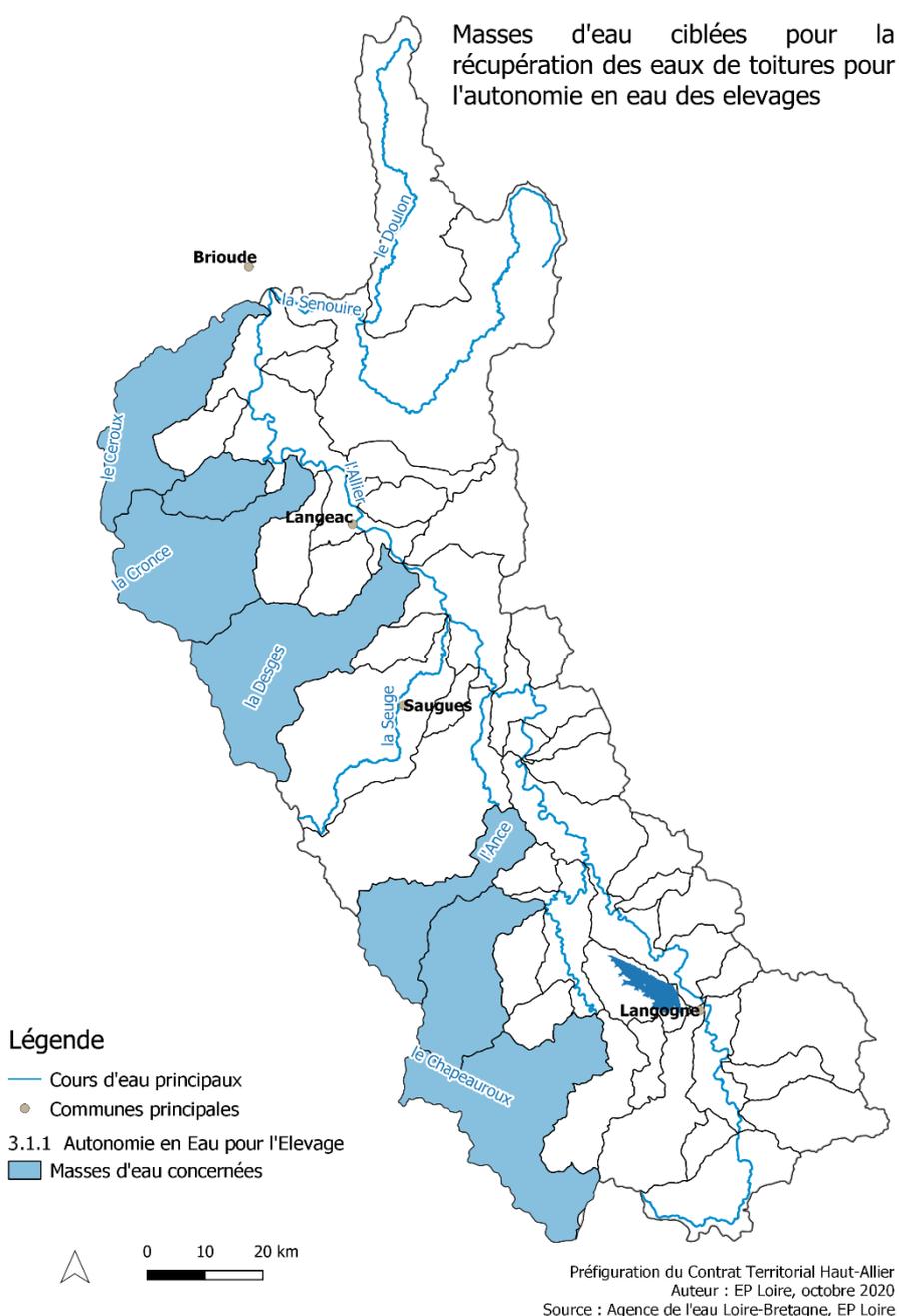
COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Plan de financement Chambre Agriculture 48 (en € TTC)									
	Montant phase 1	AELB		Département		Région/FEADER*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travail avec les gestionnaires	3 360 €	50%	1 680 €	15%	504 €	15%	504 €	20%	672 €
Sensibilisation agriculteurs	2 016 €	50%	1 008 €	15%	302 €	15%	302 €	20%	403 €
Diagnostic individuel	14 112 €	50%	7 056 €	15%	2 117 €	15%	2 117 €	20%	2 822 €
Suivi – Bilan	10 080 €	50%	5 040 €	15%	1 512 €	15%	1 512 €	20%	2 016 €
Travaux	- €	50%	0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL	29 568 €	50%	14 784 €	15%	4 435 €	15%	4 435 €	20%	5 914 €

Plan de financement Chambre Agriculture 15 (en € TTC)									
	Montant phase 1	AELB		Département		Région/FEADER*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travail avec les gestionnaires	3 000 €	50%	1 500 €	15%	450 €	15%	450 €	20%	600 €
Sensibilisation agriculteurs	1 800 €	50%	900 €	15%	270 €	15%	270 €	20%	360 €
Diagnostic individuel	12 600 €	50%	6 300 €	15%	1 890 €	15%	1 890 €	20%	2 520 €
Suivi – Bilan	6 600 €	50%	3 300 €	15%	990 €	15%	990 €	20%	1 320 €
Travaux	- €	50%	0 €		0 €		0 €		0 €
TOTAL	24 000 €	50%	12 000 €	15%	3 600 €	15%	3 600 €	20%	4 800 €

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0234	Le Chapeauroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Clamouse
FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux
FRGR0238a	L'Ance du sud et ses affluents depuis la source jusqu'à Croisances
FRGR0239	La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis Védrières-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1758	L'Avesne et ses affluents depuis le Source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0245	Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier



VOLET B

B 3.2 a - Création, animation et développement d'un « réseau Zones humides » et d'une mission d'appui technique en Lozère	42
B 3.2 b - Restauration et préservation des ZH Ardéchoises	49
B 3.2 c - Cellule d'Assistance Technique zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme	58
B 3.2 d - Etudes, diagnostics et plans de gestion de zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme	63
B 3.2 e - Travaux de restauration et d'aménagement en zone humide en Haute-Loire	69
B 3.2 f - Actions de restauration des zones humides en forêt relevant du régime forestier, en tête de bassin versant de l'Allier (48).....	73
B 3.2 g - Actions de restauration de zones humides anciennement plantées en forêt domaniale du Mont-Mouchet (43-15).....	77
B 3.2 h - Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de la forêt domaniale de Riouclaret (07)	80
B 3.2 i - Plan de gestion et restauration des zones humides.....	85
B 4.1 a - Restauration de la continuité écologique en Haute-Loire.....	88
B 4.1 b - Restauration de la continuité écologique sur le Masméjean (Ardèche)	99
B 4.1 c - Effacement du seuil de Luc aval (Lozère)	103
B 4.1 d - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts domaniales	105
B 4.1 e - Mise en œuvre de mesures d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts relevant du régime forestier.....	108
B 4.1 f - Etude de restauration de la continuité écologique sur le Chapeauroux.....	112
B 4.2.a - Poursuite du Diagnostic morphologique (SMAA).....	116
B 4.2.b - Restauration des berges et mise en défens (SMAA)	121
B 4.2.c - Programme Berge et Morphologie (Lozère)	127
B 4.2.d - Plantation de ripisylve autour du Mas d'Armand	135
B 4.2.e - Restauration des berges et mise en défens (PCP)	137
B 4.3 a - Créations de mares (Ardèche)	141
B 4.3 b - Réhabilitation d'une zone humide à l'arrivée de la Gazeille au Mas d'Armand.....	145

OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

B 3.2 a

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION C.3.2 : *Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets*

DISPOSITION C.3.3 : *Engager des opérations de restauration / gestion de zones humides*

Intitulé action : Création, animation et développement d'un « réseau Zones humides » et d'une mission d'appui technique en Lozère

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie

PROBLEMATIQUE

La préservation et la gestion durable des zones humides sont une clé essentielle au fonctionnement des écosystèmes liés à l'eau. Les milieux humides rendent de nombreux services, en particulier :

- La quantité de la ressource en eau : soutien d'étiage et écrêtement des crues
- La qualité de la ressource en eau : épuration de l'eau (santé)
- L'accueil de nombreuses espèces de faune et flore : réservoirs de biodiversité
- La réserve de fourrage en période de sécheresses

En Lozère, ces milieux naturels ont subi pressions et destructions par le passé, et sont encore actuellement soumis à des dégradations parfois importantes.

L'inventaire des zones humides réalisé par le Cen Lozère (aujourd'hui fusionné dans le CEN Occitanie) en 2004-2005 fait état, sur le haut bassin versant lozérien de l'Allier, de 955 zones humides répertoriées pour une surface de 3000 ha avec un état de conservation très variable.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie (CEN Occitanie), antenne de Lozère, compétent et reconnu dans la gestion/restauration des milieux humides, travaille depuis plus de 20 ans sur cette thématique de préservation et de gestion durable via l'animation d'un service d'aide à la gestion des zones humides sur le bassin Adour-Garonne depuis 2004, ou encore le Plan Loire Grandeur Nature 3 qui a permis la préservation, la restauration et la gestion de 22 sites de tourbières (plus de 260 ha).

Fort de cette expérience, le CEN Occitanie souhaite développer un service d'aide à la gestion des zones humides sur le bassin Loire-Bretagne du département. L'objectif est d'offrir aux gestionnaires de zones humides (collectivités, propriétaires, agriculteurs...) la possibilité de mieux gérer ces milieux en conciliant leurs activités économiques et les fonctionnalités de ces milieux. Ainsi, ce service permet d'apporter des conseils en réponse à des problématiques particulières, de réaliser des diagnostics de sites et de gérer/restauration des zones humides, d'accompagner les gestionnaires dans la durée via des conventions, de mettre en réseau les gestionnaires (échanges d'expériences) mais aussi de leur faire bénéficier de formations techniques sur des thématiques liées aux zones humides et aux activités (notamment d'élevage). Des formations peuvent également être destinées à d'autres publics.

OBJECTIF DE L'ACTION

Les objectifs sont de :

- Préserver les fonctionnalités des zones humides d'importance pour la ressource en eau et la biodiversité et s'adapter aux changements climatiques en cours sur les zones prioritaires (1 et 2) identifiées dans le diagnostic et la stratégie de territoire ;
- Accompagner les gestionnaires, propriétaires, collectivités volontaires dans la gestion de leur zone humide et/ou leurs projets ou travaux ;
- Réaliser des travaux sur la base de plans de gestion ;
- Assurer un suivi pour avoir un retour d'expérience des travaux réalisés
- Créer un réseau d'acteurs et d'échanges (social et savoir-faire) : assurer un suivi régulier, rencontres-échanges avec les gestionnaires, proposer des journées de formations/ d'information.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Trois volets complémentaires sont définis. Le CEN Occitanie propose en effet d'assurer une animation territoriale auprès de différents publics pour une gestion/restauration de zones humides ainsi que des actions de formations, de réaliser des plans de gestion concertés avec les gestionnaires, de réaliser les travaux nécessaires à la restauration de zones humides et à la gestion durable des zones humides et d'en suivre l'évolution dans le temps, et ceci, durant chaque phase du Contrat territorial. Il est en effet important d'engager des travaux de restauration et de gestion dès la première phase afin d'augmenter en efficacité et d'avoir des premiers retours sur l'efficacité des travaux au terme de la deuxième phase du contrat territorial.

Les tableaux ci-après présentent les actions proposées pour chaque phase du Contrat.

2021-2023	
réseaux zones humides ou CAT	<ul style="list-style-type: none"> - Présentat ion aux partenaires locaux de la démarche/mise en place du Réseau zones humides (élaborat ion et dif fision d'un document/courriers/réunions...) - Coordinat ion annuelle avec le COPAGE porteur d'une CAT pour une ef facité renforcée - Animat ion territoriale auprès des gest ionnaires ayant donné leur accord de principe dans l'étude de faisabilité réalisée en 2019. Pour mémoire, 7 zones humides ou part ies de zones humides ont été retenues : 4 sont localisées sur le bassin du Chapeauroux – priorité 1 pour une surface de 55 ha ; 1 sur l'Ance du Sud – priorité 2 ; 2 sont sur le Grandrieu – non déf ini comme prioritaires pour une surface de 43 ha. ces 2 zones, qui ont bénéf icié d'un f inancement dans le cadre des études préalables au contrat territorial, se trouvent toutefois vraiment en tête de bassin et présentent une forte proport ion de tourbières, et sont à se t tre importante pour la ressource en eau. Le grandrieu se jet e par ailleurs dans le Chapeauroux qui est considéré comme prioritaire. - Convent ionnement avec les gest ionnaires de zones humides (convent ion de gest ion) - 1 format ion/informat ion pour les élus : sensibilisat ion pour favoriser une intervent ion sur les espèces exot iques envahissantes sur le lac de Naussac et aide à la déf init ion d'un plan d'act ions. Cet e act ion est proposée suite à la réalisat ion dans le cadre du projet de contrat, d'une étude sur les espèces exot iques envahissantes qui a montré la faible représentat ion de ces espèces et donc, l'importance de les éradiquer en amont. - 1 format ion pour les agents techniques municipaux/intercommunaux en vue d'intervent ion sur les espèces exot iques envahissantes sur le lac de Naussac - 1 format ion des gest ionnaires sur une thémat ique en lien avec la ressource en eau, la biodiversité - Expert ise/visite-conseil sur les bassins prioritaires en réponse à une sollicitat ion provenant notamment (2/an) : <ul style="list-style-type: none"> . de gest ionnaires en lien avec une problémat ique de gest ion sur leur zone humide . de collect ivités : projets impactants potent iellement une zone humide... . d'administrat ions dans le cadre de l'ident ificat ion de zones humides ou de proposit ions alternat ives à des aménagements en zones humides - Tableau de bord/carte/rapport annuel/copil - Gest ion administrat ive et f inancière
Plans de de gest ion	<p>Plans de gest ion sur 7 zones humides et convent ionnement avec les gest ionnaires (éleveurs) : réalisat ion de diagnost ics écologiques et fonct ionnels/ déf init ion de préconisat ions de gest ion et travaux partagés avec le gest ionnaire/init iat ion de la gest ion déf nie. 2 en 2021 et 5 en 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - si nécessaire, en fonct ion du contexte et de la complexité de travaux à réaliser, 2 expert ises fonct ionnelles sont prévues pour 2 sites - programmat ion de travaux pour chaque site
Restaurat ion/ gest ion/suivis	<p>Travaux de restaurat ion</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites issus des études préalables <ul style="list-style-type: none"> * travaux sur 2 sites (2022/2023) avec accompagnement des gest ionnaires/encadrement et suivi des chant ier/ bilan * chant ier de bénévoles sur sites en gest ion (gd public et/ou étudiants) en 2023 - Sites Loire nature <ul style="list-style-type: none"> * travaux complémentaires sur 1 à 2 sites (2023) * chant ier de bénévoles sur sites en gest ion (gd public et étudiants) – 2022 <p>Gest ion et suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement/appui annuel des gest ionnaires - suivis de zones humides où des travaux seront ef fectués pour avoir des retours d'expérience (soit 10 sites) <p>Dont Mise en place de suivis écologiques de sites pour évaluer la gest ion/restaurat ion mise en œuvre et procéder si besoin à des modif icat ions/ajustements avec le gest ionnaire. L'object f est d'avoir un retour d'expérience sur les travaux qui seront réalisés</p>

2024-2026	
réseaux zones humides ou CAT	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions annuelles avec des partenaires - Coordination annuelle avec le COPAGE porteur d'une CAT pour une efficacité renforcée - Hierarchisation des zones humides pour identifier de nouvelles zones humides sur les bassins prioritaires - Animation territoriale pour aboutir à la réalisation de plans de gestion sur 4 sites sur les bassins prioritaires - Conventonnement avec les gestionnaires de zones humides (conventonnement de gestion) - 1 format de gestionnaires sur une thématique en lien avec la ressource en eau, la biodiversité - Expertise/visite-conseil sur les bassins prioritaires en réponse à une sollicitation provenant notamment (2/an) : <ul style="list-style-type: none"> . de gestionnaires en lien avec une problématique de gestion sur leur zone humide . de collectivités : projets impactants potentiellement une zone humide... . d'administrations dans le cadre de l'identification de zones humides ou de propositions alternatives à des aménagements en zones humides - Tableau de bord/carte/rapport annuel/copil - Gestion administrative et financière
Plans de gestion	<p>Plans de gestion sur 4 zones humides et conventonnement avec les gestionnaires (éleveurs) : réalisation de diagnostics écologiques et fonctionnels/ définition de recommandations de gestion et travaux partagés avec le gestionnaire/initiateur de la gestion définie</p> <ul style="list-style-type: none"> - si nécessaire, en fonction du contexte et de la complexité de travaux à réaliser, 1 expertise fonctionnelle est prévue pour 1 site - programmation de travaux pour chaque site
Restauration/gestion/suivis	<p>Travaux de restauration</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sites issus des études préalables <ul style="list-style-type: none"> * travaux sur 1 site (2024) avec accompagnement des gestionnaires/ encadrement et suivi des chantiers/ bilan * chantier de bénévoles sur sites en gestion (gd public et/ou étudiants) en 2024 - Nouveaux sites <ul style="list-style-type: none"> * travaux 2 sites (2025 et 2026) avec accompagnement des gestionnaires/ encadrement et suivi des chantiers/ bilan * chantier de bénévoles sur sites en gestion (gd public et étudiants) 2026 - Sites Loire nature <ul style="list-style-type: none"> * travaux complémentaires sur 1 à 2 sites (2024) * chantier de bénévoles sur sites en gestion (gd public et étudiants) – 2025 <p>Gestion et suivis</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement/appui annuel des gestionnaires - suivis de zones humides où des travaux seront effectués pour avoir des retours d'expérience (soit 10 sites) <p>Bilan suivis/retour d'expérience</p>

ACTEURS

Partenaires techniques : communautés de communes et communes du haut bassin versant de l'Allier en Lozère, EPTB Loire, propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires, CEN Rhône-Alpes (antenne Ardèche) et CEN Auvergne en vue d'une coordination dans les actions à réaliser, Civam Empreinte, spécialistes dans l'étude fonctionnelle de sites (si travaux hydrauliques par exemple), Chambre régionale d'agriculture, ...

Financeurs (partenariats financiers envisagés – non encore contactés) : Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; Conseil régional Occitanie/ou FEDER Loire ; Conseil départemental de la Lozère.

CALENDRIER PREVISIONNEL

CAT Animation		2021	2022	2023	Phase 2
Information préalable à l'outil CAT	Nb jour (animation)	5			
coordination inter CAT (dont en Lozère)	Nb jour (animation)	5	3	3	9
hiérarchisation des sites	Nb jour (animation)				2
Animation territoriale auprès des gestionnaires ayant donné un accord de principe puis pour obtenir de nouveaux accords de principe sur de nouveaux sites en phase 2 du CT	Nb jour (animation)	1	2		4
conventionnement	Nb jour (animation)	2	5		4
Rédaction de REX	Nb journées				8
Suivi et accompagnement technique annuel adhérent réseau (y compris gestionnaires partenaires du PLGN soit 19 sites). total : 30 sites	Nb Sites-gestionnaires (animation)	10	12	17	59
Assistance technique hors réseau (expertise/visite conseil)	Nb sollicitation	2	2	2	6
Formation techniques, journées démonstration	Nb de formations		2	1	1
Tableau de bord/carte/rapport annuel/copil	Nb jour (animation)	10	10	15	25
Gestion administrative et financière	Nb jour (animation)	10	10	10	30
Plan de gestion	Nb de sites	2	5		4
Etudes fonctionnelles complémentaires avant travaux	Nb de sites		1	1	1
Suivis sites travaux pr REX	Nb de sites	3	3	2	10
Travaux (investissement + encadrement)	Nb de sites		1	2	4 à 5
Chantier de bénévoles	Nb chantiers		1	1	3

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre de sites diagnostiqués/conventionnés

Surface de zones humides conventionnées

Nombre d'actions de formations/sensibilisation et nombre de participants

Surface ayant bénéficié de travaux de restauration

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (€ TTC)					
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2
Action 1 CAT – Moyens humains	41 j	51 j	48 j		
Action 1 CAT – Chiffrage	16 524 €	21 114 €	20 039 €	57 677 €	68 427 €
Action 2 – Etude et rédaction de plan de gestion	10 482 €	28 626 €	8 438 €	47 546 €	38 861 €
Investissement travaux FRGR0234		12 500 €	16 500 €	29 000 €	16 500 €
Suivis sites pour REX	1 836 €	1 919 €	1 520 €	5 275 €	6884 €
Chantiers Bénévoles		1 247 €	1 273 €	2 520 €	3926 €
Encadrement travaux		3 308 €	6 121 €	9429 €	17 460 €
Travaux issus de la CAT (2 sites)				0 €	25 000 €
TOTAL	27 006 €	65 548 €	51 098	143 652 €	163 748 €

Plan de financement (en €TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		FEDER Loire ou CR Occitanie		CD 48	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
CAT phase 1	57 677	50% (cout plafond 380€/j)	26 410	40 %	23 070.8	14.2%	8 196.2
Plan de gestion	32 005	50%	16 003	40 %	12 802,00	10%	3 200,50
Travaux	53 970 €	50%	26 985	40 %	21 587,80	10%	5 396,95
TOTAL	143 652 €	48.3 %	69 397	40 %	34 390	11.7%	8 597

* demande de délafronnement pour d'obtenir plus de 80% de financement public sur des actions d'intérêt général. Dans le cas présent, le CEN Occitanie Lozère sollicite 100%

Financiers potentiels non encore contactés à ce jour.

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

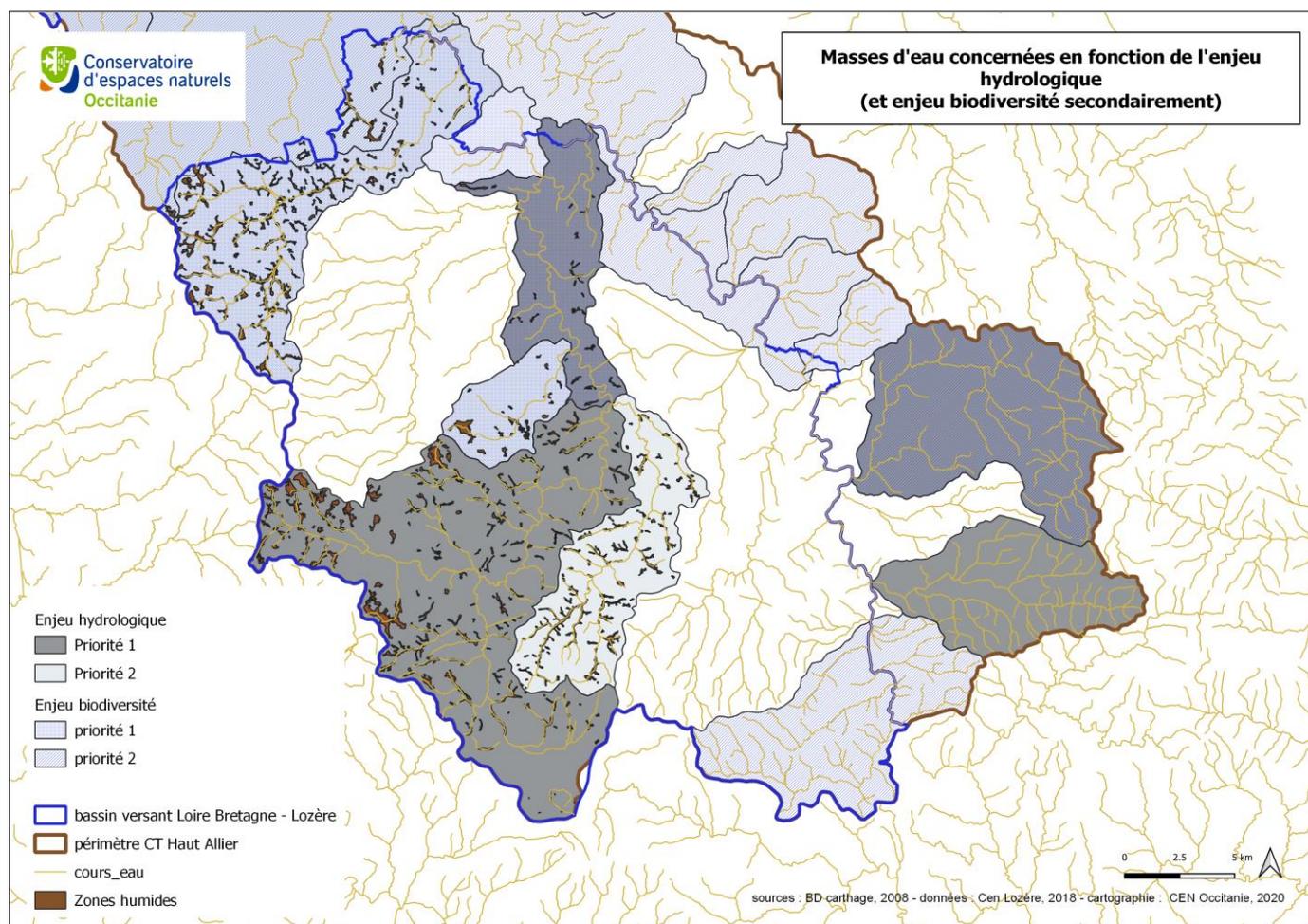
Masse d'Eau	Nom Masses d'eau	Priorité Intervention	Enjeu hydrologie	Enjeu Biodiversité
FRGR0145	L'allier depuis Laveyrune jusqu'à Langogne	2	0	0
FRGR0233	Le Langouyrou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	0	0	0
FRGR0234	Le Chapeauroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Clamouse	2	1	2
FRGR0235	Le Chapeauroux depuis la confluence de la Clamouse jusqu'à la confluence avec l'Allier	2	1	2
FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	2	0	2
FRGR0237	La Clamouse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	0	2	0
FRGR0238a	L'Ance du sud et ses affluents depuis la source jusqu'à Croisances	2	2	2
FRGR0238b	L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'allier	2	2	2
FRGR1389	Le Baragnac et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	1	0	1
FRGR1491	L'allier et ses affluents depuis la source jusqu'à Laveyrune	2	0	2
FRGR1831	La Fouillouse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	1	0	1
FRGR1969	Le Donozau et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Naussac	0	0	0
FRGR2162	Le Merdaric et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Chapeauroux	0	0	0

Priorité 1 : Très forte – animation prioritaire

Priorité 2 : Forte

Priorité 0 : Si volonté ou enjeu local

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

B 3.2.b

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION C.3.2 : *Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets*

DISPOSITION C.3.3 : *Engager des opérations de restauration / gestion de zones humides*

Intitulé action : Restauration et préservation des ZH Ardéchoises

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

PROBLEMATIQUE

268 zones humides du haut bassin de l'Allier en Ardèche sont décrites et délimitées, intégrées à la base de données départementale pour une superficie de 512 ha allant de quelques centaines de m² à plus de 28 ha. Leur niveau de description n'est pas homogène :

- 18 zones humides n'ont pas de typologie associée
- 249 sont des Zones humides de bas-fond en tête de bassin
- 1 Zone humide liée aux cours d'eau

Sur les 268 zones humides décrites, 250 ont fait l'objet d'une description par la DDAF ou la FDP07 qui remonte aux débuts des années 2000. 11 ont été décrites par l'ONF en 2007, et 7 par la FRAPNA, très récemment à l'occasion des MAEc.

Les grandes zones humides sont rares : une seule fait plus de 15 ha : la Tuilière sur la commune du Plagnal avec plus de 28 ha. Plus de la moitié des zones humides (144 sur 268) sont très petites (moins d'un ha), 117 zones humides sont petites (entre 1 et 10 ha), et 6 zones humides ont une surface comprise entre 10 et 15 ha.

Les zones humides du haut bassin ardéchois de l'Allier sont néanmoins bien présentes et composent un maillage du territoire ardéchois (près de 2,8 %). Elles jouent un rôle dans le fonctionnement hydrologique du bassin. En effet ces milieux participent à l'épuration des eaux, à l'écrêtement des crues, constituent des réserves de fourrage (pâturage) lors des périodes de sécheresse et accueillent de nombreuses espèces végétales et animales patrimoniales. Ces divers services représentent des enjeux importants pour la population.

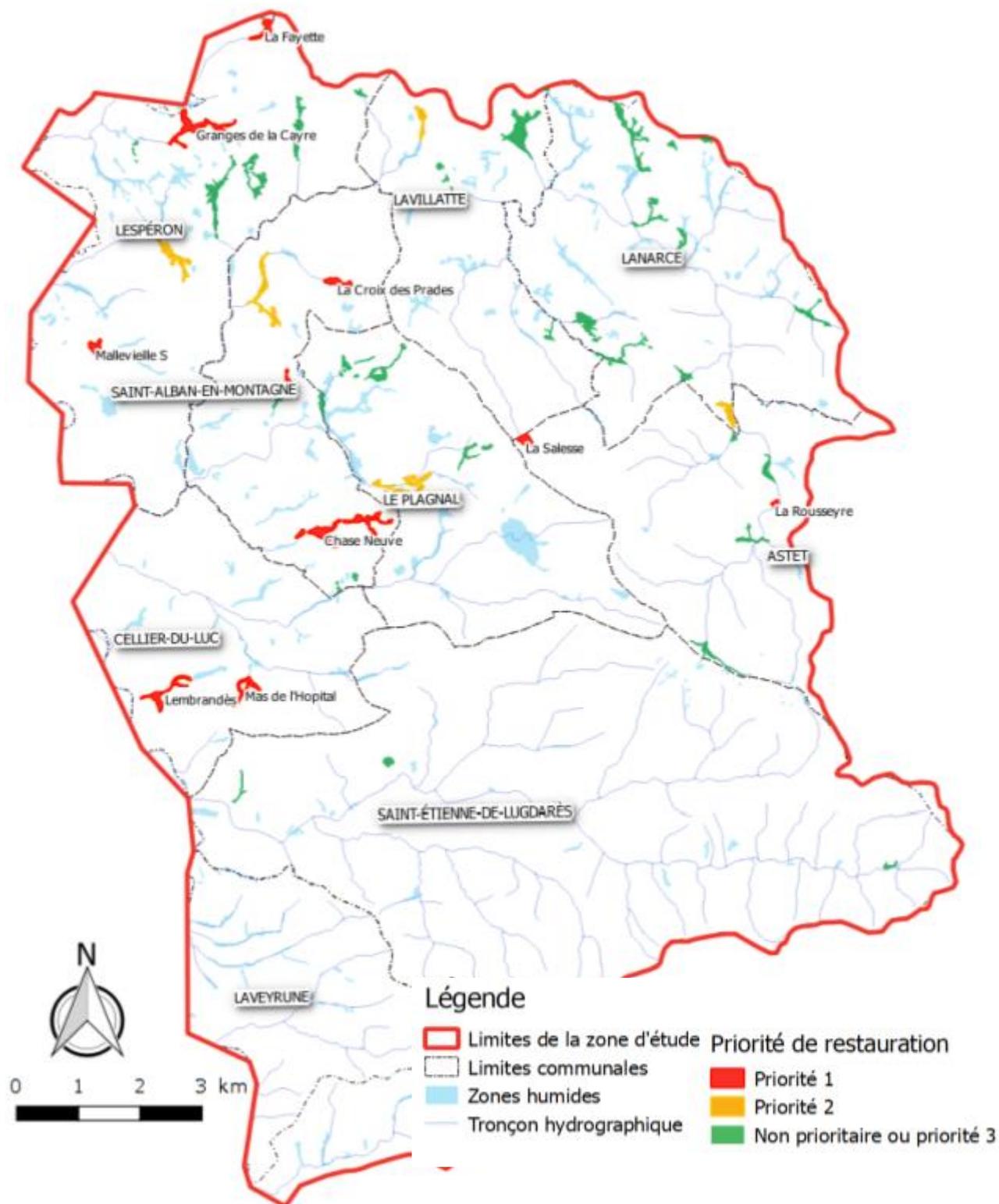
Les masses d'eau du haut bassin de l'Allier en Ardèche ont globalement été qualifiées en bon voire très bon état écologique. La restauration des tourbières dégradées permettra de maintenir cet état dans un contexte de changement climatique.

184 zones humides ardéchoises (plus de 68 % en nombre) sont tout ou partie concernées par un îlot agricole déclaré en 2014, pour une surface cumulée de près de 425 ha soit 83% de la surface en zh. Les exploitants agricoles sont donc les 1ers gestionnaires des zones humides sur le haut bassin ardéchois de l'Allier. L'adéquation entre pratiques agricoles et maintien des fonctionnalités des zones humides est primordiale.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

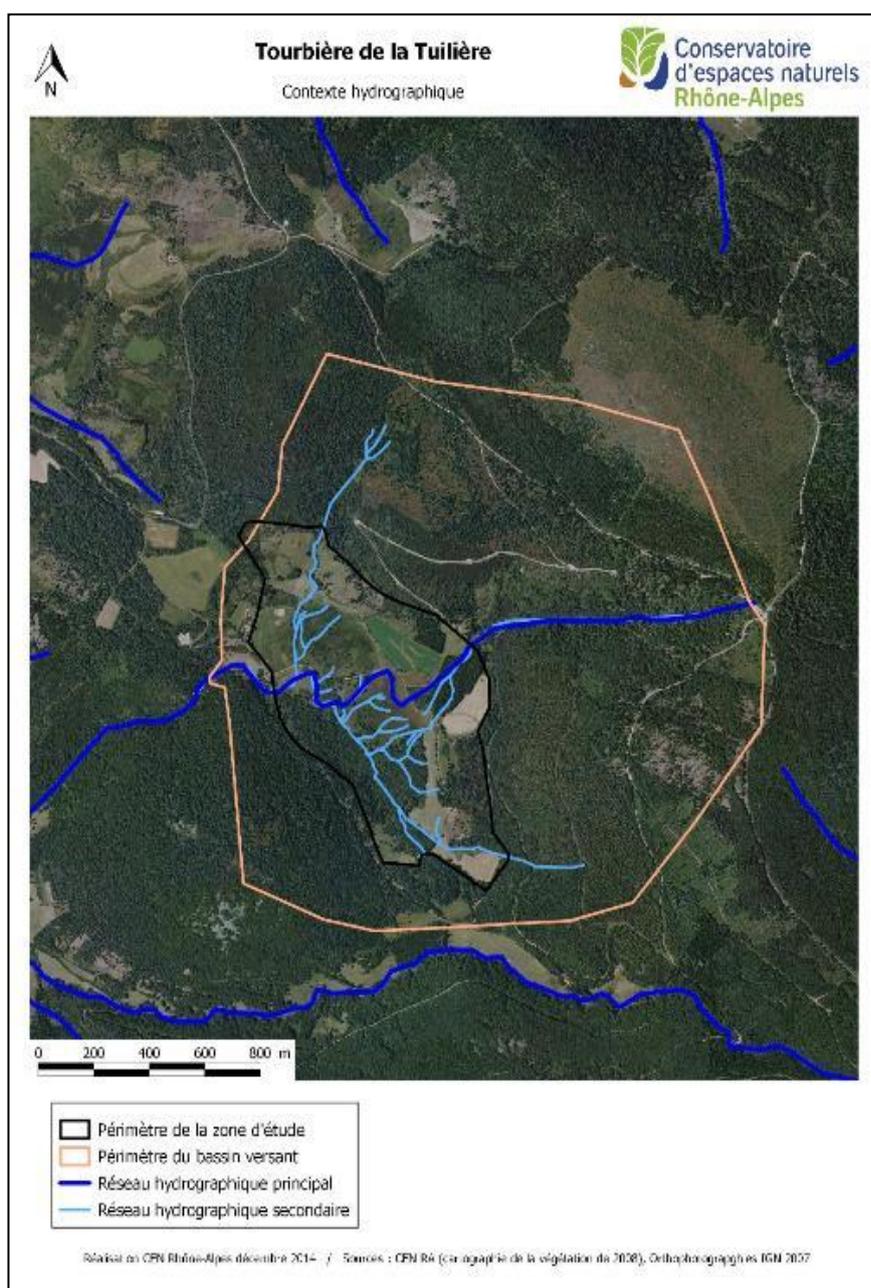
En 2019, une étude de la faisabilité de la restauration de **tourbières dégradées** a débuté sur le haut bassin ardéchois de l'Allier par le Cen Rhône-Alpes. Cette 1^{ère} phase de la démarche a permis de sélectionner et prioriser 10 tourbières dégradées sur les 268 zones humides de l'inventaire départemental dont 100 sont des tourbières dont 50 ont fait l'objet d'une expertise terrain en 2019.

Classement	Nom du site	Surface (Ha)	Commune	Classement à l'étape 1 : Priorisation des sites à prospecter	Note à l'étape 2 : Expertise sur le terrain	Note dureté foncière	Total
1	Chase Neuve	12,73	Saint-Alban-en-Montagne	2	13,5	1	14,5
2	La Rousseyre	0,78	Astet	15	12,75	1	13,75
3	Granges de la Cayre	11,39	Lespéron	31	12,5	1	13,5
4	Mas de l'Hopital	4,17	Cellier-du-Luc	32	12,25	0	12,25
5	La Fayette	2,98	Lespéron	42	11,75	0	11,75
6	La Salesse	3,09	Astet	11	11,5	0	11,5
7	Lembrandès	5,73	Cellier-du-Luc	21	11	0	11
8	Les Narces	1,54	Saint-Alban-en-Montagne	27	10,5	-1	9,5
9	La croix des Prades	3,20	Saint-Alban-en-Montagne	24	10,5	-1	9,5
10	Malleveille S	3,14	Lespéron	41	10,5	-1	9,5
11	Maisonneuve	3,22	Lanarce	40	10,25	-1	9,25
12	Les Termes	6,90	Saint-Alban-en-Montagne	8	10	-1	9
13	Rissouleyre	2,89	Lavillatte	19	9,25	-1	8,25
14	La Plaine	8,01	Le Plagnal	3	9	-1	8
15	Village O Bas	6,25	Lespéron	6	8,5	-1	7,5



Les tourbières en priorité 3 ont été prospectées mais n'étaient pas ou peu dégradées. Les tourbières de priorité 2 étaient dégradées mais n'ont pas été sélectionnées après l'évaluation de la complexité foncière. Les tourbières de priorité 1 sont les plus dégradées que nous avons prospectées et leur restauration doit être réalisée en priorité.

La tourbière de la Tuilière, au Plagnal, est une zone humide de bas-fond en tête de bassin versant de l'Allier. Elle est parcourue par plusieurs petits cours d'eau qui donnent naissance au Liauron, affluent en rive droite de l'Allier. Cette tourbière présente une mosaïque d'habitats intéressants dont une remarquable boulaie à sphaignes, unique sur le département de l'Ardèche. La surface de la zone humide est d'environ 27 ha dont la majeure partie appartient à la commune du Plagnal avec laquelle le Cen Rhône-Alpes a signé une convention d'usage de 10 ans renouvelable par tacite reconduction en 2013. Le Cen RA préserve 8 tourbières des hauts bassins ardéchois de la Loire et de l'Allier sur lesquelles il met en œuvre une démarche de gestion conservatoire depuis les années 2000, au gré du volontariat des propriétaires et des acteurs du territoire. Le principe est de disposer d'un panel de sites sur lequel des démarches de gestion puissent être expérimentées, mises en place afin de servir de vitrine et faire éventuellement école sur le territoire. C'est le cas de la Tuilière dont le plan de gestion doit être révisé. Cette action de gestion de sites vitrine est complémentaire d'un appui à la gestion des milieux humides qui peut être proposé à l'ensemble des acteurs d'une commune à un propriétaire, d'usagers à des exploitants agricoles ou forestiers.



En effet, une animation territoriale spécifique aux zones humides a été menée en 2016 et 2017 par le Cen Rhône-Alpes dans le cadre du contrat territorial Naussac, en Ardèche. Des visites de sites et des rencontres d'acteurs locaux ont permis de mettre en évidence la nécessité d'informer sur l'existence et les rôles des zones humides, et d'apporter un appui spécifique pour une meilleure prise en compte de ces milieux dans les activités.

Une « **Cellule d'assistance Technique (CAT)** » sur l'ensemble du territoire doit permettre d'offrir aux divers gestionnaires de zones humides la possibilité de mieux gérer ces milieux, dans un souci de maintien des activités et dans le respect de leurs fonctionnalités. Par exemple, sur la partie ardéchoise du haut bassin de l'Allier, les principaux gestionnaires sont des agriculteurs, la préservation des ZH passe donc aussi par une prise en compte du contexte et des pratiques agricoles. Elle permet d'apporter gratuitement et à la demande des particuliers ou des collectivités, propriétaires ou gestionnaires, un diagnostic et des conseils pour résoudre les éventuels problèmes rencontrés, tout en préservant la zone humide. Mise en place depuis plusieurs années dans les départements proches de la Lozère et du Cantal, une CATZH se révèle être un dispositif efficace et apprécié puisque de nombreux gestionnaires font appel à ce service pour obtenir des conseils quant à la gestion de leurs terrains.

OBJECTIF DE L'ACTION

Maintenir un très bon état écologique et préserver les têtes de BV dans un contexte de changement climatique en restaurant des tourbières qui présentent un rôle important sur le cycle de l'eau et dont le fonctionnement est dégradé

Compléter la gestion de sites sur le Haut-Allier et expérimenter des solutions pour susciter une appropriation locale, en planifiant et mettant en œuvre une gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière, site vitrine du haut bassin ardéchois de l'Allier

Répondre aux demandes d'accompagnement des agriculteurs (83% de la surface des ZH en Ardèche sont situées en parcelles agricoles) en proposant un service universel en faveur des zones humides (CAT ZH).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Maintenir un très bon état écologique et préserver les têtes de BV dans un contexte de changement climatique en restaurant des tourbières qui présentent un rôle important sur le cycle de l'eau et dont le fonctionnement est dégradé

1° Restauration de tourbières dégradées

A l'issue de l'animation territoriale et foncière menée en 2020 dans le cadre de l'étude de faisabilité, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes a recueilli suffisamment d'accords de propriétaires volontaires pour lancer une démarche d'établissement d'un plan de gestion.

Élément de référence pour le Conservatoire mais aussi pour les acteurs associés au projet, le plan de gestion identifie les principaux enjeux de fonctionnalités écologiques et hydrologiques du site, les menaces qui pèsent sur leur maintien et les usages en place. Il détermine sur une période de cinq à dix ans les objectifs à atteindre, les travaux et le suivi scientifique à mettre en œuvre. Il est soumis à l'approbation d'un comité local de gestion regroupant les acteurs concernés (propriétaires, collectivités, usagers, administrations...) et cherche à s'harmoniser avec les usages habituels sur le site.

Cette démarche permettra de confirmer le niveau de dégradation de la tourbière et d'en étudier la réversibilité. Un avant-projet de travaux pourrait être nécessaire avant d'engager les opérations concrètes de bouchage de drains, reméandrage de ruisseaux et/ou bûcheronnage... ou toute autre opération jugée nécessaire.

Une complémentarité et une synergie seront recherchées avec la communauté de communes de la montagne ardéchoise pour se « partager » les tourbières à restaurer.

Au cours de la phase 1 du CT, l'animation foncière se poursuivra et l'objectif du Cen Rhône-Alpes est :

- Elaborer un plan de gestion concerté et un avant-projet de travaux sur 1 tourbière dégradée ;
- Débuter les travaux de restauration sur 1 tourbière dégradée ;
- Obtenir suffisamment d'accords de propriétaires sur une 2^{ème} tourbière dégradée à inscrire en phase 2 pour PG et travaux.

2° Compléter la gestion de sites sur le Haut-Allier et expérimenter des solutions pour susciter une appropriation locale, en planifiant et mettant en œuvre une gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière, site vitrine du haut bassin ardéchois de l'Allier

La tourbière de la Tuilière a fait l'objet d'un plan de gestion en 2009, dans le cadre de Natura 2000, par un bureau d'études mandaté par la DDT07. Plan de gestion qui est resté sans suite car les actions proposées n'étaient pas réellement concertées. En 2013 et 2014, le Conservatoire a animé une démarche de mise à jour des diagnostics et d'élaboration d'un programme d'actions de 5 ans concerté et validé par les principaux acteurs.

Ce programme d'actions a pu être mis en œuvre pour partie depuis 2015 dans le cadre du contrat territorial Naussac, du contrat vert et bleu trame bleue des têtes de bassin et de l'appel à projet tourbières du Massif Central (AELB, RAURA, FEDER).

Les actions menées ont consisté en :

- Travaux de restauration et d'entretien. Par exemple : bûcheronnage sélectif afin de maintenir le bon état écologique et hydrologique de la tourbière haute active
- Suivis et évaluations. Par exemple : évaluation annuelle des pratiques pastorales, suivi/état des lieux de la boulaie tourbeuse...
- Communication et sensibilisation. Par exemple : organisation de journées de découverte pour les écoles, fête des tourbières, l'organisation et l'animation de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés

Aujourd'hui le plan de gestion doit être révisé afin de donner un nouvel élan à la gestion conservatoire de la Tuilière. Une révision de plan de gestion consiste à :

- Faire le bilan des actions menées et des plans de gestion antérieurs,
- Partager au sein du comité local les choix opérés et les ajustements par rapport aux actions prévues
- Présenter les évaluations des actions menées et les résultats obtenus,
- Mettre à jour les diagnostics des fonctionnalités écologiques et hydrologiques du site, les menaces qui pèsent sur leur maintien et l'évolution des usages en place
- (Re) identifier, de manière concertée, les enjeux et objectifs à atteindre,
- Décliner ces objectifs en nouveau programme d'actions sur la tourbière de la Tuilière

Un plan de gestion occasionne un rapport d'une 50 aine de pages, peu lisibles et couteux à diffuser. Aussi, une synthèse en 4 pages et de l'impression de cette synthèse en quelques 100aines d'exemplaires pour communication aux membres du comité local de gestion et plus largement sur le territoire, est prévue. L'ensemble du rapport de plan de gestion reste disponible sous format électronique.

Les 1ères actions de mise en œuvre du plan de gestion pourront avoir lieu dès 2022.

La fête des tourbières qui a été initiée sur le haut bassin de la Loire pourrait se décliner sur le haut bassin ardéchois de l'Allier, en parfaite synergie avec le bassin voisin.

Répondre aux demandes d'accompagnement des agriculteurs en proposant un service universel en faveur des zones humides (CAT ZH).

3° Proposer un service universel en faveur des zones humides (CAT ZH)

Information en amont sur l'outil : information des communes, des collectivités, des responsables agricoles et forestiers assurée par l'animateur du contrat territorial qui est la structure référente qui réceptionne les sollicitations des acteurs et les oriente, si pertinent, vers la CAT ZH de leur département. Dans le cadre de cette information en amont, l'animateur du contrat territorial devrait être amené à solliciter le Cen Rhône-Alpes pour des réunions. Ce dernier participera également à la rédaction d'une plaquette d'information sur la CAT éditée par l'animateur du contrat territorial.

Rencontres à la demande (problèmes de gestion, souhait de changement d'affectation du sol, documents d'urbanisme...) avec les propriétaires/gestionnaires de zones humides et/ou les collectivités et **identification des enjeux** « zones humides » et des problématiques de gestion sur les parcelles concernées (expertise technique des sites incluant des pistes de gestion durable et le cas échéant un chiffrage des actions). 2 diagnostics sont prévus par an côté Ardèche.

Suivi de la démarche :

- Un bilan annuel des interventions présenté lors du comité de pilotage.
- Un bilan global à mi-parcours du contrat territorial.
- Un bilan global à la fin du contrat territorial.

Dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur au nombre estimé dans la présente fiche, une priorisation des demandes devra être effectuée selon des critères à valider en comité de pilotage. Le nombre de diagnostics annuel pourra également être réévalué à mi-parcours en fonction des demandes passées.

Le contenu de l'action pourra être amendé et adapté au vu des résultats de l'étude en cours sur les zones humides du SAGE haut Allier, portée par l'EPTB Loire, mais aussi selon les dynamiques d'actions en faveur des zones humides dans les 2 autres principaux départements concernés par le SAGE haut Allier.

ACTEURS

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, Conservatoire Botanique du Massif Central, Département de l'Ardèche, Communauté de communes de la Montagne d'Ardèche, communes du territoire, Propriétaires, exploitants agricoles, ONF, DDT 07, Agence Française de la Biodiversité, FRAPNA 07, LPO 07, EPTB Loire, Fédération départementale de la pêche, associations locales...

Financeurs prévisionnels : Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du Contrat territorial haut bassin de l'Allier ; Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Devès Mézenc Gerbier ; Les 3 actions citées ci-dessus ont été validées dans le CVB DMG 2019-2024 et pourront bénéficier de 50% de financement régional ; Conseil départemental dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles. L'étude de faisabilité de la restauration de tourbières dégradées 2019-2020, ainsi que la gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière bénéficient de co-financement départemental. Cela pourrait se renouveler en 2021 et les années suivantes.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	N 1	N 2	N 3	N 4	N 5	N 6
Restauration de tourbière dégradée						
Elaboration d'un plan de gestion de tourbière dégradée et du projet de restauration						
Travaux de restauration – phase 1				2 ^{ème} phase éventuelle		
Evaluation des résultats des travaux menés						

Gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière (Le Plagnal)						
Révision du plan de gestion						
Mise en œuvre du plan de gestion						

Cellule d'assistance Technique Zones humides						
Contribution à l'information en amont sur l'outil						
Rencontres à la demande et identification des enjeux (2 à 3 par an)						
Suivi des demandes lorsque l'expertise induit travaux et/ou aménagements						

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de conventionnement avec des propriétaires volontaires pour une restauration
- 1 rapport de plan de gestion intégrant 1 avant-projet de travaux
- Nombre d'hectares de zones humides restaurées
- Surface concernée par les travaux
- 1 rapport d'évaluation du plan de gestion 2015-2019 de la Tuilière
- Nouveau programme d'actions 2022-2027 pour la Tuilière
- Nombre de participants aux réunions de concertation
- Nombre de propriétaires/gestionnaires ayant fait appel à la CATZH
- Nombre de diagnostics réalisés, Surface en ha de zh concernées
- Surface des travaux préconisés.

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

Actions	Programmation (en € TTC)						TOTAL sur 6 ans
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Action 1 : Restauration de tourbière dégradée	35 000	10 000	28 000	4000	28 000	4000	109 000
	58 jours + sous-traitances 20 000 €	32 jours + sous-traitances 2 000 €	32 jours + sous-traitances 20000 €	16 jours	A définir	A définir	138 jours + 42000 € de sous-traitances + A DEFINIR
Action 2 : Gestion conservatoire de la tourbière de la Tuilière (Le Plagnal)	20 000	8 000	28 000	4000	6 000	6 000	72 000
	33 j + sous-traitances 12500 €	32 j	32 jours + sous-traitances 20000 €	16 jours	A définir	A définir	113 jours + 32500 € de sous-traitances + A DEFINIR
Action 3 : Cellule d'assistance Technique Zones humides	7 000	7 000	7 000	7 000	6 000	6 000	40 000
	25 jours	25 jours	25 jours	25 jours	21 jours	21 jours	142 jours
Actions	62 000	25 000	63 000	15 000	40 000	16 000	221 000

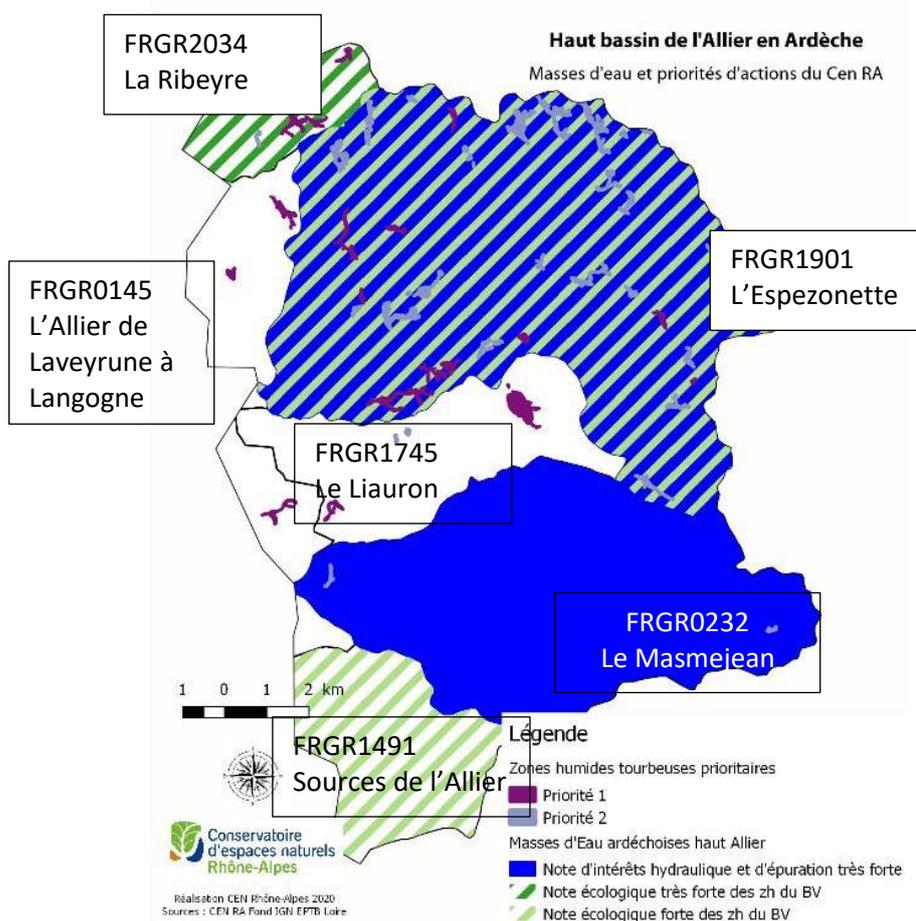
Actions	Montant prévu	AELB		Région		Conseil Départemental	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1	109 000	50%	54 500	30%	32 700	20%	21 800
Action 2	72 000	50%	36 000	30%	21 600	20%	14 400
Action 3	40 000	50%	20 000	50%	20 000		
TOTAL	221 000		110 500		74 300		36 200

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
GR1745	LE LIAURON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER
GR1901	L'ESPEZONNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER
GR0232	LE MASMEJEAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER
GR0145	L'ALLIER DEPUIS LAVEYRUNE JUSQU'A LANGOGNE
GR0234	LA RIBEYRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER

Les masses d'eau sur lesquelles vont se concentrer les actions et en particulier les travaux, sont la Ribeyre et l'Espezonnette.

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

B 3.2.c

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION C.3.2 : *Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets*

Intitulé action : Cellule d'Assistance Technique zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

PROBLEMATIQUE

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides qu'il a su conserver. Ces écosystèmes à mi-chemin entre les milieux aquatiques et terrestres rendent par leurs nombreuses fonctions :

- Fonctions physiques et biogéochimiques : participation à l'épuration et la filtration des eaux, piégeage des métaux lourds et stabilisation des sédiments
- Fonctions hydrologiques de régulation : régulation des écoulements, stockage de l'eau et soutien d'étiage, atténuation des crues
- Fonctions écologiques : réservoir de biodiversité, maintien d'espèces spécifiques et/ou remarquables

Ces fonctions rendent de multiples services bénéfiques à tous :

- Services de régulation :
 - du climat à travers les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration et stockage du carbone ;
 - de la ressource en eau : amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau (recharge des nappes, stockage et épuration de l'eau, ralentissement des crues, soutien d'étiage...);
 - des polluants, avec la contribution à la purification de l'eau, bénéfique pour la santé.
- Services d'approvisionnement, avec ici, plus particulièrement la consommation de l'eau dans ses divers usages (domestiques et agricoles) et en que ressource fourragère (valeur économique)
- Services culturels et sociaux, avec les activités de loisirs, créatifs, pédagogique e et scientifiques.

C'est pourquoi la préservation des zones humides constitue l'un des 8 enjeux du SAGE qui se décline dans au moins 2 grands objectifs :

- Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides ;
- Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité.

La cellule d'assistance technique pour les zones humides permet, par son action préventive, de limiter les dégradations qui pourraient atteindre les zones humides et d'ancrer territorialement la nécessité de les préserver en travaillant sur des exemples concrets.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Préserver les zones humides pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau ;
- Bâtir une relation de confiance avec les propriétaires ou gestionnaires de sites et les acteurs du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place de la Cellule d'Assistance Technique zones humides comprendra plusieurs actions :

1. Animation autour des zones humides
Rencontre et information des élus, techniciens, gestionnaires d'espaces (forestiers, agriculteurs, services de l'état et des collectivités) sur les zones humides, leur localisation, comment les prendre en compte pour limiter les dégradations, ainsi que sur l'outil CAT. Lien avec le COPIL et l'animateur du CT.
Cette action pourra être menée grâce à des réunions collectives, des rencontres individuelles, la participation à diverses instances déjà en place. Sont ciblés en priorité pour ces rencontres : les élus et techniciens des communautés de communes, les techniciens urbanisme et forêt des communautés des communes, les services de l'OFB, l'EP LOIRE, le SMAA.
2. L'Accompagnement des propriétaires et/ou gestionnaires de zones humides et les collectivités dans leurs problématiques et lors de la réalisation de travaux.
Rencontres à la demande (problèmes de gestion, souhait de changement d'affectation du sol, documents d'urbanisme...) avec des propriétaires/gestionnaires de zones humides et/ou les collectivités et identification des enjeux « zones humides » et des problématiques de gestion sur les parcelles concernées mais également sur l'ensemble de l'exploitation ou des propriétés (expertise technique des sites incluant des pistes de gestion durable et le cas échéant un chiffrage des actions en lien avec la fiche « études, diagnostics et plans de gestion »).
3. Un suivi régulier de la démarche
Ce dernier comprendra notamment des bilans annuels des interventions, un bilan à mi-parcours du contrat ainsi qu'un bilan global à la fin du contrat territorial. Il permettra également de compléter les indicateurs de suivi de la démarche.
4. Une veille foncière auprès de la SAFER.
5. La mise en place, si cela s'avère pertinent, d'un réseau d'acteurs locaux basé sur un partage des savoirs entre gestionnaires et/ou propriétaires.

Dans un premier temps, ce dispositif sera ouvert sur l'ensemble du territoire. Dans le cas où le nombre de demandes serait supérieur au nombre estimé dans la présente fiche, une priorisation des demandes devra être effectuée en répondant prioritairement à celles concernant :

- Les têtes de bassin versant des plateaux de la Chaise-Dieu et de la Margeride en lien avec l'étude préalable réalisée par le CEN ;
- Les zones humides identifiées prioritaires dans l'étude du SAGE ;
- Les masses d'eau en état écologique moyen, mauvais ou médiocre.

ACTEURS

Partenaires techniques : Communes, Communauté de commune des rives du Haut-Allier, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, EPTB Loire, Syndicat des propriétaires forestiers, chambre d'agriculture de Haute-Loire.

Financeurs : Agence de l'Eau Loire Bretagne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Communauté de commune des rives du Haut-Allier, Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, Département de la Haute-Loire, Feder.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A1						
A2						
A3						
A4						

Compléments : Etant donné les délais nécessaires au montage administratif, l'information autour de la démarche pourra débuter dès la première année. Les diagnostics et le suivi commenceront de leur côté plus probablement à partir de la seconde année du contrat.

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateurs de moyens

	Objectifs 2021-2023	Objectif pour le CT
Budget engagé	73 000 €	163 000 €
Moyens humains associés (nb Jours)	170	210

Indicateurs de résultats

Nombre de techniciens des collectivités, associations, socio-professionnels et élus du territoire rencontrés et sensibilisés	100	150
Nombre de propriétaires, gestionnaires de ZH ou structures ayant fait appel à la CAT	10	25
Nombre d'avis et/ou de diagnostics réalisés à la suite d'une CAT (dont veille foncière)	6	15
Surface parcellaire concernée par une intervention CAT (ha)	40 ha	100 ha

Indicateurs d'efficacité

Surface de zone humide non dégradée ou détruite à court terme grâce à l'intervention de la CAT	4 ha	10 ha
Surface protégée par acquisition ou convention de gestion (ha) suite à une CAT	0 ha	5 ha
Surface préservée par une convention de travaux (ha) et ayant bénéficié d'aménagements ou de travaux de restauration à la suite d'une CAT	0 ha	10 ha

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

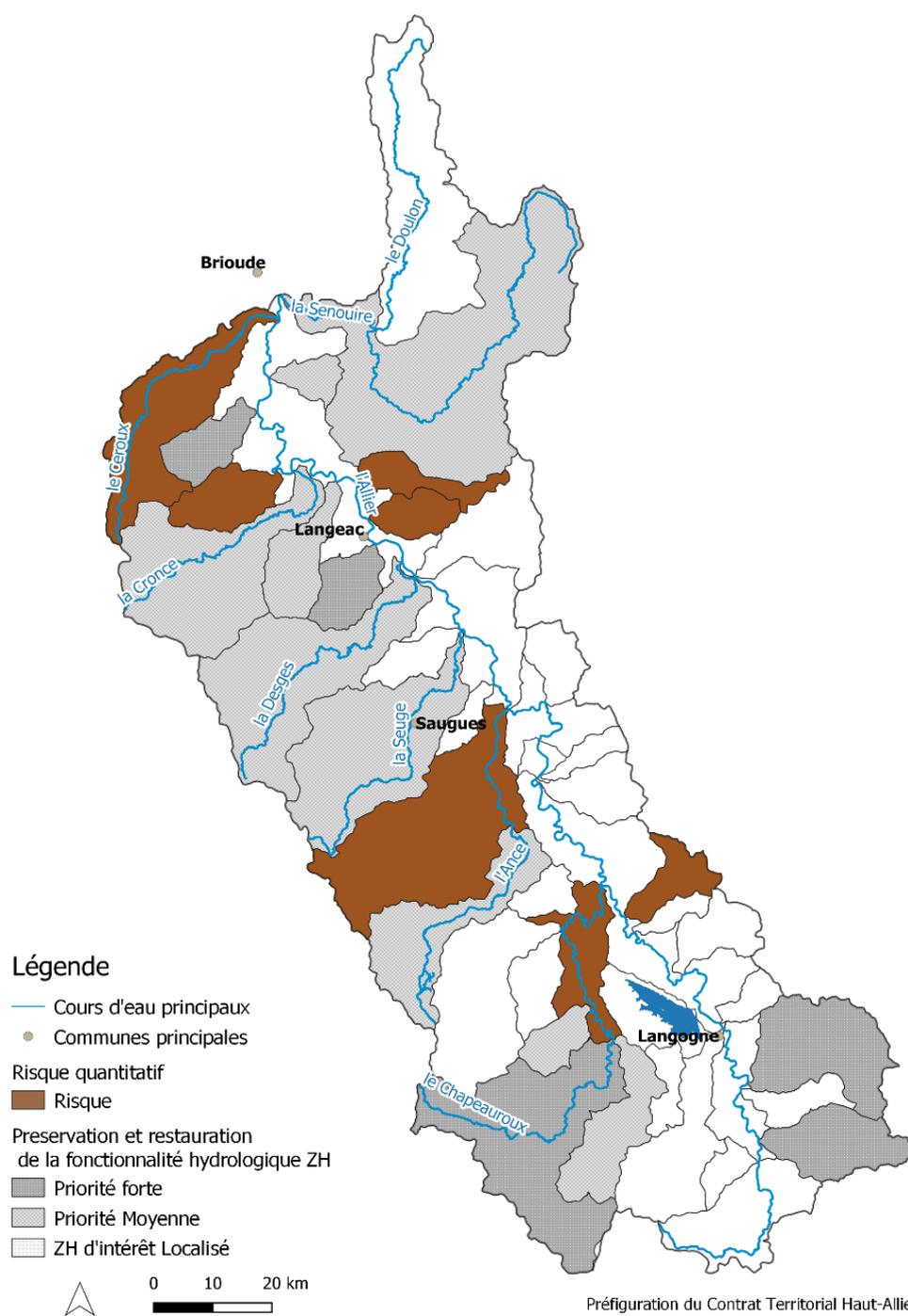
Programmation (en €TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
1-Contribution à l'information, coordination, réunions, bilans et CR	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	60 000
2-Rencontres à la demande (5 par ans)		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000
3-Animation foncière	3000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	18 000
4-Suivi des demandes		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000
TOTAL	13 000	30 000	163 000				

Plan de financement (en €TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		Feder région		Autofinancement Cen / collectivités locales	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
2021-2023	73 000 €	50 %	36 500 €	50 %	36 500 €	A affiner selon les assiettes éligibles lors du dépôt des demandes de subvention	
2024-2026	90 000 €	50 %	45 000 €	50 %	45 000 €		
TOTAL	163 000 €	50 %	81 500 €	50 %	81 500 €		

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Nom Masse d'eau	Code ME	Priorité
La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0239	2
La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0240	2
La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0242	2
La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0244	2
Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0245	1
Le Freyenet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1070	2
L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1149	2
Le Malaval et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1659	1
Le Gourlong et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Poutès	FRGR1669	1
Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1716	1
Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1726	2
Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1734	2
Le Cizièrre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1746	2
Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1776	1
L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1803	2
Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1849	2
La Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR2034	1

Carte des Masses d'Eau concernées



Préfiguration du Contrat Territorial Haut-Allier
Auteur : EP Loire, mars 2020
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Etat des lieux 2019.

OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

B 3.2 d

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION C.3.2 : *Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets*

Intitulé action : Etudes, diagnostics et plans de gestion de zones humides en Haute-Loire, Cantal et Puy de Dôme

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

PROBLEMATIQUE

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides qu'il a su conserver. Ces écosystèmes à mi-chemin entre les milieux aquatiques et terrestres rendent par leurs nombreuses fonctions...

C'est pourquoi la préservation des zones humides constitue l'un des 8 enjeux du SAGE qui se décline dans au moins 2 grands objectifs :

- Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides ;
- Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité.

Les études complémentaires, diagnostics et plans de gestion permettent de mieux connaître l'importance des zones humides et de certaines d'entre elles en particulier sur le territoire (hiérarchisation), de les préserver et de programmer des actions de restaurations pour améliorer leur état (travaux prévus dans la fiche « travaux en zone humide »). L'inventaire des zones humides du SAGE a été réalisé sur les milieux ouverts de plus de 1 ha.

Sur le Livradois et une grande partie de la Margeride, la forêt est la principale occupation du sol, liée à des plantations suite à la déprise agricole et au PFF dans les années 50 à 80. Ainsi, les plantations résineuses et les aménagements hydrologiques associés dans certains cas sont en grande partie responsables de la perte de zones humides sur ces territoires. Elles arrivent aujourd'hui à maturité, créant ainsi une opportunité pour la restauration de ces zones humides dans les années à venir. De plus, sur certains secteurs, en particulier le plateau du Livradois, des tensions importantes existent pour la ressource en eau potable, alors même que le territoire est en tête de bassin versant. La restauration de zones humides pourrait permettre un meilleur maintien de la ressource au niveau des têtes de bassin. Initié lors de l'étude préalable pour l'élaboration du CT Haut Allier, l'inventaire des zones humides boisées de ces deux territoires a d'ores et déjà permis d'identifier 320 ha de zones humides dégradées par des plantations résineuses qui feront l'objet, en fonction du volontariat des propriétaires, d'un premier programme de travaux. Ce travail de recensement des zones humides plantées est très chronophage car, en l'absence de l'expression de la flore caractéristique, il nécessite souvent de localiser la zone humide à l'aide de sondages pédologiques. Ainsi, une partie des secteurs prélocalisés en 2019 doivent encore être visités pour finaliser le travail d'identification et des secteurs dégradés qui

pourraient être restaurer dans le cadre du CT. Ce travail de restauration des zones humides forestières aura un impact sur le régime hydrologique et l'adaptation du territoire au changement climatique. L'ensemble des actions, en particulier celles concernant les forêts, sont et seront menées hors forêt domaniales (fiche proposée par l'ONF sur ces dernières 3.2.7- Restauration de ZH en forêt Domaniales du Mont-Mouchet)

Un travail sera aussi mené en année 2-3 sur les zones humides issues des inventaires réalisés par le SAGE pour mettre en place un plan d'action avec un programme de préservation/restauration sur les 3 dernières années du contrat.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Améliorer les connaissances de la fonctionnalité des ZH en milieu forestier (Margeride, Livradois) où les plantations constituent la principale pression.
- Préserver et restaurer les zones humides dans les secteurs prioritaires pour améliorer l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et la biodiversité.
- Prioriser et planifier l'intervention de travaux de restauration.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Poursuivre le travail d'identification des zones humides forestières sur les deux territoires de tête de bassin versant Margeride et Livradois.
Pour les têtes de bassin boisées, ce travail a été largement entamé en 2019, il doit être poursuivi sur les sites qui n'ont pas pu être visités, afin d'identifier de nouveaux secteurs à restaurer.
2. Sur la base de la hiérarchisation réalisée dans l'étude du SAGE et de l'état des masses d'eau (notamment problématique gestion quantitative), sélection d'une dizaine de zones humides prioritaires pour définir les actions à proposer aux propriétaires/gestionnaires.
Analyse cartographique et visite des sites concernés (2021-2022)
3. Animation foncière et/ou d'usage
Il s'agira d'analyser le foncier, de contacter les propriétaires/gestionnaires des zones/sites prioritaires pour leur proposer la mise en place d'actions de préservation/restauration sur leurs parcelles. Dans certains cas, l'acquisition foncière pourra être envisagée. Ce travail sera mené selon le calendrier suivant :
 - *Dans un premier temps (2020-2022) sites de priorité 1 pour lesquels aucun accord foncier n'est actuellement existant.*
 - *Dans un second temps (2022-2026) : sites de priorité 2 et 3*
4. Mener les études préalables nécessaires aux travaux : réalisation de diagnostics, études préalables ou plans de gestion
A la suite de l'action précédente ou directement en fonction des accords déjà existants sur les parcelles entre le Cen et les propriétaires.
2020-2022 – Secteurs boisés prioritaires de la Margeride et du Livradois, marais de Limagne, sites issus des CAT
2023-2026 – Autres sites selon résultats des CAT et de l'animation foncière et d'usage
5. Suivi des sites ayant fait l'objet d'une action de préservation ou de restauration.

Si les inventaires sont à poursuivre en zone forestières, les données disponibles ont d'ores et déjà permis d'identifier les sites prioritaires suivants sur lesquels se concentrera l'animation foncière afin d'engager des travaux de gestion/restauration :

Sites de priorité 1 : Comme le montre la carte à la suite, **la quasi-totalité des sites identifiés en priorité 1 sont situés sur des masses d'eau à enjeux fort concernant les zones humides et l'hydrologie.** Seuls le Marais

de Limagne (enjeu lié aux besoins en eau et site exceptionnel sur l'enjeu biodiversité) et les zones enrésinées des sources du Doulon font exception. Pour ce dernier secteur, il a été conservé car l'étude préalable sur les zones humides boisées l'a identifié prioritaire malgré le bon état global de la masse d'eau. De plus, l'enrésinement des sources constitue l'atteinte principale identifiée dans le diagnostic de territoire sur le bassin versant du Doulon. Sur ce territoire, un travail d'animation (fiche CAT) avec les acteurs (forestiers 63) devra être mené en parallèle des actions exemplaires de restauration.

Secteurs boisés enrésinés de la Margeride et du Livradois identifiés prioritaires en 2019 (96ha)

- Faye-Ronaye : 2,6 ha / 34 parcelles
- Cistrières : 17,4 ha pour 28 parcelles
- La Chaise-Dieu : 57,8 ha pour 43 parcelles
- Soulages : 2,5 ha / 2 parcelles
- Venteuges : 1,49 ha / 3 parcelles
- Saugues : 0,7 ha / 1 parcelle
- Chanaleilles : 10,5 ha / 7 parcelles
- Thoras : tourbière du Chapelet de Madrières – 1 propriétaire

Marais de Limagne (25ha)

Sur ce site exceptionnel sur lequel une convention de gestion existe entre le Cen et les communes (sectionnaux), il est nécessaire de réaliser une étude préalable aux travaux de restauration hydrologiques envisagés. Celle-ci comprendra notamment :

- Etat des lieux des habitats tourbeux, de la flore et de la faune protégée, état des lieux et des niveaux d'eau, ajustement des piézomètres ;
- Modélisation de plusieurs hypothèses de rehaussement ;
- Elaboration d'un cahier des charges des travaux avec définition des impacts prévisibles sur le marais et le ruisseau (poissons/écrevisses), réalisation des dossiers administratifs (loi sur l'eau, étude d'incidence, APPB...) et réalisation.
- Suivi après travaux des niveaux d'eau, débits, de la flore et la faune protégée et des habitats tourbeux

Ce travail sera mené en concertation avec les communes et les différents acteurs du territoire (notamment exploitants aux abords), en particulier via le comité de pilotage Natura 2000 qui pourra être élargi à cette occasion

Le marais de Limagne constitue les sources de la Fioule, ME en report d'objectif pour 2027 lié à des pollutions ponctuelles. Le bon état hydrologique est lié au bon fonctionnement de la zone humide et contribuera indirectement à l'atteinte du BE.

Sites de priorité 2 :

Pour tous les sites de priorité 2, qui n'ont pas fait l'objet d'études préalables, un travail de visite et d'affinage des périmètres et de la faisabilité d'action sera à mener avant d'entamer l'animation foncière. Etant donné le nombre de sites concernés, tous ne pourront pas bénéficier d'une action dans ce premier Contrat Territorial. **Le travail devra être mené en premier lieu sur les sites inclus dans les masses d'eau à enjeux fort pour les zones humides, au niveau hydrologique et biodiversité.**

Tourbières de la Margeride & du plateau de la Chaise-Dieu

Grands secteurs de tourbières pour la plupart en bon état de conservation. Enjeu important lié à leur position de source des principales rivières rive gauche de l'Allier : Seuge, Pontajou et Virlanges, mais également en tant que réservoirs d'eau potable importants : nombreuses d'entre elles abritent des puits de captage.

- Secteur de l'étang Pironnet sur la Chaise-Dieu
- Secteurs de Saint Germain l'Herm et Félines
- Tourbières de Grèze, Sauges, Chanaleilles et Thoras
- Zones humides du Devès fortement dégradées et/ou drainées sur le bassin de Paulhaguet, dans le Langeadois et sur le plateau autour de Landos

Zones humides du Devès

Au-delà de certaines zones humides du Devès aujourd’hui classées en ENS, d’autres sont en bon état mais ne bénéficient pas de mesures de protection, d’autres encore sont très dégradées et pour certaines, ont quasiment disparues. Au total, 36 sites ont été identifiés de priorité 2 pour une surface totale d’environ 1000 ha.

Sites issus de l’inventaire du SAGE à définir

Les sites seront définis lors du travail mené en année 2 pour permettre la prévision des nouvelles actions lors de la révision pour la seconde programmation en année 3.

Zone humide à enjeu identifiés à la faveur d’études précédentes et pour lesquelles des travaux d’amélioration seraient à mener

Une dizaine de sites répartis sur le territoire.

ACTEURS

Partenaires techniques : EPL, SMAA, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, chambre d’agriculture, département de la Haute-Loire, propriétaires, communes, intercommunalités.

Financeurs : Agence de l’eau, Feder régional, département de la Haute-Loire, collectivités locales.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A1						
A2						
A3						
A4						

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateurs de moyens

	Objectif 2021-2023	Objectif pour le CT
Budget engagé	145 000 €	261 000 €
Moyens humains engagés étude inventaire ZH	250 j	450 j
Lancement étude Marais Limagne	2021	

Indicateurs de résultat

Rendu études Inventaire ZH Forestier	2023	
Rendu étude Marais Limagne	2022	
Rendu étude priorisation	2023	
Surface zones prioritaire concernées par les actions	15 ha	40 ha
Nombre de propriétaires et gestionnaires de ZH contactés	50	150

Indicateurs d’efficacité

Nombre de diagnostics et/ou plans de gestion réalisés sur les zones prioritaires		20
Surface de zones humides prioritaires concernées par des diagnostics et/ou plans de gestion		40 ha
Nombre de zones humides prioritaires acquises ou bénéficiant d’une convention de gestion/bail		5
Surface de zones humides prioritaires acquises ou bénéficiant d’une convention de gestion/bail		15 ha
Nombre de sites prioritaires concernés par des travaux d’aménagement ou de restauration dans les secteurs prioritaires		15
Surface de zones humides prioritaires concernées par des travaux d’aménagement ou de restauration		25 ha

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
M1. Inventaire secteurs boisés		35 000 €					35 000 €
M2. Ajout sites prio SAGE		10 000 €					10 000 €
M3. Marais de Limagne	20 000 €	5 000 €	20 000 €	5 000 €			50 000 €
M4. Autres sites	10 000 €	20 000 €	20 000 €	30 000 €	35 000 €	35 000 €	150 000 €
M5. Suivis			5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
TOTAL	35 000 €	50 000 €	60 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	265 000 €

Plan de financement (en €TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		Feder régional		Département 43 – collectivités locales	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
M1	35 000	50	17 500	50	17 500		
M2	10 000	50	5 000	50	5 000		
M3	50 000	50	25 000			50	25 000
M4	150 000	50	75 000	50	75 000		
M5	20 000	50	10 000	50	10 000		
TOTAL	265 000		132 500		107 500		25 000

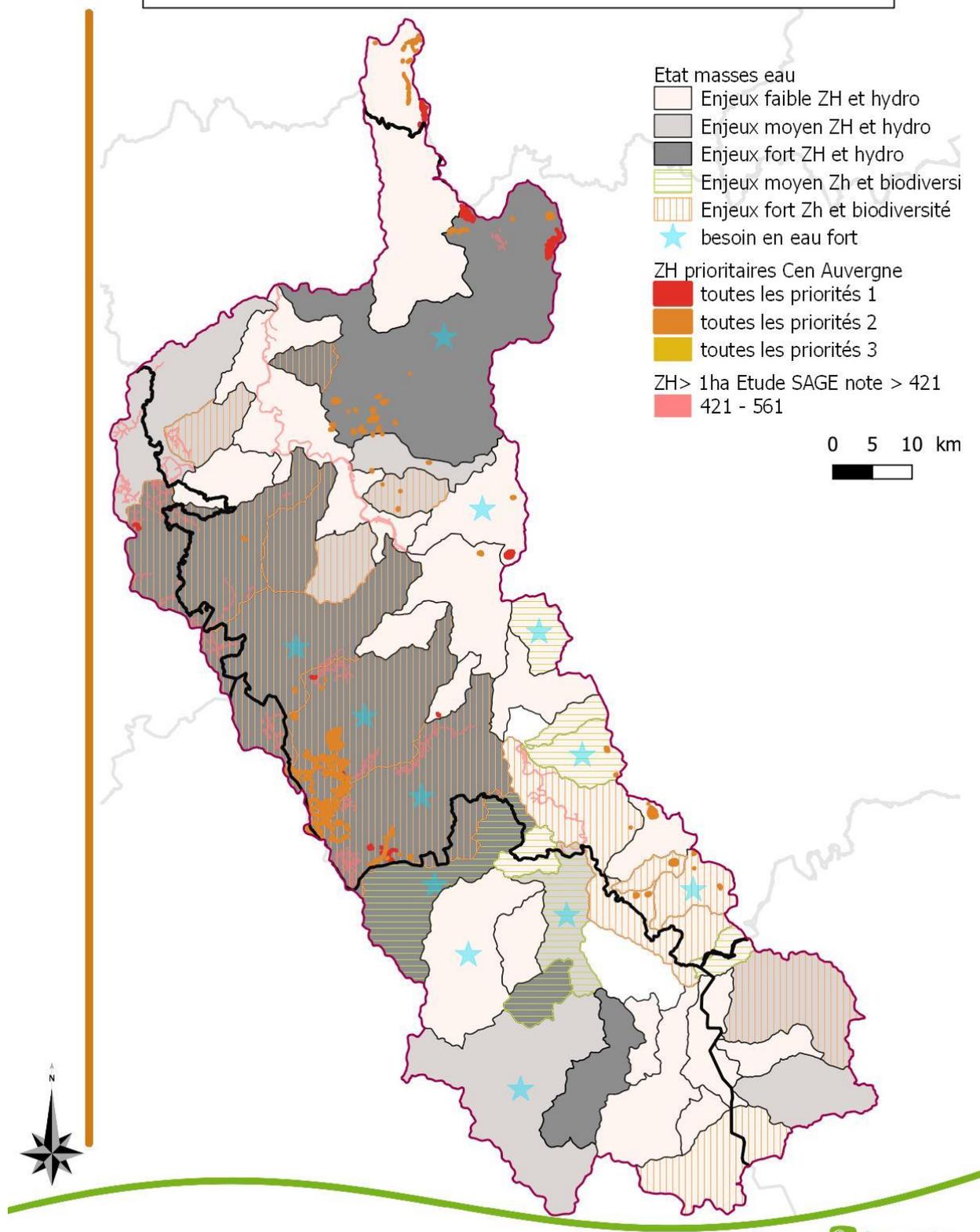
MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Nom Masse d'eau	Code ME	Priorité
La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0239	2
La Seuge et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0240	2
La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0242	2
La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-saint-loup jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0244	2
Le Céroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR0245	1
Le Freycenet et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1070	2
L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1149	2
Le Malaval et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1659	1
Le Gourlong et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de Poutès	FRGR1669	1
Le Rouchoux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1716	1
Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1726	2
Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1734	2
Le Cizière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1746	2
Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1776	1
L'Arcon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1803	2
Le Bouchassou et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR1849	2
La Ribeyre et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier	FRGR2034	1

Carte des Masses d'Eau concernées

D'autres masses d'eau pourront être concernées suite au travail d'analyse qui sera réalisé autour de l'inventaire du SAGE

Localisation des enjeux zones humides sur le territoire altigérien du Contrat Territorial du Haut-Allier



OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

B 3.2 e

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION C.3.2 : *Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme et favoriser leur intégration dans les projets*

Intitulé action : Travaux de restauration et d'aménagement en zone humide en Haute-Loire

Maitrise d'ouvrage : Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

PROBLEMATIQUE

Le haut bassin de l'Allier est connu pour les nombreuses zones humides qu'il a su conserver. Ces écosystèmes à mi-chemin entre les milieux aquatiques et terrestres possèdent de nombreuses fonctions :

- Fonctions physiques et biogéochimiques : participation à l'épuration et la filtration des eaux, piégeage des métaux lourds et stabilisation des sédiments
- Fonctions hydrologiques de régulation : régulation des écoulements, stockage de l'eau et soutien d'étiage, atténuation des crues
- Fonctions écologiques : réservoir de biodiversité, maintien d'espèces spécifiques et/ou remarquables

Ces fonctions rendent de multiples services bénéfiques à tous :

- Services de régulation :
 - du climat à travers les phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration et stockage du carbone ;
 - de la ressource en eau : amélioration de la qualité et de la quantité de la ressource en eau (recharge des nappes, stockage et épuration de l'eau, ralentissement des crues, soutien d'étiage...);
 - des polluants, avec la contribution à la purification de l'eau, bénéfique pour la santé.
- Services d'approvisionnement, avec ici, plus particulièrement la consommation de l'eau dans ses divers usages (domestiques et agricoles) et en que ressource fourragère (valeur économique)
- Services culturels et sociaux, avec les activités de loisirs, créatifs, pédagogique e et scientifiques.

C'est pourquoi la préservation des zones humides constitue l'un des 8 enjeux du SAGE qui se décline dans au moins 2 grands objectifs :

- Gérer durablement les ressources en eau en raisonnant les usages et en maintenant la fonctionnalité des zones humides
- Optimiser les fonctionnalités des écosystèmes aquatiques en faveur de la biodiversité

La mise en œuvre de travaux de restauration fait suite à la réalisation des diagnostics, études et plans de gestion. Elle permet de mettre en œuvre concrètement la restauration hydrologique et /ou biologique des zones humides.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Restaurer des zones humides dégradées pour améliorer le fonctionnement hydrologique et/ou les fonctions écosystémiques : suppression de drains, suppression de plantation résineuse, reconversion de cultures...
- Aménager des zones humides pour permettre leur préservation : mise en place de points d'abreuvement, d'exclos, de passages d'engins ou de bétail...

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur la base de l'étude préalable réalisée par le Cen sur les têtes de bassin versant boisés de la Margeride et du Livradois, des résultats de la concertation et des diagnostics, mettre en place des actions de restauration des sites enrésinés : suppression des résineux allochtones, restauration hydrologique, plantation d'essences autochtones. Le cas échéant, mise en place d'aménagements agricoles (carte des sites identifiés dans la fiche « études, diagnostics et plans de gestion en zone humide »).

→ Objectif de 5 à 10 sites restaurés.

Sur la base de l'analyse de la hiérarchisation de m'étude des zones humides de plus de 1 ha du SAGE, de l'animation foncière et des diagnostics, mettre en place des actions de restauration ciblées : limitation des résineux allochtones, mise en place de points d'abreuvement, mise en défends de zone humide, création de passages de bétail et d'engins.

→ Objectif de 2 à 5 sites aménagés ou restaurés.

Sur la base des diagnostics issus des cellules d'assistance zones humide, mis en place de travaux de restauration ou d'aménagements qui restent à définir.

→ Objectif de 2 à 5 sites aménagés ou restaurés.

L'évaluation du coût des travaux alors que la plupart des sites ne sont actuellement pas connue est délicate. Sur la base des objectifs donnés ci-dessus, et de quelques exemples de coûts moyens (très variables en fonction des différents contextes) ci-après, une enveloppe moyenne globale peut être définie.

- Mise en défends : 1000 €/100 ml
- Aménagement d'un point d'abreuvement : 2500 € à 7 000 €
- Mise en place d'une descente aménagée : 1000 à 2000 €
- Restauration boisement feuillus autochtones : 7000 €/ha
- Enlèvement de remblai : 20 000/1000 m²
- Restauration hydrologique, drains, ados : 5000 – 10 000 € /100 ml

ACTEURS

Partenaires techniques : EPL, SMAA, CRPF, Syndicat des propriétaires forestiers, chambre d'agriculture, propriétaires, communes, intercommunalités.

Financeurs : Agence de l'eau, Feder régional.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
A1						
A2						
A3						

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de moyens (à affiner en fonction du type de travaux)

	Objectif 2021-2023	Objectif pour le CT
Budget engagé	50 000 €	200 000 €
Moyens humains mobilisés		
Nombre de sites concernés	1	5
Surface de sites concernés		

Indicateurs de résultats

Linéaire de drains, fossés supprimés		
Volume de remblai supprimé		
Nombre d'arbres autochtones plantés		
Nombre d'exploitations forestières menées avec prise en compte de la zone humide		
Nombre de points d'abreuvement et d'accès au cours d'eau aménagés		
Nombre de pontons ou passages réalisés etc...		

Indicateurs d'efficacité

Nombre de zones humides restaurées dans leur fonctionnement hydrologique (suppression drains, fossés, remblai)		2-4
Surface de zone humide restaurée dans son fonctionnement hydrologique		4 ha
Nombre de zones humides restaurées dans son fonctionnement biologique (restauration habitat à partir de plantation résineuses alloctones ou de cultures)		6
Surface de zone humide restaurée dans son fonctionnement biologique		10 ha
Nombre de zone humide sur lesquelles des aménagements ont permis une gestion en adéquation avec la conservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité (diversification peuplements, exploitation plus respectueuse des sols et de la zone humide, limitation piétinement...)		10
Linéaire de ruisseau ou ruisselet en zone humide restauré (mise en défends ou suppression résineux alloctones)		2 km

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

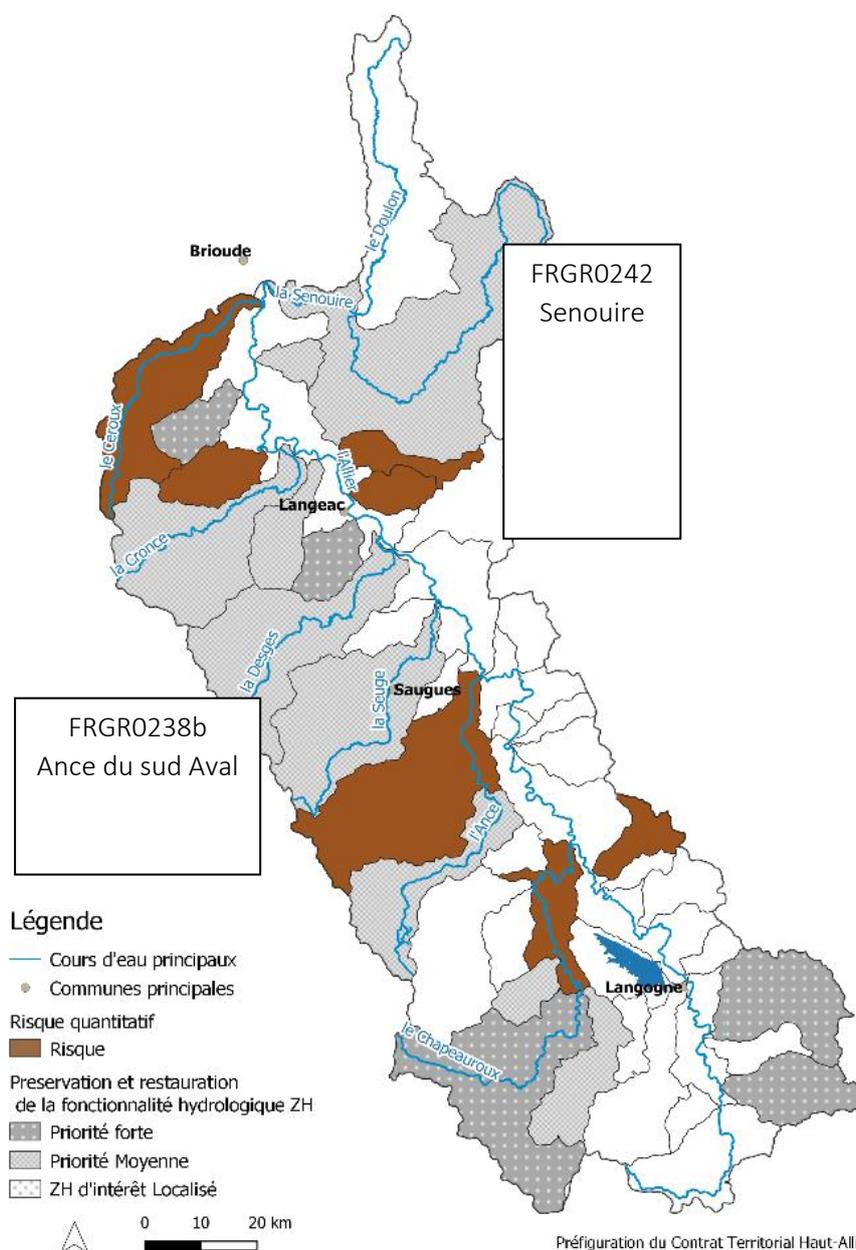
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2	TOTAL
Travaux ZH – BV Senouire, secteurs prioritaires enjeux quantitatifs issus étude préalable		10 000 €	15 000 €	25 000 €		25 000 €
Travaux ZH – BV Ance du sud aval –risque quantitatif		10 000 €	15 000 €	25 000 €		25 000 €
Autres masses d'eau					150 000 €	150 000 €
TOTAL		20 000 €	30 000 €	50 000 €	150 000 €	200 000 €

Plan de financement (en € TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		Feder régional		Financier 3	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
TOTAL	200 000 €	50 %	100 000 €	50 %	100 000 €		

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Nom Masse d'eau	Code ME	Priorité
La Senouire et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier Secteurs identifiés à enjeux quantitatifs dans l'étude préalable	FRGR0242	2
L'Ance du sud aval	FRGR0238B	1

Carte des Masses d'Eau concernées



Préfiguration du Contrat Territorial Haut-Allier
Auteur : EP Loire, mars 2020
Source : Agence de l'eau Loire Bretagne, Etat des lieux 2019.

OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT

B 3.2 f CLIMATIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2 : Préserver les têtes de bassins versants

DISPOSITION 4.3.5 : Préserver les têtes de bassins versants

Intitulé action : Actions de restauration des zones humides en forêt relevant du régime forestier, en tête de bassin versant de l'Allier (48)

Maitrise d'ouvrage : Office national des forêts - Lozère

PROBLEMATIQUE

Un inventaire des zones humides réalisé dans le cadre du programme inter-régional Loire nature (Plan Loire Grandeur Nature, sous maîtrise d'ouvrage CEN LR) a identifié un réseau important en tête de bassin versant de l'Allier. Certaines d'entre elles ont fait l'objet de premières notices de gestion depuis 2004 et de travaux de restauration/gestion.

En 2018-2019, dans le cadre d'une action de préfiguration au contrat territorial Haut-Allier et faisant suite à sa politique volontariste, l'ONF a réalisé un bilan de l'état de conservation des zones humides et a établi une stratégie d'intervention à l'échelle des forêts domaniales lozériennes se développant sur le bassin versant du Haut-Allier.

Cette politique de restauration des milieux aquatiques et humides a longtemps été centrée sur la préservation de la biodiversité. Mais, depuis plusieurs années, le rôle de soutien à l'étiage et de régulation hydrologique des zones humides est devenue une préoccupation concrète avec, en parallèle, une fonction de plus en plus prégnante de sécurisation de la ressource en herbe et d'accès à l'eau pour l'activité d'élevage dans le contexte de changements climatiques en cours. Les zones humides représentent également un atout dans la stratégie de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).

OBJECTIF DE L'ACTION

Suite à l'action réalisée en 2018-2019, l'ONF Lozère propose de s'associer au CEN Lozère afin de poursuivre sa stratégie en faveur des zones humides et cours d'eau associés. Cette proposition s'intègre dans une réflexion plus globale à la Margeride prenant en compte également les zones humides des bassins versants contigus du Lot et de la Truyère au niveau du massif forestier de Croix de Bor et Charpal (Agence de l'eau Adour-Garonne).

Ce projet s'intègre parfaitement dans l'objectif d'optimisation des fonctionnalités des écosystèmes en faveur des milieux aquatiques du Contrat Territorial Haut-Allier et dans les objectifs retenus par la convention liant l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ONF. Il répond également aux orientations du SDAGE Loire Bretagne et tout particulièrement :

- 7B - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins à l'étiage ;
- 8A - Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités ;
- 11 - Préserver les têtes de bassins versants.

Il se décline en actions allant de l'approfondissement de connaissances à l'établissement (ou révisions) de notices de gestion et réalisation de travaux sur un réseau de plus de 160 ha de zones humides à dominante de tourbières.

Un volet complémentaire visant à la diffusion des retours d'expériences envers les acteurs locaux est également proposé, notamment envers les collectivités territoriales. L'ONF diffusera également ses retours d'expérience vers les propriétaires privés de terrains humides et tourbières contigus aux sites dont il détient la gestion.

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action porte sur un réseau de plus de 160 ha de milieux humides à dominante de tourbières. Elle s'articule autour de 5 axes principaux :

- Veille sur le réseau de 24 sites ayant rejoint ou ayant pour vocation de rejoindre le réseau de zones humides sous convention de gestion ONF/ CEN Lozère voire ONF/CEN Lozère/éleveur sur le bassin versant du Haut-Allier,
- Etablissement de notices de gestion pour les sites non pourvus (4 sites – 10 ha) et révision des notices anciennes en date des années 2004 (6 sites – 68 ha),
- Réalisation de travaux de restauration sur les sites disposant d'une notice de gestion récente (complément de l'action 2018-2019) et sur certains sites devant être étudiés dans les trois premières années du projet (5 sites - 23 ha de zones humides).
- Rédaction de retours d'expériences sur 2 sites déjà équipés de dispositifs de suivi,
- Animation auprès des élus et représentants des collectivités territoriales, propriétaires privés : sensibilisation et présentation de l'action réalisée dans les forêts domaniales et les retours d'expériences induits.

ACTEURS

Partenaires techniques : CEN Lozère, OFB, DTT.

Financeurs : Office National des Forêts ; Agence de l'Eau Loire-Bretagne ; CD 48 (à travers sa politique ENS) ; NATURA 2000 ; (à rechercher lors des premières phases du projet).

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
2021					Veille 4 sites+ 4 notices de gestion + travaux sur 1 site							
2022	Veille 4 sites + 4 notices de gestion + dispositifs de suivi + travaux sur 1 site											
2023	Veille 4 sites + 2 notices+1 retour d'expériences + Bilan des premières actions											
2024	Veille 4 sites + 1 ^{eres} animations territoriales + travaux sur 2 sites 2 retours d'expériences											
2025	Veille 4 sites + animations territoriales + travaux complémentaires sur 1 site											
2026	Veille 4 sites + animation territoriale + bilan final											

Compléments : Le bilan des premières interventions (2023) permettra d'affiner la suite du programme et de réévaluer sa poursuite en concertation avec l'ETPB Loire et l'agence de l'eau Loire- Bretagne.

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de zones humides et surfaces bénéficiant de notices de gestion (avec distinction nouvelles notices/notices réactualisées),
- Nombre de zones humides et surfaces ayant fait l'objet d'action de restauration,
- Nombre de fiches de retours d'expérience,
- Nombre de collectivités territoriales ou propriétaires privés contactés, le cas échéant, nombre de collectivités territoriales souhaitant rejoindre cette stratégie de conservation des zones humides intra-forestières.

En terme qualitatif, l'Agence de l'eau aura copie de tous les documents issus de ce projet au fur et à mesure de son avancement : notices de gestion, comptes-rendus de veille, retours d'expériences, comptes-rendus de suivi de chantiers et présentations réalisées dans le cadre de l'animation territoriale ainsi que les bilans (intermédiaires et final).

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Actions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Veille réseau de sites, préconisation de travaux	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	18000 €
Notices de gestion	19 300 €	19 300 €	7 800 €				46 400 €
suivis et retours d'expérience			2 550 €	5 100 €			7 650 €
Dossiers d'autorisation, travaux et leurs suivis	7400 €	8 500 €		17 000 €	15 000 €		47 900 €
Animation territoriale				1 210 €	1 660 €	2 420 €	5 290 €
Pilotage action + bilan final	1 500 €	1 500 €	2 300 €	760 €	760 €	2 300 €	9 120 €
TOTAL	31 200 €	32 300 €	15 650 €	27 070 €	20 420 €	7720 €	134 360 €

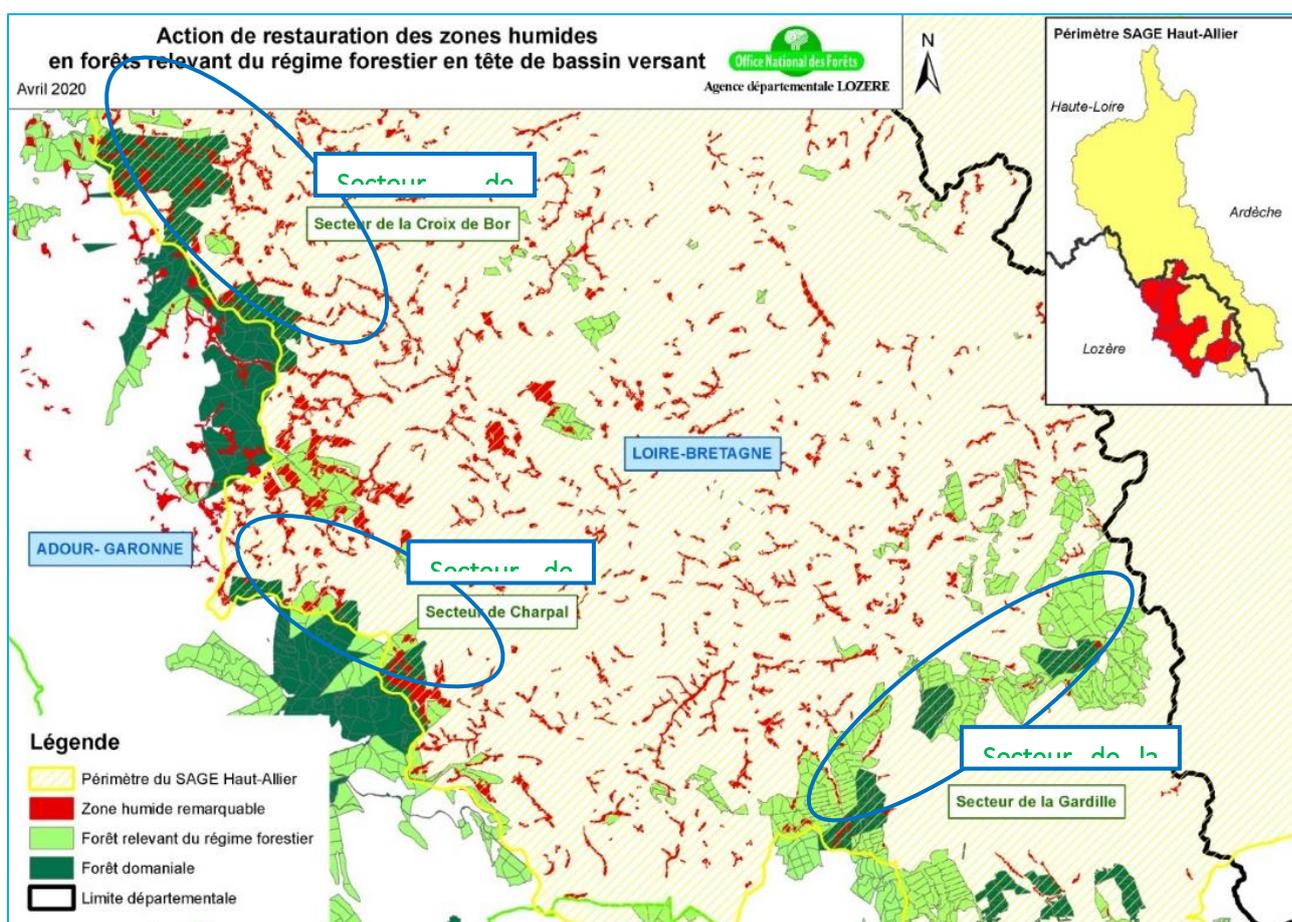
- Le coût des travaux et de leur suivi est susceptible de varier en fonction des résultats des notices de gestion prévues dans les 3 premières années et dont vont découler les travaux prévus en tranche 2 (2024-2026). A ce niveau, a été chiffrée l'option de la plus forte intervention (financièrement la plus défavorable). Un réajustement sera fait lors du bilan de mi-étape du projet (fin 2023).
- Les coûts des travaux d'enlèvement de ligneux seront minimisés par l'export de bois des zones humides depuis les coupes prévues à l'aménagement forestier et intervenant dans les parcelles voisines (sous réserve du respect des sols et des habitats en présence).
- Les potentielles recettes issues de la vente des bois exploités dans le cadre de ce projet de restauration de la fonctionnalité des zones humides seront déduites de l'aide demandée.

Plan de financement (en €TTC)							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau LB		ONF		Autres : CD48/ NATURA 2000	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Veille réseau de sites, préconisation de travaux	18 000 €	50%	9000	20%	3 600 €	30%	5400
Notices de gestion	46 400 €	50%	23200	20%	9 280 €	30%	13920
Suivis et retours d'expérience	7 650 €	50%	3825	20%	1530 €	30%	2295
Dossiers d'autorisation, travaux et leurs suivis	47 900 €	50%	23950	20%	9 580 €	30%	14370
Animation territoriale	5 290€	50%	2645	20%	1 058 €	30%	1587
Pilotage action + bilan final	9 120 €	50%	4560	20%	1 824 €	30%	2736
TOTAL	134 360 €	50%	67180	20%	26 872 €	30%	40308

Les données chiffrées présentées ici seront affinées lors de la rédaction des avant-projets travaux et, notamment, les possibilités de financements extérieurs (CD 48, NATURA 2000) venant potentiellement s'ajouter à celles figurant sur ce tableau.

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRG0238a	Ance du Sud (depuis la source jusqu'à Croissances)
FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis sa source à sa confluence avec le Chapeauroux
FRGR0234	Le Chapeauroux de sa source à la confluence de la Clamouse
FRGR0233	Le Langouyrou et ses affluents depuis sa source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1658	Le Bertail et ses affluents Depuis sa source à sa confluence avec l'Allier



OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

B 3.2 g

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2 : Préserver les têtes de bassins versants

DISPOSITION 4.3.5 : Restauration des zones humides et tourbières en lien avec les systèmes aquatiques – Restauration de leurs fonctionnalités

Intitulé action : Actions de restauration de zones humides anciennement plantées en forêt domaniale du Mont-Mouchet (43-15)

Maitrise d'ouvrage : Office national des forêts

PROBLEMATIQUE

Un inventaire des anciennes plantations en zone humide par l'Office National des Forêts est en cours au sein des forêts publiques des départements 15, 43, 48 et 63. Sur le territoire du contrat territorial du Haut-Allier, la forêt domaniale du Mont-Mouchet est concernée par ces zones, où des zones ont été drainées et plantées vers 1980, parfois en complément d'un peuplement forestier existant. Ces plantations ont été une réussite technique, mais ont fait baisser la nappe d'eau. D'autre part, leur exploitation classique engendre un orniérage qui peut encore augmenter le drainage. Une exploitation alternative serait préférable, mais elle entraîne un surcoût qui rendra l'exploitation peu rentable.

OBJECTIF DE L'ACTION

On peut distinguer deux types sur ces unités : le type Rsd, correspondant à une plantation stable d'épicéa commun drainée et le type R2, correspondant à une plantation d'épicéa commun réalisée sous couvert d'un premier peuplement mixte sapin épicéa.

Dans le premier cas (Rsd), il s'agit de restaurer la zone humide, en bouchant les drains et exploitant la majeure partie du peuplement, afin de diminuer l'évapotranspiration. Sur ces unités, l'Office National des Forêts abandonne tout objectif de production. Le retour à une végétation naturelle (bouleaux, saules, pins) sera favorisé, les semis d'épicéa, espèce allochtone seront recherchés et éliminés.

Dans le second cas (R2), l'itinéraire choisi par l'Office National des Forêts est celui d'une futaie irrégulière mélangée, avec préservation de la zone humide, bouchage des drains et exploitation par débardage alternatif. L'Office National des Forêts s'engage dans ce cas, non pas à abandonner la production, mais à exploiter sans engin lourd dans l'unité.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le détail de l'action est le suivant :

Opération	Age	Année	Coûts prévus			Observations
Coupe rase ou coupe de jardinage par débardage alternatif	0	2022	40,0 €/m3	5 200 €/ha	60 268 €	recette à déduire du coût de restauration
Recette à déduire		2022	-30,0 €/m3	-3 900 €/ha	- 45 201 €	
Encadrement travaux de restauration	0	2022		690 €/ha	8 000 €	
Bouchage des drains et nettoyage cours d'eau et zoner flore hygrophile ou remarquable	0	2022		1 294 €/ha	15 000 €	2500m de drains, la moitié bouchée lors de l'exploitation. Un bouchon tous les 25m, 1000€/100m
Suivi botanique -état initial	0	2022		302 €/ha	3 500 €	
Suivi botanique -intermédiaire	2	2024		259 €/ha	3 000 €	
Enlèvement semis espèces allochtones	3	2025		800 €/ha	4 760 €	sur coupe rase uniquement
Suivi botanique et rapport d'exécution	5	2027		431 €/ha	5 000 €	
Surface concernée par la demande	11,59 ha	total		5 077 €/ha	54 327 €	
Volume coupe	130 m3/ha	Estimation pour demande financement			54 000 €	
dont coupe rase (restauration complète)	5,95 ha	160 m3/ha	950 m3			
dont coupe de jardinage (préservation avec maintien de production)	5,64 ha	100 m3/ha	560 m3			
Nb :	valeurs estimées		valeurs réelles	valeurs calculées		

- NB : La notation des itinéraires techniques fait référence au projet "Modélisation de la rétribution des services écosystémiques - gestion des anciennes plantations en zone humide du massif central"
- En cas de demande FEDER, cette estimation devra être affinée, avec identification des intervenants Office National des Forêts, et prise en compte de leur coût individuel.

ACTEURS

Partenaires techniques : CBNMC (intervention possible pour relevés bryophytes), DDT43 et Office Français de la Biodiversité, pour validation bouchage des drains/cours d'eau à protéger.

Financeurs : Office National des Forêts, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, FEDER régional (si besoin).

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
2021					Recherche financement FEDER							
2022	Suivi botanique : état initial ; Exploitation, bouchage des drains et travaux complémentaires											
2023												
2024	Suivi botanique, état intermédiaire											
2025	Enlèvement espèces allochtones											
2026	Suivi botanique et rapport d'exécution											

INDICATEUR DE SUIVI

Le suivi botanique permettra d'évaluer la remontée du plan d'eau et le gain écologique.

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € HT)							
Actions	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Coupe rase par débardage alternatif		60 268 €					
Recette à déduire		- 45 201 €					
Encadrement travaux de restauration		8 000 €					
bouchage des drains et nettoyage cours d'eau et zoner flore hygrophile		15 000 €					
Suivi botanique -état initial		3 500 €					

Suivi botanique -intermédiaire				3 000 €			
enlèvement semis espèces allochtones					4 760 €		
suivi botanique et rapport d'exécution						5 000 €	
TOTAL		41 000		3 000	4 760	5 000	54 000 €HT

Le tableau "détail des actions explicite les coûts précédents.

Tous les coûts sont hors taxes

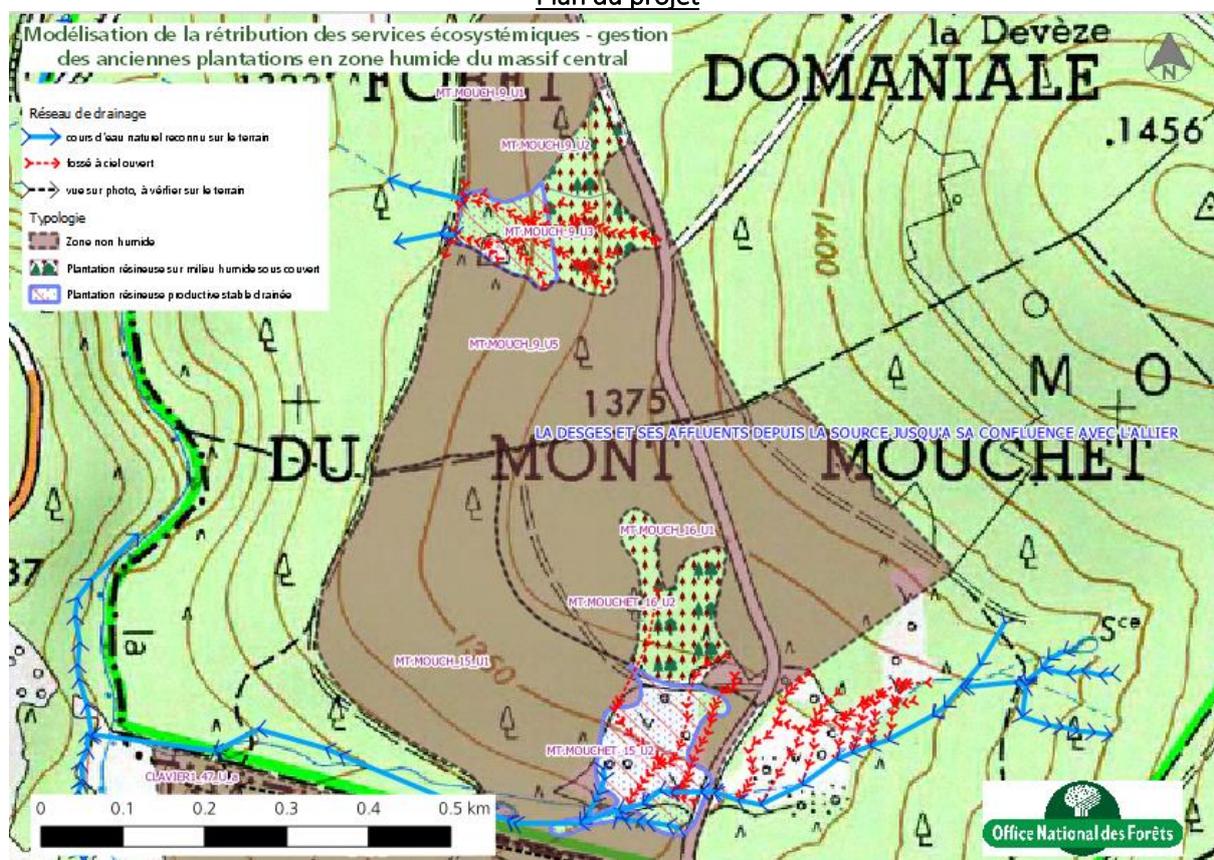
Plan de financement (en €HT)							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau LB		ONF		Autres : FEDER	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
TOTAL phase 1	41 000 €	50 %	20 500 €	20 %	8 200 €	30 %	12 300 €
TOTAL	54 000 €	50%	27 000 €	20%	10 800 €	30%	16 200 €

Les données chiffrées présentées ici seront affinées en fonction des avis des financeurs (la formalisation pour le FEDER étant différente).

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0239	La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier

Plan du projet



B 3.2 h OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2 : *Préserver les têtes de bassins versants*

DISPOSITION 4.3.5 : *Préserver les têtes de bassins versant*

Intitulé action : Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides de la forêt domaniale de Riouclaret (07)

Maitrise d'ouvrage : *Office national des forêts - Ardèche*

PROBLEMATIQUE

La forêt domaniale de Riouclaret est dotée d'un aménagement forestier pour la période 2014-2033. Les enjeux écologiques sont reconnus sur la quasi-totalité de la forêt (162.18 hectares) du fait de la présence d'une ZNIEFF de type 1 et du site Natura 2000 FR8201670 « Cévennes ardéchoises partie montagne » et d'une situation en tête de bassin versant de l'Allier à 1300 mètres d'altitude, sur les communes de Lanarce et Astat.

En 2019, dans le cadre des études préalables au CT du Haut-Allier, un plan de gestion des zones humides de la Forêt domaniale de Riouclaret a été réalisé par le service Etude de l'agence ONF Drôme-Ardèche. Les milieux concernés par la réalisation de ce plan de gestion concernent un chapelet de zones humides, plus ou moins tourbeux.

Le plan de gestion a permis de mettre en évidence qu'il n'y a pas de risque de disparition imminente d'habitat patrimonial du fait de la dynamique progressive de la végétation car ils sont soit stables, soit ils évoluent vers d'autres habitats également patrimoniaux (tourbière boisée). Il n'y a donc pas de gestion de limitation de la dynamique naturelle de la végétation à mettre en œuvre.

Deux enjeux ressortent ainsi du plan de gestion :

- L'amélioration de la fonctionnalité hydraulique des milieux tourbeux ;
- L'amélioration des connaissances écologiques afin d'adapter la gestion.

Un suivi précis et ciblé sur la réponse faunistique et floristique permettra d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et d'en adapter ensuite la gestion. Ce suivi permettra également de démontrer la pertinence de la réalisation des actions entreprises pour lesquelles il existe peu de retour d'expériences à l'heure actuelle.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Objectif général A : améliorer la qualité des milieux tourbeux

Sous objectif A1 : Améliorer l'alimentation en eau des milieux tourbeux

Sous objectif A2 : Renaturer les écoulements

Sous objectif A3 : Limiter la dégradation des histosols

Sous objectif A4 : Suivi de la fonctionnalité des habitats tourbeux

Objectif général B : améliorer les connaissances du site et sa réponse aux actions de restauration

Sous objectif B1 : Améliorer les connaissances floristiques

Sous objectif B2 : Améliorer les connaissances faunistiques

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mettre en œuvre les actions du plan de gestion¹ :

Enjeu : améliorer la fonctionnalité des milieux tourbeux				
Objectif général	Sous objectif	Actions		
		N°	Intitulé	Nature
Objectif général A : améliorer la qualité des milieux tourbeux	Sous objectif A1 : améliorer l'alimentation en eau des milieux tourbeux	A.1.	Limiter l'effet des peuplements forestiers d'essence introduite	Action
	Sous objectif A2 : renaturer les écoulements	A.2.	Replacer les écoulements sur leur emplacement naturel et vérifier l'absence de prélèvement du captage nord	Action
	Sous objectif A3 : Limiter la dégradation des histosols	A.3.1.	Prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière	Gestion
		A.3.2.	Limiter la dégradation des histosols par la grande faune	Gestion
	Sous objectif A4 : suivi de la fonctionnalité des habitats tourbeux	A.4.	Analyse de la bryoflore	Etudes

Enjeu : améliorer les connaissances écologiques				
Objectif général	Sous objectif	Actions		
		N°	Intitulé	Nature
Objectif général B : améliorer les connaissances du site	Sous objectif B1 : améliorer les connaissances floristiques	B.1.	Prospection/recherche d'espèces végétales patrimoniales	Etudes
	Sous objectif B2 : Améliorer les connaissances faunistiques	B.2.	Réaliser un inventaire des coléoptères	Etudes

ACTEURS

Partenaires : Etablissement Public Loire ; EPAGE Loire Lignon ; Conseil départemental de l'Ardèche ; Parc Naturel des monts d'Ardèche ; communauté de communes de la Montagne d'Ardèche ; etc...

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne ; Région Auvergne-Rhône-Alpes.

¹ Pour plus de détail se référer au « Plan de gestion des zones humides de la forêt domaniale de Riouclaret, ONF 26-07 2019 »

CALENDRIER PREVISIONNEL

Objectif général	Sous objectif	Disposition	Descriptif de l'action	Années					
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
A : Améliorer la qualité des milieux tourbeux	A1 : Améliorer l'alimentation en eau des milieux tourbeux	A.1. Limiter l'effet des peuplements forestiers d'essence introduite	Suppression des peuplements allochtones sur et en périphérie des milieux tourbeux				x		
	A2 : Renaturer les écoulements	A.2. Replacer les écoulements sur leur emplacement naturel	Replacer les écoulements sur leur emplacement naturel et vérifier l'absence de prélèvement du captage nord		x				
	A3 : Limiter la dégradation des histosols	A.3.1. Prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière	Prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière						
		A.3.2. Limiter la dégradation des histosols par la grande faune	Réguler la population de Sanglier						
	A4 : Suivi de la fonctionnalité des habitats tourbeux	A4 : Analyse de la bryoflore	Inventaire et analyse de la bryoflore					x	
B : Améliorer les connaissances du site	B1 : Améliorer les connaissances floristiques	B1 : Prospection/recherche d'espèces végétales patrimoniales	Prospection / recherche d'espèces végétales patrimoniales					x	
	B2 : Améliorer les connaissances faunistiques	B.2. Réaliser un inventaire des coléoptères	Réaliser un inventaire des coléoptères						x

INDICATEURS DE SUIVI

- Réalisation des actions du plan de gestion ;
- Linéaire de cours d'eau replacé en situation de fond de talweg ;
- Absence de traversé d'engin, de bois ou de rémanent au sein des ZH ;
- Conservation d'une canopée à proximité des ZH ;
- Surface des sols impactés ;
- Espèces patrimoniales présentes/ inventoriés.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Objectif général	Sous objectif	Disposition	Descriptif de l'action	Type d'action	Total €HT	Années / Budget (€)												
						2020		2021		2022		2023		2024		2025		
						(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	
A : Améliorer la qualité des milieux tourbeux	A1 : Améliorer l'alimentation en eau des milieux tourbeux	A.1. Limiter l'effet des peuplements forestiers d'essence introduite	Suppression des peuplements allochtones sur et en périphérie des milieux tourbeux	Travaux	15500€			15 500										
	A2 : Renaturer les écoulements	A.2. Replacer les écoulements sur leur emplacement naturel	Replacer les écoulements sur leur emplacement naturel et vérifier l'absence de prélèvement du captage nord	Travaux	4 000 €			4 000 €										
	A3 : Limiter la dégradation des histosols	A.3.1. Prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière	Prendre en compte les zones humides dans la gestion forestière		Gestion	0 €												
		A.3.2. Limiter la dégradation des histosols par la grande faune	Réguler la population de Sanglier		Gestion	0 €												
A4 : Suivi de la fonctionnalité des habitats tourbeux	A4 : analyse de la bryoflore	Inventaire et analyse de la bryoflore		Suivi	6000 €							6 000 €						
B : Améliorer les connaissances du site	B1 : Améliorer les connaissances floristiques	B1 : Prospection/recherche d'espèces végétales patrimoniales	Prospection / recherche d'espèces végétales patrimoniales	Etude	2000 €							2 000 €						
	B2 : Améliorer les connaissances faunistiques	B.2. Réaliser un inventaire des coléoptères	Réaliser un inventaire des coléoptères	Etude	7000 €										7 000 €			

Total investissement (I) 34 500 € HT

Total fonctionnement (F) 0 € HT

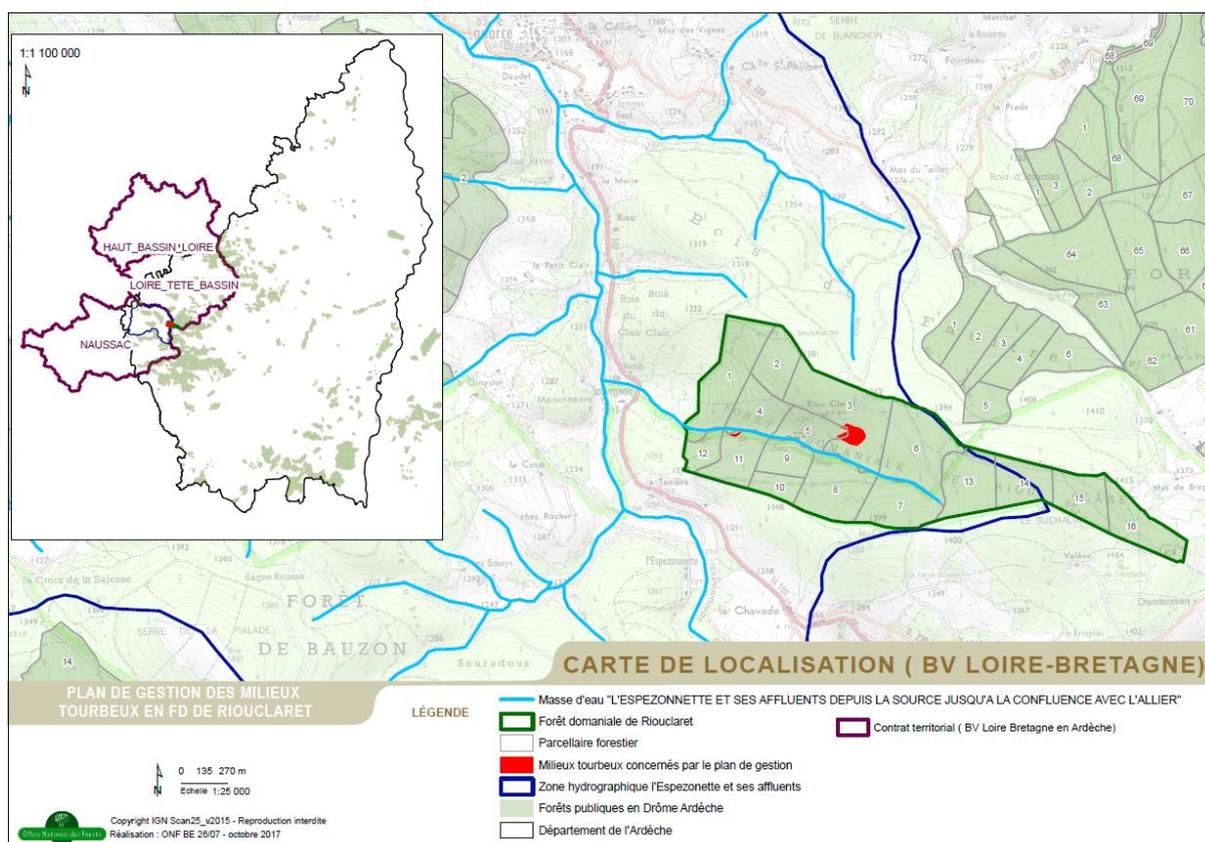
Années / Budget (€)												Total général
2020		2021		2022		2023		2024		2025		
(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	(I)	(F)	
0 €	0 €	19 500 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 000 €	0 €	7 000 €	0 €	34500€ HT
0 €		19 500 €		0 €		0		8 000 €		7 000 €		41400€ TTC
0 €		23 400 €		0 €		0		9 600 €		8 400 €		

Plan de financement (en € TTC)							
Action	Montant prévu	Agence de l'eau CT Haut Allier		REGION - Contrat Vert et Bleu Devès Mézenc Gerbier		Office National des Forêts	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1- Mise en œuvre du plan de gestion – phase 1	23 400	40 %	9360	40 %	9360	20 %	4 680
Action 1- Mise en œuvre du plan de gestion – phase 2	18 000	40 %	7 200	40 %	7 200	20%	3 600

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1901	L'ESPEZONNETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF GENERAL 3 : INITIER DES ACTIONS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU ADAPTEES AU TERRITOIRE EN LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

OBJECTIF GENERAL 4 : PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

B 3.2 i

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2 : *Préserver les têtes de bassin versants*

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité hydrologique des milieux humides*

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : *Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides (biodiversité)*

DISPOSITION 4.3.3 : *Engager des opérations de gestion/restauration des zones humides*

Intitulé action : Plan de gestion et restauration des zones humides

Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

PROBLEMATIQUE

De très nombreuses zones humides sont présentes en tête de bassin versant, sur la partie ardéchoise du bassin versant de l'Allier. Différents types d'habitats sont recensés : prairies humides, mares forestières, zones marécageuses, tourbières ...

Ces milieux ont un effet positif dans la gestion quantitative et qualitative des masses d'eau. En effet, leur nombre conséquent et leur organisation en réseau contribue de manière significative au maintien en bon état des masses d'eau, et à leur soutien en période d'étiage. Ils jouent donc un rôle essentiel à l'échelle du bassin versant. Cependant, de nombreuses menaces pèsent sur les zones humides du territoire ardéchois : drainage, surpâturage, fermetures du milieu... impactent leur fonctionnalité hydrologique.

Lors de l'inventaire des zones humides réalisé par l'ONF en 2015, et lors de l'étude sur les tourbières en péril du bassin versant de l'Allier réalisée par le CEN Rhône-Alpes en 2019, des zones humides prioritaires ont été identifiées sur le bassin versant de l'Allier. Certains de ces sites sont dégradés. Ils nécessiteraient *a minima* la mise en place d'un plan de gestion afin de diagnostiquer leur état de conservation, et, de pouvoir envisager des actions de gestion permettant de restaurer leur fonctionnalité.

OBJECTIF DE L'ACTION

Réalisation du plan de gestion d'une zone humide de tête de bassin versant située sur le bassin versant de l'Allier. Cette action répond à plusieurs enjeux :

- Fonctionnement hydraulique : situation en tête de bassin versant de l'Allier
- Enjeu(x) physique / biogéochimique : maintien et amélioration de la qualité de l'eau
- Enjeu(x) écologique(s) : « habitats naturels » (milieux tourbeux et para-tourbeux), flore et faune.

Le plan de gestion permettra de connaître le fonctionnement hydrologique du site, de réaliser les inventaires faunistiques et floristiques, de déterminer les usages, ceci afin de donner des prescriptions de gestion visant à maintenir/améliorer les fonctionnalités écosystémiques assurée par les tourbières.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La zone humide ciblée fait partie des 15 zones humides identifiées lors de l'inventaire des tourbières en péril réalisé par le CEN Rhône-Alpes. Des discussions ont été engagées avec le CEN afin d'apporter une action complémentaire à celui-ci, c'est-à-dire que la zone humide qui fera l'objet d'un plan de gestion ne fera pas partie de celles sur lesquelles le CEN travaillera. 8 tourbières ont été pré-identifiées pour la réalisation de cette action par la CDC Montagne Ardèche : la Fayette, (sous bassin Ribeyre), les Termes, les Narces, la Plaine (sous bassin Espezonnette), le Mas de l'hôpital (sous bassin Liauron), Lembrandès, Mallesvieille, village O bas (sous bassin de l'Allier, de Laveyrune à Langogne).

Une phase d'animation foncière sera réalisée afin d'identifier parmi les sites présélectionnés, les propriétaires volontaires pour la réalisation du plan de gestion. Aucun financement ne sera demandé pour la réalisation de l'animation foncière.

Une fois le site sélectionné, un diagnostic environnemental (fonctionnement hydraulique, habitat, faune, flore, usages) sera réalisé afin d'analyser les enjeux de conservation du site en lien avec l'évolution naturelle des milieux et les activités anthropiques. Ce diagnostic permettra d'établir des actions et des recommandations de gestions en lien avec les enjeux de la zone humide.

Ces recommandations devront permettre de :

- Préserver, voir restaurer des milieux humides fonctionnels, importants dans l'alimentation en eau des bassins versants
- Prendre en compte l'évolution des zones humides,
- Améliorer la qualité des cours d'eau et la continuité écologique.

Cette action pourra être suivie d'une action de restauration en phase 2 du contrat territorial, si l'accord des propriétaires des terrains est obtenu.

ACTEURS

Partenaires techniques : CEN Rhône-Alpes, Chambre agriculture.

Financeurs : Agence de l'eau Loire Bretagne, département, Communauté de commue Montagne d'Ardèche.

Autres partenaires : Communes, propriétaires, agriculteurs.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Plan de gestion

Travaux de restauration

INDICATEUR DE SUIVI

Rapport d'étude faisant un diagnostic de la zones humide (état de conservation, usages, menaces...), et proposant un plan de gestion de la zone humide.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Action 1		12 000					12 000
Action 2				12 000			12 000
TOTAL		12 000		12 000			24 000

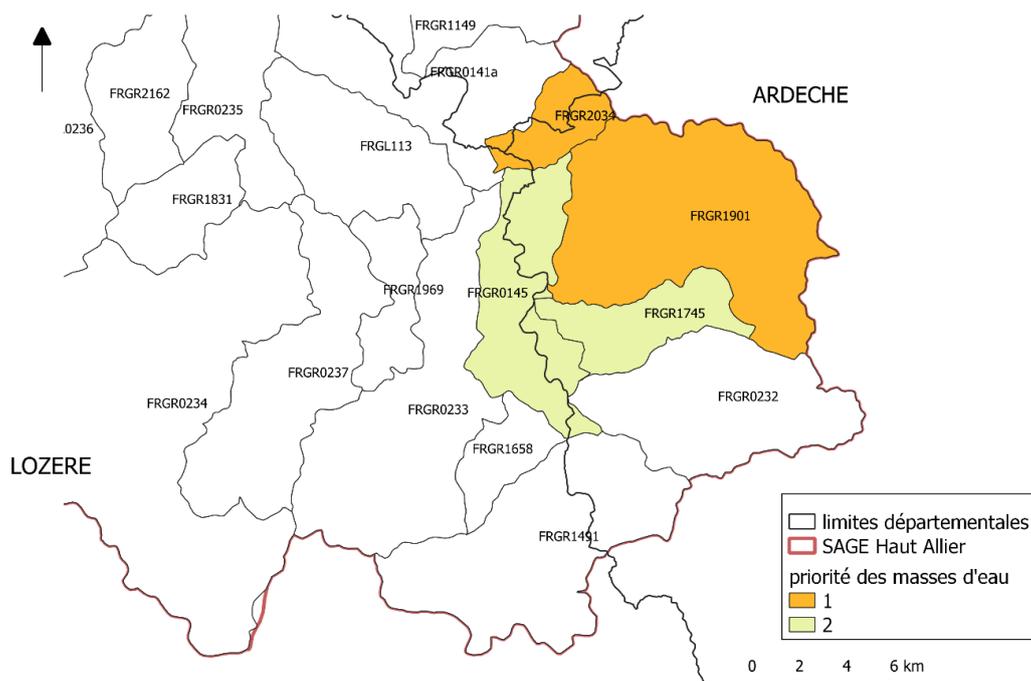
Plan de financement (en €TTC) phase 1							
Actions	Montant prévu	AELB		Autofinancement		Département 07	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1	12 000	50 %	6 000	25 %	3 000	25%	3 000
TOTAL	12 000		6 000		3 000		3 000

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1901	L'Espezonette et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1745	Le Liauron et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0232	Le Masméjean et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR2034	La Ribeyre et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier (partie ardéchoise)
FRGR1491	L'Allier et ses affluents de la source jusqu'à Laveyrune (partie ardéchoise)
FRGR0145	L'Allier et ses affluents de Laveyrune jusqu'à Langogne (partie ardéchoise)

Les masses d'eau prioritaires pour la réalisation du plan de gestion sont en orange dans le tableau.

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF GENERAL 4 : ASSURER UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES USAGES POUR MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FAVORABLES A LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE

B 4.1 a

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1 : Restaurer la continuité écologique

DISPOSITION 4.1.2 : Accompagner l'aménagement des ouvrages

Intitulé action : Restauration de la continuité écologique en Haute-Loire

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA 43

PROBLEMATIQUE

Sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement, les propriétaires (ou gestionnaires) d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique doivent les aménager ou les supprimer afin d'assurer la libre circulation piscicole (montaison et dévalaison) et le transport suffisant des sédiments.

En 2019, la DDT43 recense 63 ouvrages non conformes sur les cours d'eau du Haut-Allier classés en liste 2 au titre du L.214-17 :

- L'Allier et la Senouire (espèces cibles : anguille, saumon, espèces holobiotiques)
- Le Doulon, le Lidenne, le Ceroux, la Cronic, le Chalons, le Malgascon, le Cizières, la Gourgueyre, l'Ance, la Seuge, l'Ance du Sud, la Virrange et le Panis (espèce cible : espèces holobiotiques)
- Le Peyrusse et la Fioule (espèces cibles : anguille, espèces holobiotiques).

Dans le cadre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique, 19 obstacles situés sur les affluents de l'Allier ont été considérés prioritaires par la DDT :

- 3 sur le Doulon (ROE16978, ROE66566, ROE16967)
- 4 sur le Ceroux (ROE66567, ROE69986, ROE66565, ROE16995)
- 3 sur la Cronic (ROE17004, ROE17003, ROE28993) et 1 sur son affluent le Chalons (ROE17023)
- 1 sur le Cizières (ROE32960)
- 7 sur la Seuge (ROE25097, ROE25091, ROE25085, ROE70545, ROE70542, ROE25129, ROE25137)
- 1 sur la Virrange (ROE25153)

D'autre part, parmi les actions préconisées dans le Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 2019 de la Haute-Loire on trouve les actions suivantes :

- Restaurer la continuité écologique du Doulon
- Restaurer la continuité écologique du Ceroux en aval de la confluence avec le Cenioucelle
- Restaurer la franchissabilité pour la truite et le saumon sur la Cronic en aval de la confluence avec le Chalons, ainsi que pour la truite en aval du Chalons
- Restaurer la continuité écologique du Peyrusse aval (5 obstacles ciblés)
- Restaurer la continuité écologique du Malgascon (obstacles entre la RD56 et Rougeac)
- Restaurer la franchissabilité pour la truite sur la Virrange, entre le Moulin de Freycenet et la Brugère
- Restaurer la continuité écologique au niveau du premier obstacle en aval du ruisseau d'Arquejol, cet obstacle induisant une déconnexion de l'affluent avec l'Allier

De par ses statuts, la FDPMA 43 a la possibilité de porter toute étude ou tout projet visant à restaurer les fonctionnalités du milieu aquatique sur l'ensemble des cours d'eau du département. Ainsi, elle agit en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, afin d'aider les propriétaires qui souhaitent se mettre en conformité avec la loi.

OBJECTIF DE L'ACTION

Restaurer la continuité écologique de plusieurs affluents de l'Allier classés en liste 2 au titre de l'article L.214-17 (Ceroux, Cronce et son affluent le Chalons, Doulon, Malgascon, Peyrusse et Virrange).

Reconnecter un affluent non classé (Arquejol) avec l'Allier.

Permettre aux grands migrateurs (saumon, anguille) d'accéder à l'aval de certains affluents de l'Allier.

Contribuer à diminuer le risque sur la continuité et améliorer la qualité des indices biologiques et de la morphologie de ces cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Sur les affluents du Haut-Allier, 19 ouvrages ont été identifiés comme à mettre en conformité durant la phase de mise en œuvre du contrat.

Trois d'entre eux (ROE16967, ROE17023, ROE29164) seront traités en dehors du contrat, dans une programmation annexe, menée en parallèle de la phase 1 du CT.

Si des opportunités se présentent, les ouvrages prévus en phase 2 pourront également être traités en dehors du contrat, parallèlement à sa première phase de mise en œuvre.

Liste des ouvrages concernés

Cours d'eau	Obstacle	Code ROE	Hauteur chute GEOBS (m)	Linéaire ouvert (km)	Solution envisagée actuellement	Traité dans / hors CT
Doulon	Vals-le-Chastel	ROE16978	1,2	8,4	Equipement	CT (phase 2)
	Moulin de St-Didier	ROE66566	1,2	2	?	CT (phase 2)
	Seuil de la Gravière	ROE16967	1,5	11,1	Suppression	Hors CT
Ceroux	Seuil aval de la Pruneyre	ROE66567	1,9	0,2	Suppression ?	CT (phase 2)
	Seuil du pont de la Pruneyre	ROE69986	0,45	6,6	Suppression ?	CT (phase 2)
	Seuil de Lugeac aval	ROE66565	1,1	7,1	Suppression ?	CT (phase 2)
	Seuil du moulin de Lugeac	ROE16995	1,7	2,6	Suppression ?	CT (phase 2)
Cronce	Seuil de Prè Grand	ROE17004	1,5	0,2	Equipement ?	CT (phase 2)
	Seuil du moulin de la Prade	ROE17003	1,5	10,7	Equipement ?	CT (phase 2)
	Seuil du moulin de Sicard	ROE28993	1,7	7,6	Equipement ?	CT (phase 2)
Chalons	Seuil de la pisciculture de Croncelorbe	ROE17023	0,8	8,5	Suppression	Hors CT
Peyrusse	Seuil du Moulin Joumard	ROE29138	1,2	0,7	Equipement	CT (phase 2)
	Seuil du Bois du Blau	ROE29156	2,1	1	Equipement ?	CT (phase 2)
	Seuil aval du Sènit	ROE29164	1,7	4	Suppression	Hors CT
Malgascon	Seuil de Chassagnon	ROE32139	1,4	6	?	CT (phase 2)
Virrange	Seuil du Moulin de Freycenet	ROE25153	1	4,5	Equipement	CT (phase 2)
Arquejol	Seuil du moulin des Gaillards	ROE70530	1,3	0,4	Suppression ?	CT (phase 2)
	Seuil 2	ROE70531 ?	~ 1,5	~ 0,4	Suppression ?	CT (phase 2)
	Seuil 3	NR	~ 1,2	~ 2,6	Suppression ?	CT (phase 2)

Plusieurs types de travaux sont possibles afin de restaurer la continuité écologique.

L'effacement (la suppression) de l'obstacle est la solution la plus efficace pour restaurer la fonctionnalité du milieu et des populations piscicoles.

Lorsque l'obstacle ne peut pas être supprimé, il peut être équipé d'un dispositif permettant le franchissement des espèces piscicoles et le transit des sédiments. Cette solution est plus onéreuse et implique un entretien régulier, afin de préserver la fonctionnalité du dispositif.

L'ouvrage peut aussi être modifié significativement (abaissement, création d'une brèche...).

L'effacement et l'arasement partiel bénéficient d'un taux d'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne plus important que celui accordé pour l'équipement.

Le choix de la solution à mettre en œuvre pour restaurer la continuité écologique au droit d'un ouvrage transversal régulièrement installé revient à son propriétaire.

Certains propriétaires ont indiqué leur souhait de conserver (ROE16978, ROE29138, ROE25153) ou supprimer (ROE16967, ROE17023, ROE29164) leur ouvrage, mais la position de plusieurs d'entre eux n'est pas connue.

Dans le cas de l'ouvrage ROE17004, sur la Cronce, l'effacement total semble difficilement envisageable (aspect patrimonial).

Enfin, pour les 3 ouvrages ciblés sur l'Arquejol (cours d'eau non classé en liste 2 au titre du L.214-17), la solution de l'équipement ne sera pas envisagée. Ces travaux seront conditionnés à l'accord des propriétaires, ces derniers n'ayant pas d'obligation réglementaire en matière de continuité écologique.

A l'heure actuelle, aucun de ces ouvrages ne fait l'objet d'un usage économique.

Il est à noter que lorsqu'un propriétaire souhaite équiper son ouvrage dans l'objectif de faire une utilisation économique de son droit d'eau, la FDPPMA 43 ne participe pas au financement du projet.

Par contre, certains ouvrages permettent un autre type d'usage (alimentation d'un incubateur à saumon, fonctionnement d'un moulin à huile). Pour pouvoir le conserver, l'effacement ne pourra être envisagé que s'il est possible de modifier la prise d'eau (afin de maintenir l'alimentation en eau).

Principales étapes nécessaires à la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique :

- Constitution et dépôt des dossiers de demande de subvention pour les études préalables d'aide à la décision
- Rencontre des propriétaires et exploitants éventuels
- Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le(s) propriétaire(s)
- Formation d'un comité de pilotage (propriétaire, services instructeurs, partenaires techniques et financiers)
- Recueil des données disponibles (administratives, réglementaires, techniques)
- Diagnostic et étude des scénarios envisageables
- Validation du choix du scénario par le comité de pilotage
- Si effacement : signature par le propriétaire d'une attestation de renonciation à son droit d'eau
- Si équipement : consultation pour choix d'un maître d'œuvre, si nécessaire (conception d'un dispositif de franchissement piscicole)
- Si des levés topographiques sont nécessaires : consultation pour choix d'un cabinet de géomètre-topographe, réalisation des levés (préférentiellement entre janvier et avril) puis des plans et profils par le prestataire choisi
- Conception technique de la solution retenue et des éventuelles mesures correctives, en concertation avec le comité de pilotage
- Consultation pour choix d'un prestataire (entreprise de travaux publics)
- Constitution et dépôt des dossiers réglementaires (déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, notice d'incidence Natura 2000)
- Constitution et dépôt des dossiers de demande de subvention pour les études de conception et travaux
- Déclaration des travaux auprès des gestionnaires de réseaux ou canalisations susceptibles de se trouver dans l'emprise du chantier
- Mise en place sur site d'un panneau informant des travaux à venir
- Réalisation des opérations de sauvetage :
 - o Pêche électrique de sauvetage dans tous les cas
 - o Si l'écrevisse à pattes blanches est susceptible d'être présente : prospection nocturne avec enlèvement et transfert des individus (Cronce, Chalons, Peyrusse, Malgascon)
 - o Déplacement de moules perlières si nécessaire (Virrange)
- Réalisation des travaux entre début juin et début octobre (aménagement de l'accès à la zone de travaux, mise hors d'eau, démolition progressive du seuil / création d'un dispositif de franchissement piscicole, remise en eau, repliement du chantier et remise en état du site)

- Réception des travaux (récolement si équipement) et vérification de la conformité de l'ouvrage par les services chargés de la police de l'eau
- Solde des dossiers de subvention

Lorsque la moule perlière est présente (Virrange), il sera nécessaire de réaliser une prospection afin de connaître l'emplacement des individus susceptibles d'être impactés par les travaux (sur le site, en amont et en aval), ainsi que l'emplacement des populations en amont. Cette prospection permettra d'identifier les individus qu'il sera nécessaire de déplacer et ceux qui devront faire l'objet d'un suivi après les travaux, mais également de trouver un site en amont qui puisse accueillir les individus déplacés.

Si des individus doivent être déplacés, une demande de dérogation de déplacement d'espèce protégée devra être adressée à la DREAL (durée de la démarche : environ 3 mois). Le déplacement doit être réalisé en septembre (idéalement au début du mois), par une personne autorisée. Les individus délogés pourront faire l'objet d'un marquage, afin de surveiller leur implantation sur leur site d'accueil.

Toutes les précautions nécessaires devront être prises, en phase travaux, afin de limiter le départ de sédiments fins et de matières en suspension.

Enfin, des suivis devront être mis en place :

- Surveillance périodique de la viabilité des populations situées en aval des travaux ;
- Surveillance de l'évolution morphologique du milieu (apparition d'une éventuelle érosion régressive qui pourrait impacter les populations en amont, dépôt de sédiments fins provenant de la retenue sur les populations situées en aval) ;
- Suivi régulier des individus déplacés afin de vérifier leur implantation sur leur site d'accueil.

Le projet de mise en conformité du Moulin de Freycenet (ROE25153), sur la Virrange, n'est pas assez avancé pour permettre un chiffrage des différentes interventions et démarches rendues nécessaires par la présence de la moule perlière. Les coûts mentionnés pour cet ouvrage sont donc actuellement sous-évalués. Ils seront mis à jour une fois le diagnostic de l'ouvrage et l'étude de faisabilité réalisés.

Différents suivis ont été prévus dans le cadre des travaux en aval de la Crouce et de la Virrange :

- Suivi photographique de l'évolution du site : prises de vue localisées avant et après les travaux, puis suite à la première crue morphogène et en fin d'été des années n+1, n+2, n+3 ;
- Suivi de l'évolution de la population piscicole via la réalisation d'inventaires par pêche électrique sur 2 stations (station de référence et station en amont immédiat de l'obstacle) :
 - o Avant les travaux (année n ou n-1) ;
 - o Après les travaux (année n+3) ;
- Suivi de la reproduction des truites (voire des saumons) par dénombrement des nids (2 à 3 passages) :
 - o Avant les travaux (novembre année n-1) ;
 - o Après les travaux (novembre années n, n+1 et n+2) ;
- Suivi des moules perlières :
 - o Suivi de l'évolution du milieu sur les secteurs, en amont et en aval de la zone de travaux, qui abritent les populations de moules (colmatage, érosion) ;
 - o Suivi de la viabilité des populations à proximité du seuil par observation à l'aquascope ;
 - o Si les travaux ont nécessité le déplacement de moules perlières : suivi à l'aquascope de ces individus (préalablement marqués), sur leur nouveau site d'implantation (constat ou non d'une mortalité ou d'un déplacement) ;
- Suivi astacicole :
 - o Avant les travaux (été de l'année n) : prospection nocturne dans le cadre des opérations de sauvetage préalables aux travaux ;
 - o Après les travaux (été de l'année n+1 ou n+2) : prospection nocturne ;
- Suivi morphologique :
 - o Avant les travaux (été de l'année n-1 ou n) : réalisation d'une dizaine de transects (largeur lit mouillé, faciès, profondeurs, vitesses, granulométrie), à l'étiage stabilisé, dans la retenue en amont et sur un tronçon de même longueur en aval du seuil ;
 - o Après les travaux (été de l'année n+2) : réalisation de transects dans des conditions similaires.

D'autres suivis pourront éventuellement être mis en œuvre dans la deuxième phase du contrat territorial (suivi morphologique plus détaillé, évaluation de l'efficacité d'un dispositif de franchissement piscicole).

Par ailleurs, 2 sondes thermiques pourront être mises en place (l'une dans la retenue du seuil et l'autre au niveau d'une station témoin en amont), dans le cadre du suivi thermique départemental réalisé, chaque année, par la FDPPMA 43.

ACTEURS

Partenaires techniques : Etablissement Public Loire, Office Français de la Biodiversité (OFB), Direction Départementale des Territoires (DDT 43), Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), prestataires (entreprises de travaux publics, géomètres-topographes, bureaux d'études, Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier)

Financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département de la Haute-Loire (à confirmer)

Autres acteurs associés : Propriétaires des ouvrages, usagers (Association de Protection du Saumon, agriculteurs, ...), propriétaires riverains, communes, communautés de communes, Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	Action	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
2021	Etudes												
2022	Etudes												
2023	Etudes												
	Suivi												
2024	Etudes												
	Travaux												
	Suivi												
2025	Etudes												
	Travaux												
	Suivi												
2026	Etudes												
	Travaux												
	Suivi												

Calendrier prévisionnel avec le détail de chaque action :

Action		2021	2022	2023	2024	2025	2026
A1	Etude préalable / de faisabilité sur 14 ouvrages (Arquejol, Ceroux, Cronce, Peyrusse, Malgascon, Virlange) et animation						
A2	Etat initial suivi travaux RCE en aval de la Cronce						
A3	Etude de conception d'un dispositif de franchissement piscicole : ROE17004 et ROE17003 (Cronce) ¹						
A4	Travaux sur 2 ouvrages en aval de la Cronce (ROE17004, ROE17003)						
A5	Suivis post-travaux RCE en aval de la Cronce						
A6	Effacement de 3 seuils sur l'Arquejol ²						
A7	Etude de conception d'un dispositif de franchissement piscicole : ROE29138 et ROE29156 (Peyrusse) ¹						
A8	Travaux sur 2 ouvrages du Peyrusse (ROE29138, ROE29156)						
A9	Suivis post-travaux RCE en aval du Peyrusse (écrevisses à pattes blanches)						
A10	Etat initial suivi travaux RCE en aval de la Virlange						
A11	Etude de conception d'un dispositif de franchissement piscicole : ROE25153 (Virlange) ¹						
A12	Travaux sur 1 ouvrage de la Virlange (ROE25153)						
A13	Suivis post-travaux RCE en aval de la Virlange						
A14	Travaux sur 2 ouvrages en aval du Ceroux (ROE66567, ROE69986) ³						
A15	Etude de conception d'un dispositif de franchissement piscicole : ROE16978 et ROE66566 (Doulon), ROE32139 (Malgascon), ROE32139 (Cronce) ¹						
A16	Travaux sur 5 ouvrages : ROE16978 et ROE66566 (Doulon), ROE32139 (Malgascon), ROE28993 (Cronce)						
A17	Travaux sur 2 ouvrages du Ceroux (ROE66565, ROE16995) ³						

¹ si la solution retenue est l'équipement

² aucune obligation règlementaire pour les propriétaires (cours d'eau non classé)

³ si la solution retenue est l'effacement

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de propriétaires et/ou exploitants contactés
- Nombre d'ouvrages étudiés
- Nombre d'ouvrages traités, effacés et équipés
- Linéaire de cours d'eau ouvert
- Linéaire de cours d'eau dénoyé
- Evolution des taux d'étagement et de fractionnement
- Résultats des suivis réalisés
- Evolution du peuplement piscicole
- Evolution de la population de truites
- Nombre de frayères de salmonidés (espèces repères)

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Action	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
A1	33 100 €						33 100 €
A2				4 450 €			4 450 €
A3 ¹				32 700 €			32 700 €
A4 ¹				69 110 €			69 110 €
A5				1 450 €	1 000 €	6 900 €	9 350 €
A6 ²				37 590 €			37 590 €
A7 ¹					27 400 €		27 400 €
A8 ¹					67 610 €		67 610 €
A9						350 €	350 €
A10 ³					4 450 €		4 450 €
A11 ¹					21 500 €		21 500 €
A12 ³					23 830 €		23 830 €
A13 ³					1 450 €	7 900 €	9 350 €
A14 ⁴					33 160 €		33 160 €
A15 ¹						64 800 €	64 800 €
A16 ¹						123 270 €	123 270 €
A17 ⁴						27 830 €	27 830 €
Total	33 100 €	0 €	0 €	145 300 €	180 400 €	231 050 €	589 850 €

¹ Si la solution retenue est l'équipement

² Aucune obligation réglementaire pour les propriétaires (cours d'eau non classé)

³ Chiffrage prévisionnel à compléter avec les coûts liés à la présence de la moule perlière (prospection préalable, déplacement d'individus et suivi)

⁴ Si la solution retenue est l'effacement

Détail des éléments pris en compte dans le chiffrage :

Etude préalable :

- Temps d'animation (en régie) : 7 jours pour l'ensemble des ouvrages étudiés au forfait de 300 € / jour, soit 2 100 € ;
- Etude (en régie) : 80 jours au forfait de 300 € / jour (soit 24 000 €) ;
- Topographie (réalisée par un géomètre-topographe) estimée à 500 € (devis sur la base d'un profil en long, une dizaine de profils en travers du lit mineur et une vue en plan au 1/200^{ème}).

Etude de conception :

- Temps de travail en régie (conception ou suivi du bureau d'étude) sur la base d'un forfait de 300 € / jour :
 - o Etude de conception en régie (effacement / aménagement léger) : 10 jours (3 000 €) ;
 - o Etude de conception par un bureau d'étude (équipement) : 4 jours (1 200 €), voire 5 jours pour les dossiers les plus lourds (ROE17004 et ROE25153)
- Etude réalisée par un bureau d'étude estimée à 15 000 € par ouvrage, sauf pour le cas où la présence de la moule perlière demande la réalisation d'une étude plus poussée (estimée à 20 000 €) et celui où une étude a déjà été réalisée (étude de conception estimée à 10 000 €).

Phase travaux :

- Temps de travail en régie (suivi de chantier, réception) sur la base d'un forfait de 300 € / jour :
 - o Pour un effacement : 6 jours (1 800 €) ;
 - o Pour un équipement : 7 jours (2 100 €), voire 10 jours pour les 2 dossiers les plus lourds
- Coût du panneau de chantier estimé à 30 € (prestataire) ;
- Opérations de sauvetage :
 - o Pêche électrique de sauvetage (en régie) estimée à 500 ou 800 € selon la largeur du cours d'eau et l'importance du peuplement piscicole (quantité d'individus à sauver) ;
 - o Prospection nocturne et déplacement d'écrevisses (en régie) : nuit de prospection estimée à 350 € ;
 - o Déplacement de moules perlières (prestataire) : le coût de cette opération ne pourra être estimé qu'après avoir inventorié les individus présents sur le site des travaux, ainsi qu'en amont et en aval du site ;
- Travaux (prestataire) :
Certains dossiers plus avancés ont fait l'objet d'une demande de devis (Doulon, Ceroux). Pour les autres, le coût des travaux a été estimé en fonction de la hauteur de chute et de l'aménagement souhaité par le propriétaire (lorsque son souhait n'est pas connu, la solution de l'équipement, qui est plus couteuse, a été retenue pour l'estimation du coût) :
 - o Suppression : coût estimé à 10 000 € si la hauteur de chute est comprise entre 1 et 2 m et 20 000 € si la hauteur de chute est comprise entre 2 et 3 m ;
 - o Equipement (rivière de contournement ou rampe en enrochement) : coût estimé à 20 000 € par mètre de chute ;

Suivis (en régie) :

- Réalisation de 2 pêches électriques d'inventaire (station sur le site et station témoin) : 3 000 € ;
- Réalisation d'un suivi des frayères : 850 € ;
- Réalisation d'un suivi morphologique (suivi photographique, transects) : 600 € ;
- Réalisation d'un suivi astacicole (prospection nocturne) : 350 € ;
- Rédaction d'un rapport ou compte-rendu :
 - o Pêches électriques : 1 000 € ;
 - o Suivi des frayères, suivi morphologique, suivi astacicole : 500 €

Le coût du suivi des populations de moules perlières ne pourra être estimé qu'après avoir inventorié les individus présents sur le site des travaux, ainsi qu'en amont et en aval du site.

Phase 1		2021				2022				2023			
		Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)	Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)	Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)
Animation		7	2 100 €	0 €	2 100 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Etude préalable		80	24 000 €	7 000 €	31 000 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Etude & travaux	Etude conception	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
	Opérations sauvetage	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
	Travaux	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Suivi		0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Total année		87	26 100 €	7 000 €	33 100 €	0	0 €	0 €	0 €	0.0	0 €	0 €	0 €

Phase 2		2024				2025				2026			
		Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)	Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)	Régie (jours)	Régie (€)	Prestation (€)	Total (€)
Animation		0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Etude préalable		0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €	0	0 €	0 €	0 €
Etude & travaux	Etude conception	22	6 600 €	30 000 €	36 600 €	33	9 900 €	45 000 €	54 900 €	26	7 800 €	60 000 €	67 800 €
	Opérations sauvetage	-	3 450 €	0 €	3 450 €	-	3 150 €	?	3 150 €	-	4 250 €	0 €	4 250 €
	Travaux	24	7 200 €	92 150 €	99 350 €	36	10 800 €	104 650 €	115 450 €	34	10 200 €	133 650 €	143 850 €
Suivi		-	5 900 €	?	5 900 €	-	6 900 €	?	6 900 €	-	15 150 €	?	15 150 €
Total année		77.2	23 150 €	122 150 €	145 300 €	102.5	30 750 €	149 650 €	180 400 €	124.7	37 400 €	193 650 €	231 050 €

Plan de financement (en € TTC)									
Action	Montant prévu	Invest.	Fonct.	AELB		CD43		Autofinancement ²	
				Taux	Montant	Taux ¹	Montant	Taux	Montant
A1	33 100 €	0 €	33 100 €	50%	16 550 €	0%	0 €	50%	16 550 €
A2	4 450 €	0 €	4 450 €	50%	2 225 €	0%	0 €	50%	2 225 €
A3	32 700 €	0 €	32 700 €	50%	16 350 €	0%	0 €	50%	16 350 €
A4	69 110 €	64 010 €	5 100 €	50%	34 555 €	10%	6 401 €	41%	28 154 €
A5	9 350 €	0 €	9 350 €	50%	4 675 €	0%	0 €	50%	4 675 €
A6	37 590 €	31 590 €	6 000 €	70%	26 313 €	10%	3 159 €	22%	8 118 €
A7	27 400 €	0 €	27 400 €	50%	13 700 €	0%	0 €	50%	13 700 €
A8	67 610 €	63 410 €	4 200 €	50%	33 805 €	10%	6 341 €	41%	27 464 €
A9	350 €	0 €	350 €	50%	175 €	0%	0 €	50%	175 €
A10	4 450 €	0 €	4 450 €	50%	2 225 €	0%	0 €	50%	2 225 €
A11	21 500 €	0 €	21 500 €	50%	10 750 €	0%	0 €	50%	10 750 €
A12	23 830 €	20 830 €	3 000 €	50%	11 915 €	10%	2 083 €	41%	9 832 €
A13	9 350 €	0 €	9 350 €	50%	4 675 €	0%	0 €	50%	4 675 €
A14	33 160 €	23 560 €	9 600 €	70%	23 212 €	10%	2 356 €	23%	7 592 €
A15	64 800 €	0 €	64 800 €	50%	32 400 €	0%	0 €	50%	32 400 €
A16	123 270 €	114 870 €	8 400 €	50%	61 635 €	10%	11 487 €	41%	50 148 €
A17	27 830 €	23 030 €	4 800 €	70%	19 481 €	10%	2 303 €	22%	6 046 €
TOTAL	589 850 €	341 300 €	248 550 €		314 641 €		34 130 €		241 079 €

¹ Sur les investissements (ces modalités de financement sont celles en cours en 2020, mais il est prévu qu'elles évoluent en 2021)

² Il est prévu une participation du propriétaire de l'ouvrage à hauteur de 5 % à 15 % du montant total

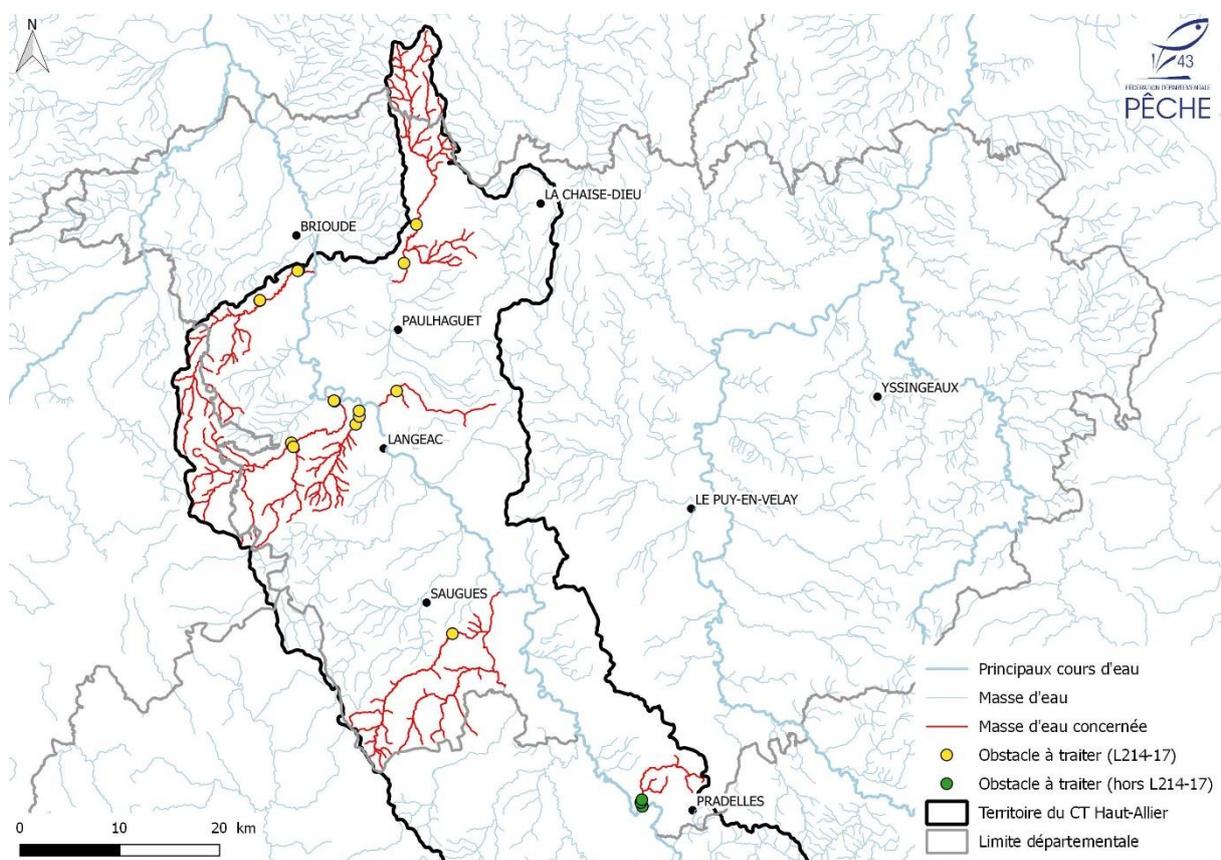
Programmation (en € TTC)						
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase1	Phase 2	TOTAL
Etudes	33 100 €	0 €	0 €	33 100 €	215 450 €	248 550 €
Travaux	0 €	0 €	0 €	0 €	341 300 €	341 300 €
TOTAL	33 100 €	0 €	0 €	33 100 €	556 750 €	589 850 €

Plan de financement (en € TTC) (2021-2023)					
Actions	Montant prévu	AELB		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Etudes	33 100 €	50 %	16 550 €	50 %	16 550 €
Travaux	0 €	-	-	-	-
TOTAL	33 100 €	50 %	16 550 €	50 %	16 550 €

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0243	Le Doulon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Senouire
FRGR0245	Le Ceroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-Saint-Loup jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1734	Le Peyrusse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1776	Le Malgascon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0238b	L'Ance du sud et ses affluents depuis Croisances jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1149	L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF GENERAL 4 : ASSURER UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES USAGES POUR MAINTENIR ET RESTAURER LES HABITATS FAVORABLES

B 4.1 b A LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1 : Restaurer la continuité écologique

DISPOSITION 4.1.2 : Accompagner l'aménagement des ouvrages

Intitulé action : Restauration de la continuité écologique sur le Masméjean (Ardèche)

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA 07

PROBLEMATIQUE

Le bassin de l'Allier concentre l'essentiel des habitats favorables actuellement accessibles pour le Saumon atlantique à l'échelle du bassin de la Loire. Il remonte très régulièrement en amont de Langogne pour gagner le secteur de Luc à Laveyrune où il peut emprunter les affluents ardéchois tels l'Espezonnette et le Masméjean. Outre cette espèce de grand migrateur qui fait l'objet d'un programme de conservation, le haut bassin de l'Allier recèle d'autres espèces patrimoniales telles l'ombre commun, le chabot ou encore la truite fario que l'on retrouve dans le Masméjean.

La construction de seuils et barrages destinés à la production d'hydroélectricité, au moulinage ou la création de retenues d'eau pour l'irrigation, a progressivement restreint l'aire de répartition du saumon et de l'ombre commun en limitant l'accès aux habitats situés sur les parties amont des cours d'eau de ce bassin versant.

Le Masméjean, affluent rive droite de l'Allier en amont de Luc (48) possède 2 obstacles à la continuité écologique identifiés dans le ROE : Digue Labrot ROE 45475 (2 à 3 m de chute) et Seuil de Labrot 2 La Pétisseyre ROE 45477 (1m de chute). Ces obstacles sont situés sur la partie aval du Masméjean classée en liste 2.

Plus récemment, dans le contexte de la mise en œuvre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau, les ouvrages de Labrot et La Pétisseyre font partie de la liste d'ouvrages départemental prioritaires à traiter (Note technique du Ministère de la transition écologique et solidaire du 30 avril 2019).

Initialement un 3ème ouvrage était envisagé, qui a été détruit lors de la crue du 23 novembre 2019 (Seuil de Rogleton).

C'est dans ce contexte que la restauration de la continuité écologique sur les deux seuils bloquants situés sur le Masméjean à proximité de sa confluence avec l'allier (1.6 km) trouve sa justification comme action prioritaire sur le volet continuité du programme d'action du Contrat Territorial du Haut Allier

OBJECTIF DE L'ACTION

- Rétablir la continuité écologique sur les seuils « Digue Labrot » et « Pétisseyre » sur le Masméjean, commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès n'ayant plus d'usages avérés.
- Faciliter la circulation des espèces piscicoles d'intérêt patrimonial (truites, ombres) et en particulier du Saumon Atlantique sur cet affluent qui dispose d'une excellente qualité de l'eau. Ceci dans la poursuite du chantier d'aménagement de l'ouvrage de Poutès qui vise à augmenter l'accessibilité des frayères amont du bassin de l'Allier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les 2 seuils étant très proches (310 m), ils seront traités ensemble. Le scénario du dérasement est priorisé selon les recommandations de l'étude morphologique et ripisylve de bassin versant de la retenue de Naussac (Riparia, mars 2015). Sur ce point, les services de la police de l'eau du département de l'Ardèche ont vocation à privilégier la procédure simple de type déclaration pour la réalisation des travaux de dérasement sur des ouvrages qui n'ont pas d'usages connus et dont l'incidence des travaux est présumée faible ce qui est le cas sur les 2 seuils concernés.

L'action prévue se décompose en plusieurs phases :

Opérations préalables

- Animation concertation : rencontres propriétaires, usagers, services police de l'Eau, conventionnement avec propriétaires ;
- Elaboration de la phase projet :
Diagnostic affiné des ouvrages (statut, propriétaire, état, levée topo les cas échéant etc.), Détails du scénario (dont mesures correctrices en concertation avec DDT, AFB, propriétaires, etc.) et chiffrage, Elaboration du dossier administratif de demande de travaux, notices d'incidences le cas échéant, Elaboration du C.C.T.P. à destination des entreprises de Travaux public et procédure de consultation.

Phase opérationnelle :

- *Opération de sauvetage piscicole préalable et Etat de référence avant travaux,*
- *Travaux de dérasement,*
- *Suivi chantier, réception et soldes.*

Suivi et mesures correctrices (en phase 2)

- *Inventaires piscicoles et évolution du profil en long à n+2 et n+5,*
- *Intervention engins TP, stabilisation et végétalisation berge*

Communication :

- *Production de photos, time laps, vidéos lors de la phase travaux et diffusion Facebook, site internet, Articles de presse, etc.,*
- *Panneau informatif sur site.*

ACTEURS

Partenaires techniques : Etablissement Public Loire, DDT de l'Ardèche, Propriétaires riverains, AFB.

Financeurs : Agence de l'eau Loire Bretagne, région Auvergne Rhône Alpes.

Autres acteurs associés : commune de Saint Etienne de Ludgarès, propriétaires riverains dont agriculteurs exploitants.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Compléments : Animation, Phase projet, Phase opérationnelle, suivi évaluation

INDICATEUR DE SUIVI

Indicateur de suivi : photos, vidéos, time laps

Indicateur de réalisation : rapport de réalisation / Indicateur d'évaluation : Suivi piscicole (dont description des faciès/habitats) avant travaux puis à n+2 et n+5. Un suivi du profil en long est également prévu.

Indicateur d'efficacité : linéaire décloisonné ; taux étagement et fractionnement.

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Dérasement seuil Labrot	21 000 €						21 000 €
Dérasement seuil pétissière	15 000 €						15 000 €
Reprise et suivi				4 000 €			4 000 €
TOTAL	36 000 €			4 000 €			40 000 €

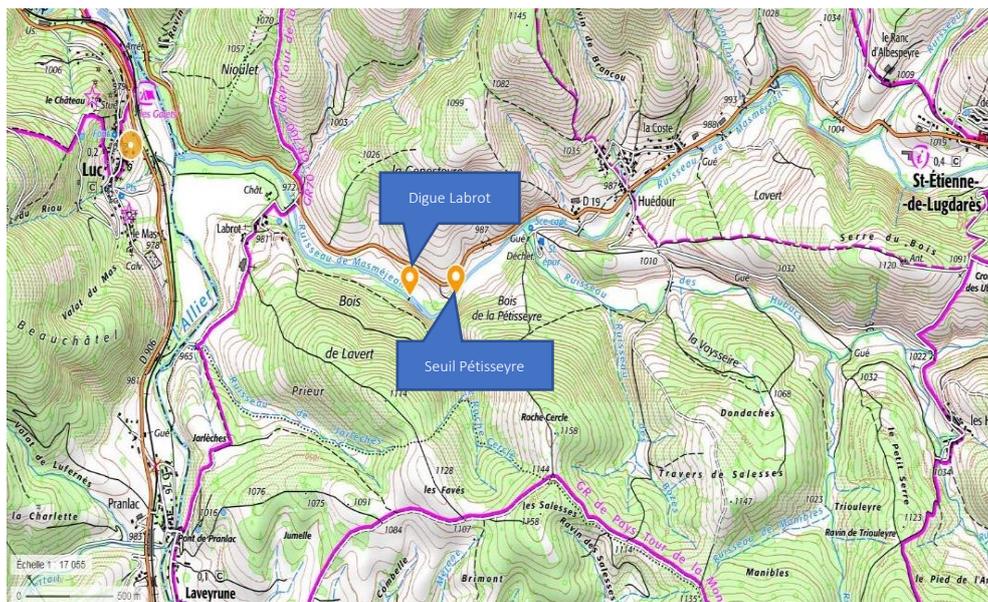
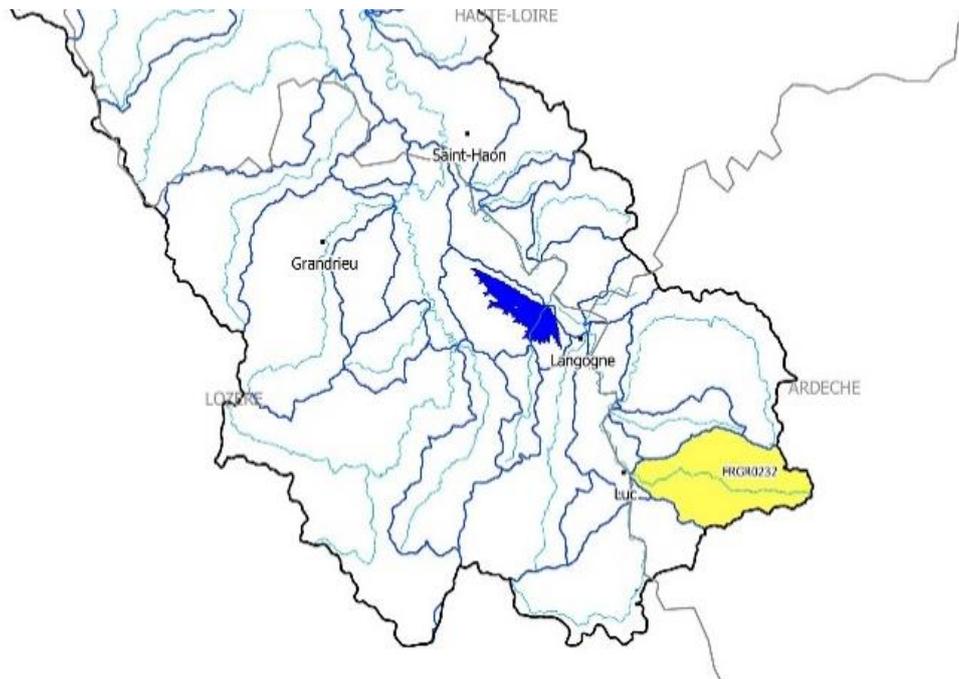
Plan de financement (en € TTC) (2021-2023)					
Actions	Montant prévu	AELB		Reste *	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Dérasement seuil Labrot	21 000 €	70%	14 700 €	30%	6 300 €
Dérasement seuil pétissière	15 000 €	70%	10 500 €	30%	4 500 €
TOTAL	36 000 €	70%	25 200 €	30 %	10 800 €

* Taux restant à rechercher auprès d'autres co-financeurs (région, département), du propriétaire ou de la FDAAPPMA

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0232	Le Masméjean et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier

Carte des Masses d'Eau concernées



Sources : EPL, Données cartographiques : © CRAIG FEDER Région Occitanie

Objectif GENERAL 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

B 4.1 c

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1 : Restaurer la continuité écologique

DISPOSITION 4.1.2 : Accompagner l'aménagement des ouvrages

Intitulé action : Effacement du seuil de Luc aval (Lozère)

Maitrise d'ouvrage : FDAAPPMA 48

PROBLEMATIQUE

La continuité écologique d'un cours d'eau représente la libre circulation des organismes vivants et leurs accès aux zones indispensables à leur reproduction/croissance/alimentation ainsi que le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

Les nombreuses analyses génétiques sur la truite fario en particulier sur le bassin de la Loire et de l'Allier ont révélées l'existence d'un brassage génétique structuré en fonction de l'architecture du réseau hydrographique, démontrant les liens amont et aval entre les populations.

La continuité a une dimension amont-aval voire latérale et peut-être impactée par les seuils et barrages. Le fractionnement des cours d'eau altère la diversité des espèces piscicoles voir dans le cas des grands migrateurs comme le saumon de l'axe « Allier » le cycle vital d'une espèce.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action vise à restaurer la continuité écologique au droit du seuil de Luc aval (code «ROE34021»).

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'avant-projet et les études d'incidence sont finalisés. Le projet intègre uniquement une phase « chantier » et l'accompagnement par un maitre d'œuvre. Un suivi incidence topographique sera réalisé.

ACTEURS

Partenaires techniques : Etablissement Public Loire, AFB48, DDT48, communes
Financeurs : AELB, Région, FNPF

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												

INDICATEUR DE SUIVI

Restauration de la continuité écologique
 Suivi topographique du secteur sur 3 ans

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

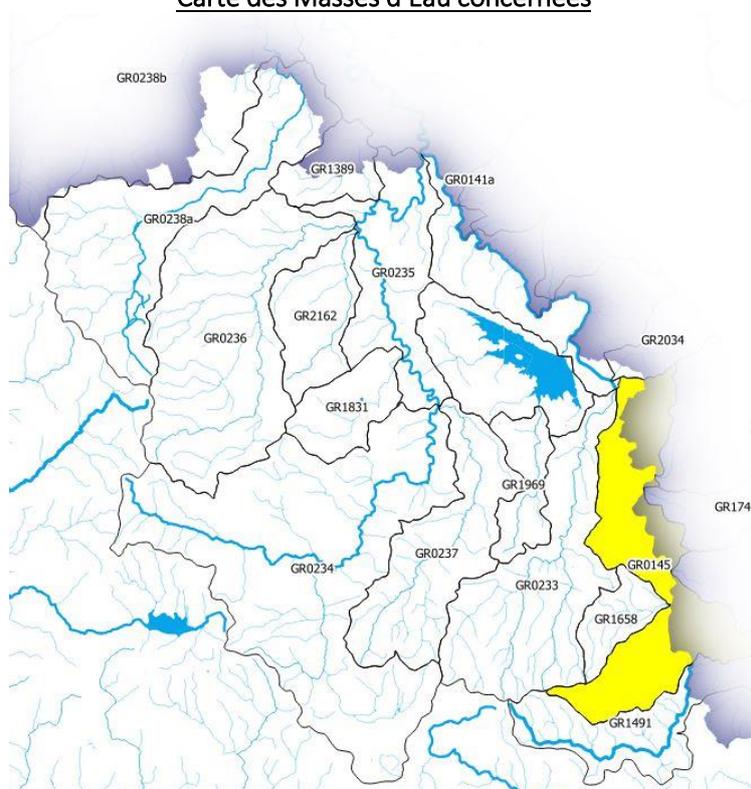
Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Chantier	5 000 €	12 000 €					17 000 €
Suivi		2 500 €		2500 €			5 000 €
TOTAL	5 000 €	14 500 €		2 500 €			22 000 €

Plan de financement (en € TTC) (2021-2023)							
Actions	Montant prévu	AE LB		Région Occitanie		autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Chantier + suivi	22 000 €	70%	15 400 €	20%	4 400 €	10%	2 200 €
TOTAL	22 000 €		15 400 €		4 400 €		2 200 €

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0145	L'Allier depuis Laveyrune jusqu'à Langogne

Carte des Masses d'Eau concernées



OBJECTIF STRATEGIQUE 4: PRESERVER ET RESTAURER LA FONCTIONNALITE DES MILIEUX AQUATIQUES

B 4.1 d

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1: Restauration de la continuité écologique

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.4: Préserver les têtes de bassin versant

DISPOSITION : Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique

Intitulé action : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts domaniales

Maitrise d'ouvrage : Office National des Forêts

PROBLEMATIQUE

En 2017/2018, en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, un inventaire des cours d'eau dans les forêts domaniales (FD) présents dans l'ancien contrat CT Langeadois a été réalisé par l'ONF. Cette étude a permis d'identifier plusieurs types d'altération et d'obstacles à la continuité écologique des cours d'eau : digues, recalibrage des cours d'eau, buses mal implantées, embâcles, plantations inadaptées par le choix des essences et par l'emplacement.

Dans les FD d'Arlet, de Mont Mouchet, de Pinols et de Pourcheresse, plus de 30 altérations et obstacles ont été inventoriés. Ils ont été priorisés, à la demande de l'Agence de l'eau selon leurs gains écologiques et leurs coûts.

Le code de l'environnement instaure le principe de la continuité écologique, qui comprend, pour les cours d'eau, la libre circulation des espèces et le transport des sédiments :

- 8 cours d'eau inventoriés dans les FD sont classés en liste 1, où aucun nouvel ouvrage faisant obstacle ne peut être accepté, au titre de l'arrêté du préfet de bassin Loire Bretagne du 10 juillet 2012.
- 2 cours d'eau inventoriés dans les FD sont classés en liste 2, où les ouvrages existants doivent être supprimés ou aménagés pour la continuité écologique dans un délai de cinq ans.

OBJECTIF DE L'ACTION

Mettre en œuvre les travaux préconisés dans l'inventaire des cours d'eau des forêts domaniales
Restauration de la continuité écologique et restauration de la morphologie du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le programme d'actions vise à assurer le transport des sédiments et/ou la circulation des poissons migrateurs.

Masses d'eau	Forêts domaniales	Cours d'eau (CE) retenus pour cette fiche action
FRGR0239	Pourcheresse	La majorité des CE sont classés sur liste 1, tous sont caractérisés par la DDT43.
	Mont Mouchet	Classé en liste 1
FRGR0244	Arlet	Classé en liste 1
	Pinols	Classé en liste 1 et 2

FD Arlet : 1 buse à remplacer

FD Pinols : 1 retenue à modifier ou à supprimer

FD Mont Mouchet : 1 retenue à modifier ou à supprimer

FD Pourcheresse : restauration de la morphologie du cours d'eau et buses à supprimer ou à remplacer (environ 4 pour commencer) et 1 buse à dégager mécaniquement.

ACTEURS

Partenaires techniques : DDT, OFB,

Financeurs : AELB, ONF, FEDER ?

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 2021	Pour l'action FD Pourcheresse											
Année 2022												
Année 2023	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
	Pour l'action FD Arlet											
Année 2024	Pour les actions réservoirs DFCI											
Année 2025	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Année 2026	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S

Compléments :

Période de rencontre des partenaires, réunions de terrain, rédaction de notice détaillée

Travaux dans la FD de Pourcheresse

Travaux dans la FD d'Arlet

Travaux sur les réservoirs DFCI des FD de Pinols et de Mont Mouchet

Suivi = S

INDICATEUR DE SUIVI

Nombre d'ouvrages ne faisant plus obstacle à la continuité

Quantité et qualité des travaux réalisés

Linéaires de cours d'eau restaurés

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

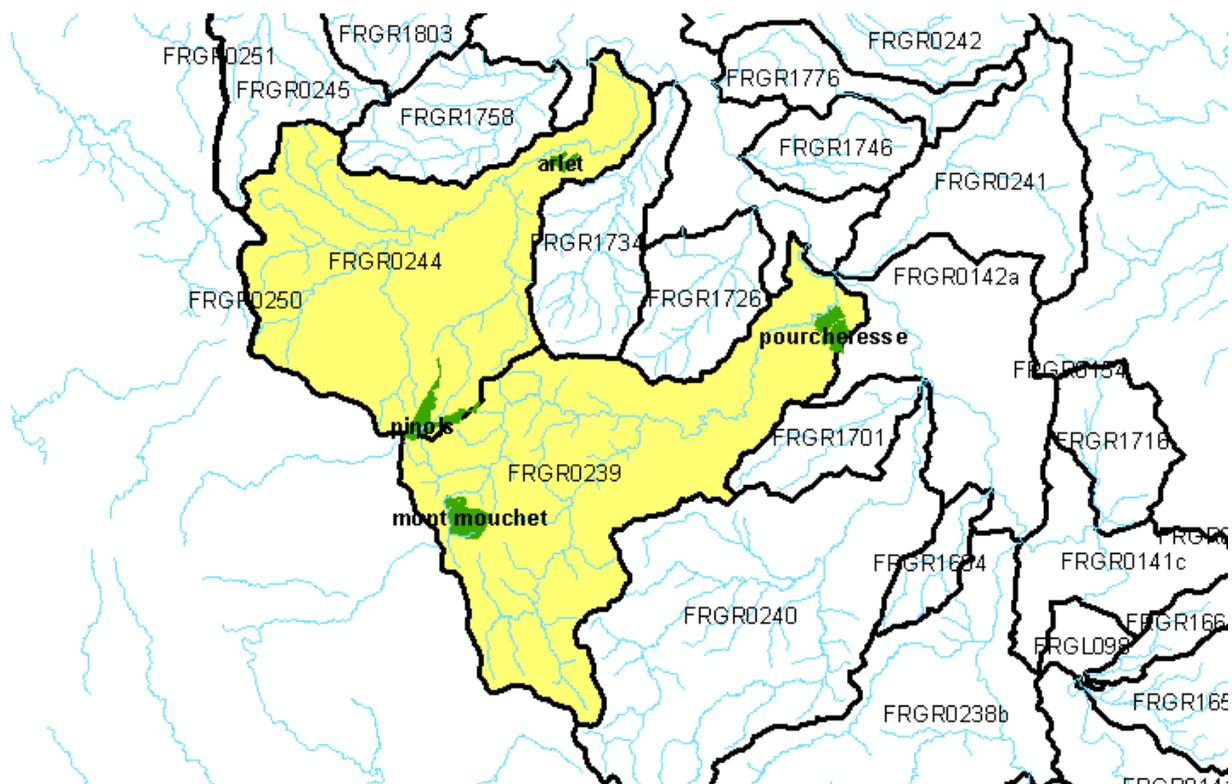
Programmation (en € TTC)					
Actions	Année 2021	Année 2022	Année 2023	TOTAL Phase 1	TOTAL Phase 2
Action 1: 5 buses FD Pourcheresse	155 200 €			155 200 €	
Action 2 : 1 buse FD Arlet			31 200 €	31 200 €	
Action 3 : Travaux sur les réservoirs DFCI FD Pinols et FD Mont Mouchet			8 000 €	8 000 €	101 200 €
TOTAL	155 200 €		39 200 €	194 400 €	101 200 €

Plan de financement (en € TTC) 2021 -2023							
Actions	Montant prévu	AELB		FEDER		ONF	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1 (travaux)	155 200 €	70%	108 640 €	10%	15 520 €	20%	31 040 €
Action 2 (travaux)	31 200 €	70%	21 840 €	10%	3 120 €	20%	6 240 €
Action 3 (étude)	8 000 €	70%	5 600 €	10%	800 €	20%	1 600 €
TOTAL	194 400 €		136 080 €		19 440 €		34 880 €

MASSE D'EAU CONCERNEE - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0239	La Desqes et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier (FD Pourcheresse et Mont Mouchet)
FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis Vedrines-Saint-Loup jusqu'à sa confluence avec l'Allier (Pinols, Arlet)

Carte des Masses d'Eau et des forêts concernées



Objectif Stratégique 4: Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

B 4.1 e

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1: Restauration de la continuité écologique

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.4: Préserver les têtes de bassin versant

DISPOSITION : Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique

Intitulé action : **Mise en œuvre de mesures d'amélioration de la continuité écologique des cours d'eau en forêts relevant du régime forestier**

Maitrise d'ouvrage : *Office National des Forêts*

PROBLEMATIQUE

Les cours d'eau forestiers participent à la dynamique fonctionnelle des milieux aquatiques et sont pour beaucoup reconnus comme réservoirs biologiques. La gestion forestière est globalement bénéfique vis-à-vis de la ressource en eau mais certains aspects peuvent parfois se révéler sensibles : desserte, franchissements, modalités d'exploitation des bois, etc.

En 2018-2019, l'ONF a lancé une campagne de diagnostics hydro-écologiques des cours d'eau figurant en listes 1 et 2 complémentaires au référentiel national des obstacles à la continuité écologique (ROE). Réalisée sur trois massifs forestiers domaniaux, cette étude allait jusqu'à la proposition de principes d'amélioration. Ce programme s'est déroulé dans le cadre d'une action de préfiguration du contrat territorial Haut-Allier et prévoyait la phase opérationnelle à décliner dans le cadre du contrat territorial en cours d'élaboration.

Restent donc à engager les premières opérations qui prendront une valeur démonstrative des possibilités de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire.

OBJECTIF DE L'ACTION

En lien avec les acteurs locaux de la gestion de l'eau et de la biodiversité, l'objectif de l'action est de finaliser :

- des propositions de travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire, incluant la rédaction de l'avant-projet de travaux et l'estimation financière,
- des travaux d'amélioration et rétablissement sur les secteurs prioritaires.

Trois forêts domaniales sont concernées mais suite à l'étude de 2018-2019, la priorité se porte sur le ruisseau de Bassibe (affluent en rive gauche de l'Ance du Sud) en lien également avec les nombreuses zones humides et tourbières qui s'égrainent le long de son cours en forêt domaniale de Croix de Bor.

Ce cours d'eau (classé en liste 2) totalise à lui seul 5 obstacles à la continuité écologique dont 3 évalués en priorité 1 en termes de nécessités d'intervention au niveau de ce massif forestier. Il est compris dans le périmètre du site NATURA 2000 « Montagne de Margeride ».

Ce projet s'intègre parfaitement dans l'objectif d'optimisation des fonctionnalités des écosystèmes en faveur des milieux aquatiques du futur contrat territorial du Haut-Allier, et dans les objectifs retenus à l'accord-cadre liant l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'ONF. Il est complémentaire à l'action relative aux tourbières et zones humides associées proposée également au contrat territorial Haut-Allier.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Affiner les propositions d'amélioration de la continuité écologique : modification du schéma de desserte forestière au niveau du ravin de Bassibe, effacement ou modifications d'ouvrages de franchissement,
- Rédaction des avant-projets de travaux et estimation financière,
- Préparation des dossiers d'autorisations nécessaires (loi sur l'eau, dossier d'incidence NATURA 2000),
- Mise en œuvre des travaux,
- Suivi et évaluation des travaux mis en œuvre : évaluation de la situation après travaux à l'aide de l'indicateur ICE etc.
- Création de fiches techniques présentant les solutions concrètes mises en place pour communication aux partenaires de la gestion de l'eau et des élus concernés par des forêts relevant du régime forestier.

ACTEURS

Partenaires techniques : DDT, OFB, Fédération de pêche de Lozère

Financeurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

ONF

Potentiel : CD 48 (une partie des travaux jouxte un ENS), NATURA 2000

Recherche à effectuer dans le cadre de la rédaction des avant-projets de travaux.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
2021				Avant-projets + estimations financières + dossiers d'autorisation								
2022	Dossiers d'autorisation + mise en œuvre des premiers travaux											
2023	Poursuite des travaux											
2024	Suivi et évaluation des travaux mis en œuvre											
2025	Fiches techniques et communication auprès des partenaires voire des élus											
2026	Poursuite de la communication envers les élus											

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'avant-projets de travaux rédigés,
- Nature et nombre de travaux mis en œuvre,
- Analyse de la continuité écologique après travaux,
- Nombre d'actions de communication (plaquette, réunion de présentation des travaux auprès des élus etc.)

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)					
Actions	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2
Rédaction des avant-projets Dossiers d'autorisation Fiches techniques et réunions	3 600 €			3 600 €	3 600 €
Travaux	22 000 € ¹		26 000 € ²	48 000 €	
Suivi des travaux et retour d'expérience	1 200 €		1 200 €	2 400 €	600 €
TOTAL	26 800 €		27 200 €	54 000 €	4 200 €

¹ : effacement de 2 ouvrages + aménagement de solutions alternatives + 1 réaménagement d'1 ouvrage par mise en place d'un pont cadre sans fond avec éléments préfabriqués.

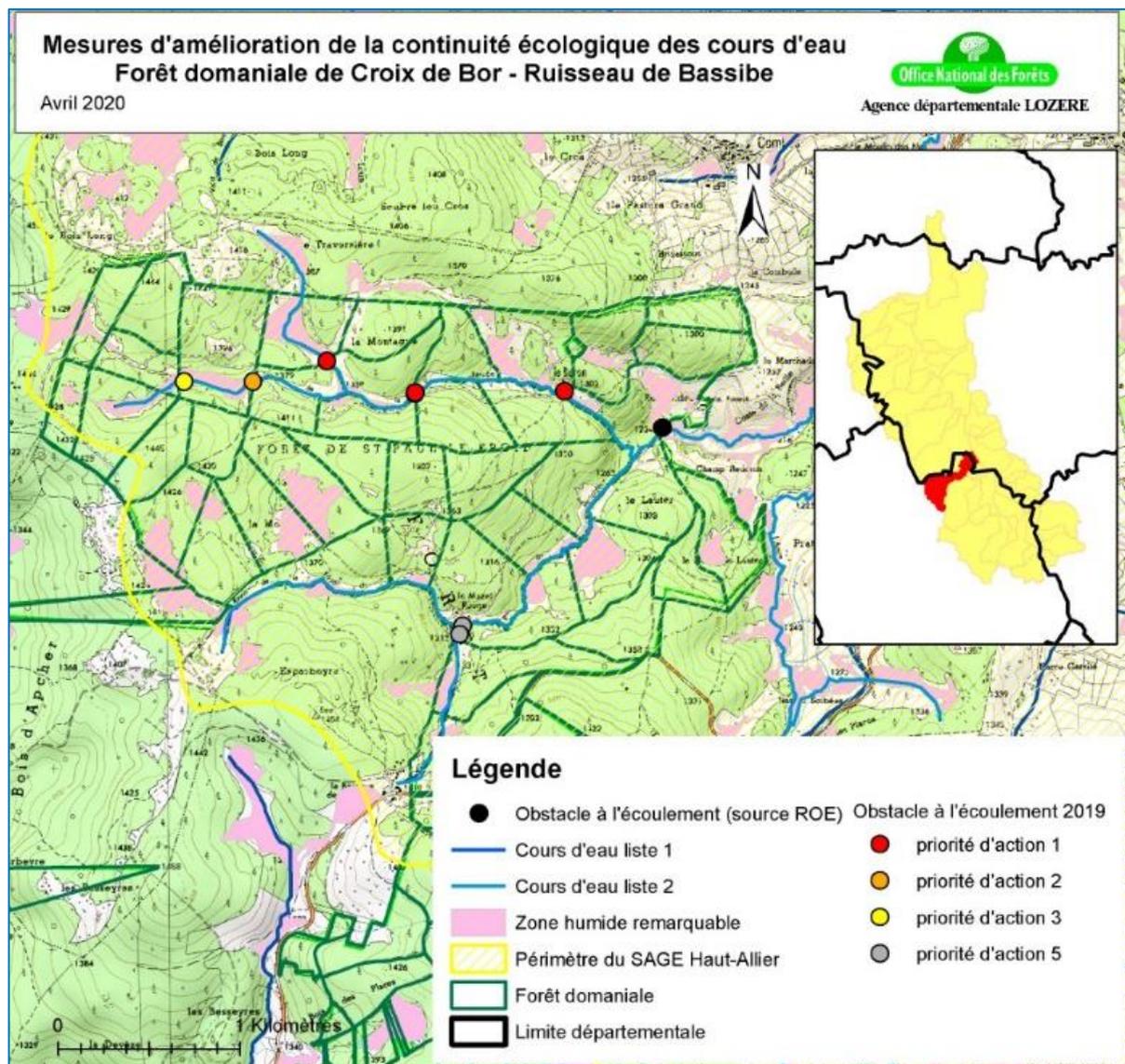
² : réaménagement de 2 ouvrages par mise en place de ponts cadres sans fond

Plan de financement (en € TTC) 2021-2023							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau LB		ONF (en forêt domaniale)		Collectivités (dans les autres forêts relevant du RF)	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Rédaction des avant-projets Dossiers d'autorisation Fiches techniques et réunions	3 600 €	70%	2 520 €	30%	1 080 €	?	?
Travaux	48 000 €	70%	33 600 €	30%	14 400 €	?	?
Suivi des travaux et retour d'expérience	2 400 €	70%	1 680 €	30%	720 €		
TOTAL	54 000 €		37 800 €		16 200 €		

Les données chiffrées présentées ici seront affinées lors de la rédaction des avant-projets travaux et, notamment, les possibilités de financements extérieurs (CD 48, NATURA 2000) venant potentiellement s'ajouter à celles figurant sur ce tableau.

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRG0238a	Ance du Sud (depuis la source jusqu'à Croisances)



NB : l'obstacle à l'écoulement situé sur le Berthaldès à la sortie de la Forêt Domaniale de Croix de Bor (●) n'a pas été évalué par protocole ICE dans le cadre de ce projet car situé hors forêt domaniale. Néanmoins, l'ONF a été sur site. Ses caractéristiques ne semblent pas remettre en cause le passage des poissons même si le fond du lit est artificialisé à ce niveau.

OBJECTIF STRATEGIQUE 4 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

B 4.1 f

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.1: Restauration de la continuité écologique

DISPOSITION : Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique

Intitulé action : Etude de restauration de la continuité écologique sur le Chapeauroux

Maitrise d'ouvrage : Etablissement public Loire / propriétaires privés

PROBLEMATIQUE

Le Chapeauroux abrite de nombreux habitats favorables au cycle de vie de l'ombre commun et de la truite fario. Il présente également un intérêt stratégique pour le saumon atlantique puisque de nombreuses frayères y ont été observées dans le cadre l'étude menée en 1999 par LOGRAMI et le CSP. Le potentiel productif de cet affluent de l'Allier représenterait plus de 8% de celui du bassin de la Loire. L'attractivité de ce cours d'eau a été confirmée par des observations régulières d'individus (adultes et juvéniles).

Le potentiel de cet axe ne peut malheureusement être pleinement exploité en raison de la présence d'ouvrages hydrauliques perturbant la libre circulation des espèces et limitant fortement la connexion avec la rivière Allier. Le Chapeauroux a été classé en 2012 en liste 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'Environnement. Ainsi, tout propriétaire d'ouvrage entravant la continuité écologique doit mettre en place des actions visant à assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des espèces piscicoles migratrices amphihalines et holobiotiques.

C'est dans ce contexte que l'Etablissement public Loire a porté, sur la période, 2012/2013, une première étude visant à diagnostiquer l'impact de 11 ouvrages dont 4 installés sur le Chapeauroux. Après ce travail mené notamment en concertation avec les propriétaires, aucune suite n'a été donnée et les ouvrages des moulins du Meilt, d'Ussel, du Chirac et de la microcentrale de Paulin constituent toujours des obstacles à la continuité écologique. Ils ont d'ailleurs récemment été inscrits comme prioritaires par la DDT de la Lozère dans le cadre du plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique.

L'Etablissement public Loire propose de poursuivre la réflexion sur la restauration de la continuité avec une visée opérationnelle pour répondre aux objectifs réglementaires et aux enjeux du SAGE et concourir à l'amélioration de la qualité des milieux.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'action vise à restaurer la continuité écologique afin :

- d'assurer la libre circulation des espèces piscicoles et notamment du saumon vers les zones de frayères
- de faciliter la libre circulation des sédiments
- d'améliorer l'état morphologique du cours d'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La démarche est constituée de 2 volets.

Volet 1 : Animation

L'Etablissement public Loire mettra en place une animation auprès des propriétaires des 4 ouvrages, suite au rappel de la réglementation par les services de l'état.

Les objectifs étant de :

- cerner les raisons ayant amené les propriétaires à ne pas poursuivre les démarches,
- cibler leurs attentes en matière d'appui,
- réfléchir à la mise en place d'une étude coordonnée à l'échelle de l'axe (mutualisation des moyens).

Cette première phase devrait donc déboucher sur la mise en place d'une étude permettant de définir les solutions de restauration au stade « avant-projet détaillé » voire « projet ». Elle pourra être portée par l'Etablissement public Loire si les propriétaires souhaitent en déléguer la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, l'Etablissement définira les besoins techniques, établira le budget, rédigera le cahier des charges, assurera le suivi technique et administratif de la prestation, animera le groupe de travail et fera le lien avec les propriétaires.

Dans le cas où les propriétaires souhaiteraient conserver la maîtrise d'ouvrage, l'Etablissement assurera un appui technique. Il pourra ainsi les aider à rédiger un cahier des charges, échanger avec le prestataire, participer à la relecture des dossiers, animer des groupes de travail, etc...

L'intégralité de ce travail serait réalisée dans le cadre de l'appui technique apporté par l'EP Loire, spécifiquement sur cette thématique, aux SAGE dont il assure le portage. Ainsi, cela permettrait une parfaite adéquation entre les études et les objectifs fixés par la CLE.

Volet 2 : Etude

Le contour exact de l'étude pourrait évoluer en fonction des besoins et interrogations des différents propriétaires. Au regard des données actuellement disponibles, cette dernière pourrait prendre la forme suivante :

1. Actualisation de l'état des lieux

L'objectif de cette phase sera d'actualiser et d'approfondir certains éléments issus de l'étude précitée de 2013 tels que :

- o l'évolution du statut réglementaire,
- o la propriété des ouvrages et terrains alentours,
- o les usages actuels et les projets à venir,
- o l'évolution des lignes d'eau en fonction des débits (mesures de terrain),
- o la topographie et la bathymétrie (ouvrages, abords, profil en long dans les retenues).

2. Proposition d'avant-projets sommaires

Pour chaque site, le prestataire réalisera 1 à 3 avant-projets sommaires basés sur les solutions proposées en 2013 ou des nouvelles propositions. Pour les ouvrages hydroélectriques, la dévalaison serait également prise en compte dans les études.

3. Réalisation des avant-projets détaillés

Suite aux choix des propriétaires, les solutions retenues seraient travaillées au stade avant-projet détaillé. Dans le cas d'un équipement, le dimensionnement hydraulique des aménagements sera calé finement. Le prestataire proposera la liste et un chiffrage des éventuelles études complémentaires (géotechnie, etc.) à réaliser, les démarches administratives à effectuer et également les modalités de réalisation des travaux.

Dans le cas d'un arasement ou d'un dérasement, les incidences hydrauliques et morphologiques seront de plus étudiées.

4. Proposition de dossier loi sur l'eau

Pour aider les propriétaires dans leur démarche, il pourra leur être proposé une ébauche de dossier loi sur l'eau. Ce dernier devra alors être seulement complété avec les études complémentaires qui pourront être nécessaires. L'architecture et le contenu de tels dossiers seront travaillés en concertation avec les services de la DDT.

5. Travaux de mise en conformité

L'ensemble de ces réflexions devront permettre d'engager les travaux de restauration de la continuité écologique sur les ouvrages concernés. Les travaux pourront être programmés en phase 2 du CT ou réalisé en parallèle via le programme de financement de l'Agence.

ACTEURS

Partenaires techniques : DDT, DREAL, OFB (SD et DIR), FDAPPMA48, CLE du SAGE Haut-Allier.

Autres acteurs : EPCI, communes.

Financeurs : Agence de l'Eau, Région, EPCI, propriétaires. Recherche à affiner dans le cadre de la phase d'animation (année 1).

CALENDRIER PREVISIONNEL

		M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1	Animation												
	Etude												
Année 2	Animation												
	Etude												
Année 3	Animation												
	Etude												
Année 4													
Année 5													
Année 6													

Compléments :

- Animation : Mobilisations des propriétaires, liens avec les partenaires techniques et acteurs locaux, aide à la rédaction d'un cahier des charges et au suivi des études ou portage direct des études par l'EP Loire (délégation de maîtrise d'ouvrage).
- Etude : étude de restauration de la continuité écologique confiée à un bureau d'études expert après consultation.

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de contacts avec les propriétaires et les services de l'état
- Nombre d'ouvrages étudiés
- Lancement des études
- Nature des aménagements proposés
- Evolution des taux d'étagement et de fractionnement
- Linéaire de cours d'eau potentiellement accessible au Saumons Atlantique

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Action 1 - Animation	-	Aucune dépense spécifique – Animation réalisée dans le cadre de l'appui au SAGE		-	-	-	0
Action 2 - Etude	-	42 000 €		-	-	-	42 000 €
TOTAL		42 000 €		-	-	-	42 000 €

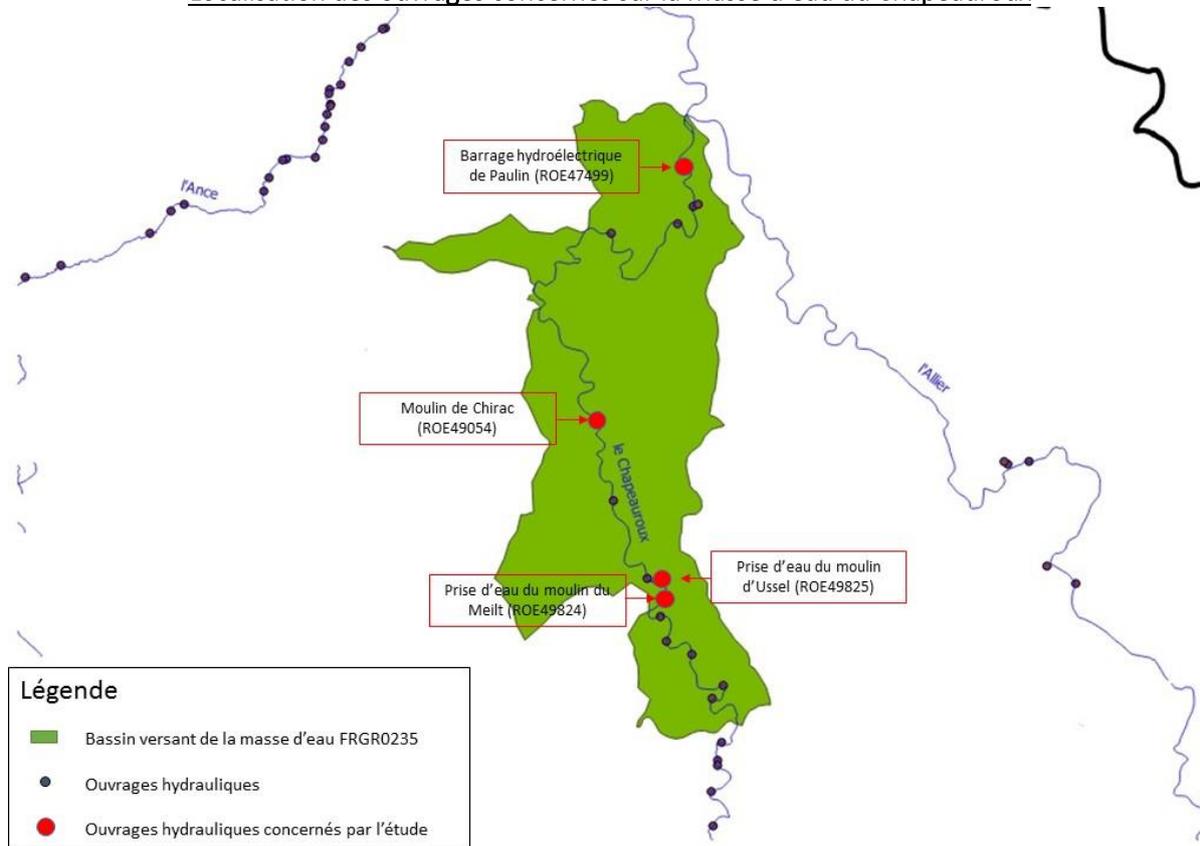
Plan de financement 2021 -2023					
Actions	Montant prévu	AELB		MOA*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1 - Animation	0	-	-	Financé hors contrat	
Action 2	42 000 €	50%	21 000 €	50%*	21 000 €
TOTAL	42000 €	50%	21 000 €	50%	21 000 €

* Cofinancement à définir auprès du département, région et propriétaires

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0235	Le Chapeauroux depuis la confluence de la Clamouse jusqu'à la confluence avec l'Allier

Localisation des ouvrages concernés sur la Masse d'eau du Chapeauroux



Objectif GENERAL 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

B 4.2 a

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires

DISPOSITION 4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Intitulé action : Poursuite du Diagnostic morphologique

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Aménagement de l'Allier

PROBLEMATIQUE

Le diagnostic réalisé dans le cadre de la préfiguration du contrat a été réalisé sur les masses d'eau prioritaires qui ont été définies aux vues des nombreuses pressions identifiées et de leurs états moins que bon. Cependant la prospection terrain n'a pas été réalisée sur la totalité du territoire qui comprend d'autres masses d'eau dégradées qui ne bénéficient que peu d'informations à disposition. Certains de ces cours d'eau méritent d'être prospectés afin d'identifier les problématiques et pressions et de proposer des solutions pour améliorer leur qualité. Ces cours d'eau sont situés sur la partie Altigérienne et Cantalienne qui n'a pas bénéficié du CT de Naussac ni du diagnostic lors de la préfiguration.

Ce complément de diagnostic est réalisé progressivement au cours de la phase 1 du contrat en vue de dimensionner les travaux de restauration morphologique en phase 2 du contrat. Cette approche contribuera à développer une vision globale et actuelle de l'état général du territoire du CTHA.

Les masses d'eau identifiées pour actualiser les connaissances sur les pressions sont :

	Etat DCE	Risque	Pressions diagnostic	Contenu étude
Cronce	Etat estimé	Continuité	Morphologie : plus fort taux de chargement du BV sur le plateau, secteur Gorge préservé sur la partie 43	Morphologie, continuité, hydrologie
Ceroux	Moyen Dist. BE : 18.46	Continuité Hydrologie	Morphologie : Agricole, plus fort taux de chargement du BV sur le plateau, secteur Gorge préservé sur la partie 43 Assec régulier sur la partie 43	Morphologie, continuité, hydrologie
Marsange	Mauvais Dist BE : 49.23	Pollution Ponctuelle Continuité	Plaine agricole de Langeac ; culture et irrigation Habitat diffus (ANC) Passé minier	Morphologie, rejets direct, continuité
Avesne	Mauvais Dist BE : 30.76	Continuité Hydrologie	Morphologie : plus fort taux de chargement du BV sur le plateau, secteur Gorge préservé sur la partie 43	Morphologie, continuité
Besque	Moyen Dist. BE : 18.46	Continuité	Plaine agricole de Langeac	Morphologie
Desges	Bon état	-	Continuité, Exploitation agricole et forestière	Morphologie, Continuité

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le diagnostic morphologique pour identifier les pressions sur les berges et la continuité écologique sera sur un format similaire aux diagnostics réalisés lors de la préfiguration du Contrat. Le détail de la collecte des données sera donné lors de la validation de la méthodologie. Les données à collecter sont les suivantes :

- Localiser, qualifier et quantifier les pressions s'exerçant sur les milieux ;
- Observer les dysfonctionnements liés à ces pressions ;
- Définir ainsi l'état des milieux dans leur dimension spatiale et temporelle (dysfonctionnement évolutif ou non, situation figée, maîtrisée, contrôlée, etc.).

La liste ci-dessous définit les objectifs et les résultats attendus de cette phase de terrain, elle pourra être modifiée et complétée si besoin lors de la validation de la méthodologie. Ce protocole et les données collectées s'appuient notamment sur le protocole AURAH-CE, complémentaire de la méthode SYRAH-CE.

Données hydromorphologiques

Les données collectées devront permettre de caractériser le fonctionnement hydromorphologique de la zone d'étude, elles concerneront :

- Morphologie du lit mineur (granulométrie, faciès d'écoulement, habitats)
- Lit majeur et annexes hydrauliques
- Phénomènes d'incision
- Berges (caractéristiques, état/dégradations et protection, artificialisation)
- Ripisylve (caractéristiques, état/dégradations, rôle et intérêt écologique)

Aménagements et usages

- Activités d'élevages et agricole (Piétinements, abreuvement, enrésinement.)
- Activités industriels et domestiques (rejets ponctuels, permanents)
- Continuité écologiques (seuil, buses, passages à gués...)
- Usages à risque dans le lit majeur (stockages effluents, etc...)

Les données ROE seront analysées et actualisées lors de la phase terrain également, en partenariat avec les services de l'OFB.

Certains compléments seront apportés en lien avec les risques identifiés :

Avesne, Ceroux et Cronce : Inventaire des plans d'eau sur le plateau de têtes de bassin. Un partenariat avec services de l'état sur les ouvrages déclarés et autorisés sera organisé (15 et 43). Ces données seront complétées par une analyse sur photo aérienne et lors de la phase terrain.

Selon les données issues du diagnostic les pratiques agricoles et les usages sont très similaires sur ces trois masses d'eau et une comparaison sur ces critères pour identifier pourquoi l'une est en très bon état, l'autre en état moyen et la dernière en état Mauvais. Ceci pour identifier les leviers à mobiliser, y compris sur l'accompagnement agricole.

Seule la partie du plateau agricole sera prospectée sur le cours d'eau principal et les principaux affluents. Le linéaire suivant est estimé et sera à affiner avant le dépôt du dossier :

Ceroux : 20 km
Cronce : 16 km
Avesne : 7 km
Desges : 12 km

Marsange, Besque : cours d'eau de la plaine agricole de Langeac : la morphologie du Marsange est potentiellement très dégradée sur la partie aval (décharge de Langeac). La pression liée à l'habitat diffus et gestion des effluents agricoles liés à une ripisylve peu fonctionnelle ou absente. Le Marsange est un ancien site minier (Fluor).

10 km sur chacun des cours d'eau, sur les parties aval (hors tête de bv forestier) seront prospectés.

➔ 75 km de linéaire de cours d'eau à prospecter

Ce diagnostic morphologique sera complémentaire du diagnostic Bocager également porté par le SMAA avec un appui technique de la mission haie Auvergne.

Ainsi, la structure des berges et de la ripisylve des bords de cours d'eau et les infrastructures agro écologiques en place permettront d'identifier et de programmer une intervention cohérente et ciblée sur certains territoires.

Exploitation des données collectées

Les résultats des données collectées seront croisés avec les informations bibliographiques obtenues auprès des autres partenaires du contrat territorial. Les résultats seront ensuite retranscrits dans un document similaire au diagnostic territorial.

Ce diagnostic identifiera les pressions et enjeux du territoire et détaillera les actions envisagées qui pourront être mise en œuvre lors du deuxième cycle de réalisation du Contrat Territorial du Haut Allier.

Animation, coordination

La présente étude sera réalisée au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Allier (SMAA) par un chargé d'étude avec une expertise en milieux aquatiques. Recruté spécifiquement pour cette mission. Interviendront également différents collaborateurs :

- Le directeur du SMAA ;
- Le technicien du SMAA;
- Le technicien SIG du SMAA ;

Des points d'étape avec les partenaires financiers / techniques peuvent être envisagés régulièrement aux échéances suivant :

- Validation de la méthodologie par masses d'eau
- Présentation des résultats de terrain et données bibliographiques. Pistes et actions envisagées
- Validation de l'étude

ACTEURS

Partenaires techniques : Syndicat Mixte, OFB ; CD15 ; Cen Auvergne, Chambre Agriculture 43 ; Haute-Loire Bio ; FDAAPPMA 43

Financeurs potentiels : Agence de l'eau, région AURA ; CD15 ; Communauté de communes Rives du Haut-Allier ; Hautes Terres Co ; St Flour Co.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Les trois grandes phases de l'étude vont rythmer son avancement. La fin de chacune de ces phases sera marquée soit par des rendus spécifiques de l'étude :

Année 1

- Élaboration de la méthodologie d'acquisition des données terrain, création d'un outil généralisable

10 jours

- Phase de terrain (collecte des données) : Besque : 10 km, Marsange : 10 km

5 jours terrain + 5 jours rendu

- Analyse photo aérienne et données administratives de déclaration/autorisation des plans d'eau : 5j.

Année 2

- Phase de terrain (collecte des données) : Ceroux : 20 km, Cronce : 16 km ; Avesne : 7 km ; Desges 12 km

12 jours terrain + 5 jours rendu

- Rendu du diagnostic avec les actions envisagées Diagnostic du territoire rive gauche de l'Allier

25 jours

Un total de 67 jours technicien est estimé, sous réserve de la méthodologie proposée.

L'étude s'étalera sur une période de 2 ans à compter du lancement du contrat

	2021	2022	2023
Validation Méthodologie			
Besque			
Marsange			
Inventaire administratif plan d'eau			
Cronce			
Ceroux			
Avesne			
Desges			
Synthèse et programmation travaux			

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation (en € TTC)					
Action	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2
Etude	36 000 €			36 000 €	
Total général	36 000 €			36 000 €	

Plan de financement Prévisionnel

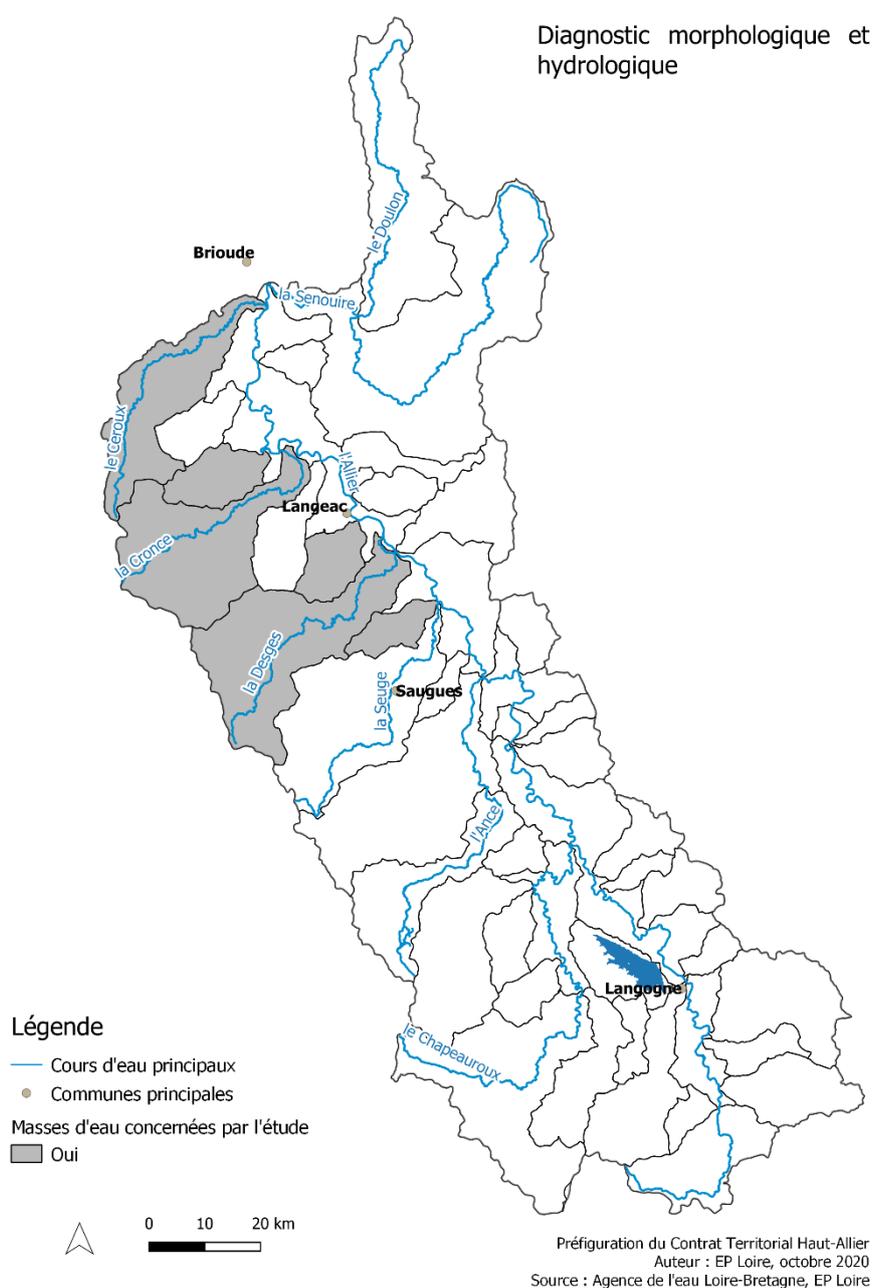
Plan de financement (en € TTC) 2021-2023									
Actions	Montant prévu	AELB		Région Aura *		CD 15**		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	36 000 €	50%	18 000 €	30%	10 800€	20%	3600	10%	3600 €
TOTAL	36 000 €	50%	18 000 €	30%	10 800€	20%	3600	10%	3600 €

* Région Aura ou FEDER à confirmer

** part du CD15 : 20% sur la partie Cantalienne

LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNEES

Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0245	Le Ceroux et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0244	La Cronce et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1758	L'Avesne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0239	La Desges et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1726	Le Marsange et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1701	La Besque et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier



B 4.2 b

Objectif GENERAL 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires

DISPOSITION 4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Intitulé action : Restauration des berges et mise en défens (SMAA)

Maitrise d'ouvrage : Syndicat Mixte Aménagement de l'Allier

PROBLEMATIQUE

Le diagnostic du territoire identifie certains territoires avec une problématique de morphologie des berges et des cours d'eau.

Différentes problématiques ont été identifiées par rapport à la fonctionnalité des milieux rivulaires. En milieu agricole, le piétinement en bord de cours d'eau peut déstructurer la berge, empêcher la végétation de se développer ce qui provoque un ensablement (Margeride) ; une absence d'habitats piscicole et un réchauffement de l'eau en étiage qui dans un contexte de changement climatique doit être anticipé.

L'abreuvement directement en cours d'eau, de manière non stabilisés est problématique à différents titres par l'apport de déjection et de matières organique et fécale au cours d'eau et peut constituer un problème sanitaire pour les troupeaux.

Des solutions complémentaires, qui répondent aussi bien aux besoins de l'exploitant de la parcelle.

L'absence de ripisylve sur des parcelles fauchées doit être gérée de manière à maintenir une ripisylve fonctionnelle.

En zone forestière, la présence de résineux en bord de cours d'eau peut entraîner une acidification et une déstabilisation des berges et une perte d'habitats. Certaines zones ponctuelles ont été identifiées. Des zones de ripisylves dégradées et non fonctionnelles nécessite une restauration afin d'éviter la déstructuration des berges par la chute des arbres. La présence d'arbres sénescents en berge est toutefois intéressant par rapport à la biodiversité et au système racinaire important pour la stabilité de la berge.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'action vise à stabiliser les berges et restaurer la fonctionnalité de la bande rivulaire pour limiter l'apport en nutriments, améliorer la qualité de l'eau (bactérienne), et améliorer les habitats, la biodiversité et les corridors écologiques (vert et bleu). Différentes actions seront menées selon les opportunités et les besoins des usagers/propriétaires riverains :

- la maîtrise du piétinement des berges et de l'érosion par un recul de clôture ou mise en défens et la création d'abreuvoirs ;

- la création d'abreuvoir pourra aussi concernée une zone/prairie humide ;

- la création/aménagement d'ouvrage de franchissement pour un accès aux parcelles (gués, buses < 50cm de chutes).

- la plantation de ripisylve si une régénération naturelle n'est pas pertinente ;

- le désenrésinement, reméandrage, restauration d'une ripisylve adaptée.

- la restauration de berge en génie végétal lorsque une stabilisation naturelle n'est pas envisageable.

Un accompagnement par la Chambre d'Agriculture et/ou le Cen pour la prise en compte des zones humides à l'échelle de l'exploitation pourra être envisagé.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place de clôture, le recul de clôture et la création d'abreuvoirs seront dimensionnés avec le propriétaire/usager de la parcelle afin de répondre à ses besoins.

L'aménagement de passage à gué, consiste à stabiliser le lit et la berge pour permettre le passage d'engins agricole et limiter le colmatage du cours d'eau. La stabilisation du lit veillera à ne pas créer de chute/obstacle à l'écoulement.

Le désenrésinement consiste à prendre des mesures visant à restaurer une bande d'au moins 5 m de large entre le cours d'eau et les plantations de résineux :

- abatage des résineux sur une bande d'au moins 5 m de large à partir du haut de berge. Dans le cas où des feuillus seraient également présents dans la bande à traiter, ils seront préservés pour accélérer le retour d'une végétation adaptée en bord de cours d'eau.

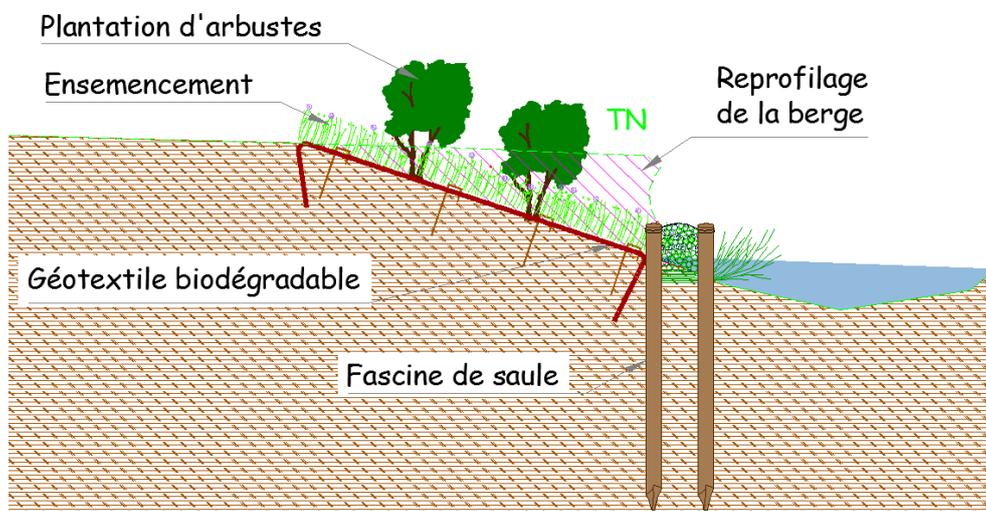
- Régénération naturelle ; surveillance et élimination des repousses de résineux.

Cette action sera menée dans la continuité des actions de restauration de la ripisylve et ce sur un linéaire cohérent afin d'éviter la présence ponctuelle de résineux.

L'opération de stabilisation concerne environ 60 mètres de linéaire en rive droite sur la Seuge et 110 sur l'Arquejol. Elle consiste au :

- Talutage de la berge afin d'obtenir un talus dont la pente est compatible avec la mise en place de techniques végétales

- Mise en œuvre des techniques végétales de stabilisation en génie végétal : fascine de saule en pied de berge - géotextile, ensemencement et plantations sur le talus.





ACTEURS

Partenaires techniques : Syndicat Mixte, OFB ; Cen Auvergne, Chambre Agriculture 43 ; Haute-Loire Bio ; FDAAPPMA 43

Financeurs : Agence de l'eau, Communauté de communes Rives du Haut-Allier

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Compléments : Travaux en période d'étiage afin d'éviter les phénomènes de crues pouvant détériorer les aménagements.

INDICATEUR DE SUIVI

Développement de la végétation

Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau

Nombre d'abreuvoir ; linéaire de clôtures posé/reculé

Linéaire desenrésiné

Linéaire de ripisylve planté

Linéaire de ripisylve restauré

Nombre d'agriculteurs sollicités/ Nombre de visite de terrain

Nombre de passage à gué

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation SMAA – pour la CCRHA

Programmation (en € TTC)					
Actions	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2*
Maitrise du piétinement des berges et érosion	7 713 €	30 227 €	9 800 €	47 740 €	
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm)	4 933 €	11 733 €	11 733 €	28 400 €	
Plantation de ripisylve	7 000 €	11 600 €	6 000 €	24 600 €	
Restauration morphologique (génie végétal)		5 000 €		5 000 €	
Restauration végétation rivulaire (enrésinement; dépérissement)	5 200 €	22 760 €	27 000 €	54 960 €	
Total général	28 946 €	81 320 €	54 533 €	164 800 €	

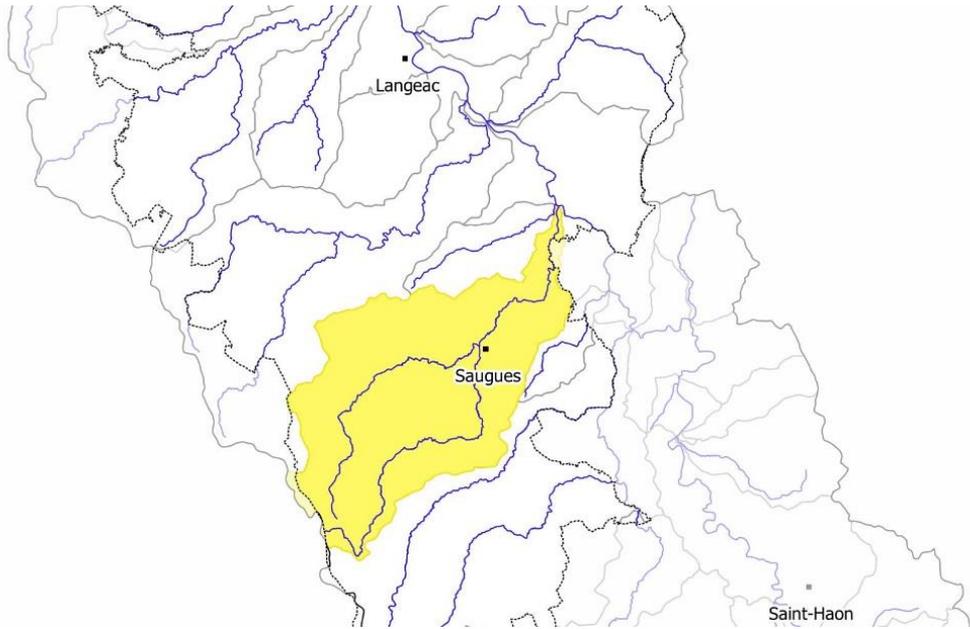
* chiffrage phase 2 défini lors du bilan à mi-parcours

Plan de financement (en € TTC) 2021-2023							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau		Région AURA		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Maitrise du piétinement des berges et érosion	47 740 €	50%	23 870 €	30%	14 322 €	20%	9 548 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm)	28 400 €	50%	14 200 €	30%	8 520 €	20%	5 680 €
Plantation de ripisylve	24 600 €	50%	12 300 €	30%	7 380 €	20%	4 920 €
Restauration morphologique (génie végétal)	5 000 €	50%	2 500 €	30%	1 500 €	20%	1 000 €
Restauration végétation rivulaire (enrésinement; dépérissement)	54 960 €	50%	27 480 €	30%	16 488 €	20%	10 992 €
Total général	160 700 €		80 350 €		49 210 €		32 140 €

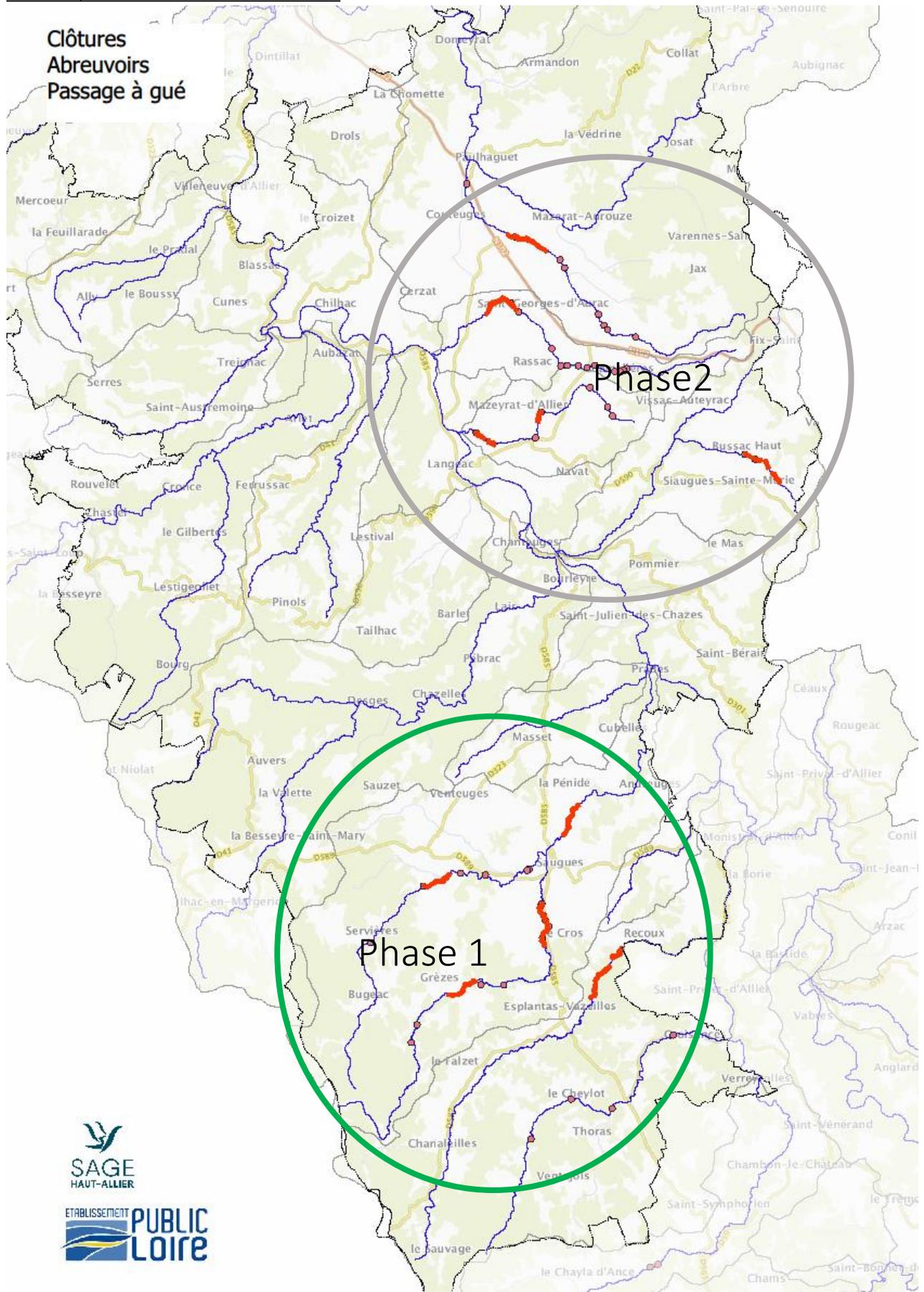
LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNÉES

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0240	La Seuge
FRGR0240	Pontajou (Affluent Seuge)
FRGR0238b	Virrange (affluent Ance du Sud Aval)

Restauration de berge de la SEUGE



Mise en place de clôtures et abreuvoirs



B 4 .2 c

Objectif Général 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires

DISPOSITION 4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Intitulé action : Programme Berge et Morphologie (48)

Maitrise d'ouvrage : Communautés de communes Haut-Allier, Randon-Margeride et Mont-Lozère

PROBLEMATIQUE

Le diagnostic du territoire identifie certains territoires avec une problématique de morphologie des berges et des cours d'eau, suite au contrat territorial de Naussac ou suite au diagnostic hydromorphologique réalisé lors de la phase de préfiguration du Contrat Territorial.

Différentes problématiques ont été identifiées par rapport à la fonctionnalité des milieux rivulaires. En milieu agricole, le piétinement en bord de cours d'eau peut déstructurer la berge, empêcher la végétation de se développer ce qui provoque un ensablement (Margeride) ; une absence d'habitats piscicole et un réchauffement de l'eau en étiage qui dans un contexte de changement climatique doit être anticipé.

L'abreuvement directement en cours d'eau, de manière non stabilisé est problématique à différents titres par l'apport de déjections et de matières organiques et fécales au cours d'eau, et peut constituer un problème sanitaire pour les troupeaux. Des solutions complémentaires, qui répondent aussi bien aux besoins de l'exploitant de la parcelle que pour la qualité de l'eau et du milieu.

Sur la retenue de Naussac il existe une problématique liée à l'abreuvement du bétail qui se fait directement dans le lac, cela est d'autant plus impactant du fait que le marnage est important et la fréquentation touristique élevée.

L'absence de ripisylve sur des parcelles pâturées, fauchées ou labourées doit être gérée de manière à maintenir une ripisylve fonctionnelle.

En zone forestière, la présence de résineux en bord de cours d'eau peut entraîner une acidification et une déstabilisation des berges et une perte d'habitats. Certaines zones ponctuelles ont été identifiées. Des zones de ripisylves dégradées et non fonctionnelles nécessitent une restauration afin d'éviter la déstructuration des berges par la chute des arbres. La présence d'arbres sénescents en berge est toutefois intéressant par rapport à la biodiversité et au système racinaire important pour la stabilité de la berge, ce qui demande un savoir-faire dans l'intervention.

OBJECTIF DE L'ACTION

Réduire la pollution ponctuelle générée par la présence des animaux en bordure ou dans le lit des cours d'eau ou dans les plans d'eau en aménageant des points d'abreuvement et en clôturant les bords de cours d'eau ou des plans d'eau.

Stabiliser les berges et restaurer la fonctionnalité de la bande rivulaire et ainsi lutter contre l'altération de la qualité des eaux par le développement d'une zone tampon pour limiter les apports en nutriments et le colmatage des cours d'eau. Améliorer les corridors écologiques et la biodiversité par la création d'habitats en berge. Limiter l'échauffement de l'eau dans un contexte de changement climatique.

Différentes actions seront menées selon les opportunités et les besoins des usagers/propriétaires riverains :

- Mise en place ou recul de clôture et création d'abreuvoirs ;
- la création d'abreuvoirs pourra aussi concerner une zone/prairie humide ;
- aménagement de passages à gué pour un accès aux parcelles ;

En parallèle les décharges sauvages seront nettoyées et les embâcles et arbres problématiques seront gérés pour éviter le départ de ces matériaux lors des crues.

Une restauration ciblée de la ripisylve pour maintenir une fonctionnalité élevée et limiter le risque de déstabilisation de la berge est envisagée.

Afin de limiter l'impact du réchauffement des eaux et améliorer la qualité de l'eau pour les différents usages (AEP, abreuvement du bétail, pêche), la fédération et les Aappmas du bassin versant se propose de renforcer ou créer une ripisylve avec des arbres adaptées. Ces actions de plantations seront aussi menées dans le but de favoriser la reprise de la ripisylve après les opérations de mise en défens.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place de clôture, le recul de clôture et la création d'abreuvoirs seront dimensionnés avec le propriétaire/usager de la parcelle afin de répondre à ses besoins :

Elaboration de la phase projet :

Diagnostic affiné des parcelles (propriétaire, usager, habitude des troupeaux, niveau d'eau à l'étiage)

Elaboration du dossier administratif

Elaboration du C.C.T.P. à destination des entreprises de travaux public et procédure de consultation

Mesures correctives visant à limiter les accès à la rivière pour le bétail :

Mise en place de clôtures en bordure des cours d'eau ou plan d'eau, ou recul des clôtures en place.

Réfection des clôtures dégradées par les animaux ou à la suite d'évènements climatiques (érosions notamment).

En ce qui concerne la création d'abreuvoirs pour rassembler les animaux sur une zone précise du cours d'eau, plusieurs systèmes existent (abreuvoirs gravitaires, pompes à museau, ...). Nous recommandons un système rustique similaire aux pratiques en place : l'aménagement des descentes de cours d'eau à l'aide de barrières en bois. La principale difficulté technique réside dans le bon calage de l'abreuvoir : s'assurer que la lame d'eau à l'étiage soit suffisante. Autour de la retenue de Naussac l'aménagement des descentes de cours d'eau n'est pas possible dû au marnage important / à la variation importantes du niveau de la retenue, les abreuvoirs gravitaires seront donc privilégiés.

La reconstitution de la ripisylve sera faite par technique de génie végétal, par exemple avec un re-bouturage de saules.

La FDAPPMA prévoit la plantation d'arbres sur les berges de deux rivières « cibles » où des problèmes de qualité et de réchauffement des eaux ont été identifiés et où des opérations de mise en défens ont été réalisées : le Grandrieu en amont du plan d'eau et le Chapeauroux.

Cette action permettra de :

- créer une bande tampon susceptible d'être valorisable à moyen terme,
- diminuer la température des eaux,
- maintenir les berges (sable de la Margeride facilement érodable), augmenter la biodiversité (insectes, oiseaux). Les pêcheurs se proposent de planter une centaine d'arbres par an environ. Sachant que certains secteurs sont entièrement dépourvus de ripisylve, il s'agit d'améliorer sa vitesse de colonisation en implantant diverses essences adaptées.

Une gestion ciblée de la ripisylve (arbres sénescents, arbres penchés menaçants d'arracher la berge, embâcles) et des atterrissements gênants, sera menée en parallèle de la mise en défens. Les décharges sauvages seront enlevées lors des interventions à proximité.

Pour l'aménagement de franchissements de cours d'eau pour les engins agricoles ou le bétail, on privilégiera les trois solutions proposées par le SAGE : stabilisation d'un passage à gué déjà existant, mise en place de pont cadre ou demi-buse. L'aménagement de passage à gué, consiste à stabiliser le lit et la berge pour permettre le passage d'engins agricole, cela limite le colmatage du cours d'eau. La stabilisation du lit veillera à ne pas créer de chute/obstacle à l'écoulement.

Chacune de ces mesures doit être menée en collaboration étroite avec les propriétaires des différentes parcelles, d'autant plus que certains d'entre eux possèdent parfois les outils et les matériaux adéquats. Une coordination avec la chambre d'agriculture et/ou le CEN et/ou le COPAGE pour la prise en compte des zones humides pour l'abreuvement sera mis œuvre. Des actions d'accompagnement par ces structures sont prévus (CF. Fiches actions CAT-ZH) afin que les aménagements mis en place soient les plus adaptés aux usages du propriétaire/exploitant.

ACTEURS

Partenaires techniques : EPL, OFB ; DDT ; Cen Occitanie, COPAGE, Chambre Agriculture 48 ; SAER, ASTAF, FDAAPPMA 48, communes

Financeurs : Agence de l'eau, EPCI concernées

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Compléments : Travaux en période d'étiage afin d'éviter les phénomènes de crues pouvant détériorer les aménagements.

INDICATEUR DE SUIVI

Développement de la végétation

Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau

Nombre d'abreuvoir ; linéaire de clôtures posé/reculé

Linéaire desenrésiné

Linéaire de ripisylve planté

Linéaire de ripisylve restauré

Nombre d'agriculteurs sollicités/ Nombre de visite de terrain

Nombre de passage à gué

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Programmation pour la CCHA

Programmation (en € TTC)					
Action	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2
Animation - Mise en œuvre des actions	10 500 €	10 500 €	10 500 €	31 500 €	31 500 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges	12 400 €			12 400 €	
Atterrissements (hors contrat)	13 140 €	2 805 €		15 945 €	
Maitrise du piétinement des berges et érosion	24 900 €	24 900 €	24 900 €	74 700 €	74 700 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	7 500 €	7 500 €
Total général	63 440 €	40 705 €	37 900 €	142 045 €	113 700 €

Plan de financement prévisionnel (2021-2023)							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau		Région Occitanie*		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animation - Mise en œuvre des actions	31 500 €	50%	15 750 €			50%	15 750 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges	12 400 €	30%	3 720 €			70%	8 680 €
Atterrissements	15 945 €	0%	0 €			100%	15 945 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion	74 700 €	30%	22 410 €			70%	52 290 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm)	7 500 €	30%	2 250 €			70%	5 250 €
Total général	142 045 €		44 130 €				97 915 €

* co-financement auprès de la région ou département à définir

LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNÉES

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0234 et 235	La Chapeauroux depuis la source jusqu'à l'Allier
FRGR0237	La Clamouse et ses affluent depuis la source jusqu'au Chapeauroux
FRGR0233	Le Langouyrou et ses affluent depuis la source jusqu'à l'Allier
FRGR0145	L'Allier de Laveyrune jusqu'à Langogne
FRGR0141a	L'Allier depuis Langogne jusqu'à la retenue de Poutès
FRGL113	Retenue de Naussac

Programmation pour la CCRM

Programmation (en € TTC)					
Action	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2
Animation - Mise en œuvre des actions	8 400 €	8 400 €	8 400 €	25 200 €	25 200 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges	10 925 €	345 €		11 270 €	
Maitrise du piétinement des berges et érosion	27 366 €	27 366 €	27 366 €	82 098 €	82 098 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm)	6 250 €	6 250 €	6 250 €	18 750 €	21 250 €
Plantation de ripisylve		2 000 €		2 000 €	
Plantation de ripisylve (Réalisée par la FDAAPPMA)		2 500 €	2 500 €	5 000 €	7 500 €
Total général	52 941 €	46 861 €	44 516 €	144 318 €	136 048 €

Plan de financement prévisionnel (2021-2023)							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau		Région Occitanie		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animation - Mise en œuvre des actions	25 200 €	50%	12 600 €			50%	12 600 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges (Grandrieu FRGR0236)	345 €	50%	172,5 €			50%	172,5 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion (Grandrieu FRGR0236)	39 965 €	50%	19 982,5 €			50%	19 982,5 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm) (Grandrieu FRGR0236)	15 000 €	50%	7 500 €			50%	7 500 €
Plantation de ripisylve (Grandrieu FRGR0236)	2 000 €	50%	1 000 €			50%	1 000 €
Plantation de ripisylve FDAAPPMA 48 (Grandrieu FRGR0236)	5 000 €	50%	2 500 €			50%	2 500 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges (Chapeauroux FRGR0234)	10 925 €	30%	3 277,5 €			70%	7 647,5 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion (Chapeauroux FRGR0234)	42 133 €	30%	12 640 €			70%	29 493€
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses < 50cm) (Chapeauroux FRGR0234)	3 750 €	30%	1 125 €			70%	2 625 €
Total général	144 318 €		60 797,5 €				83 520,5 €

LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNEES

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR0234	La Chapeauroux et ses affluents depuis la Source jusqu'à la Clamouse
FRGR0236	Le Grandrieu et ses affluents depuis la Source jusqu'au Chapeauroux

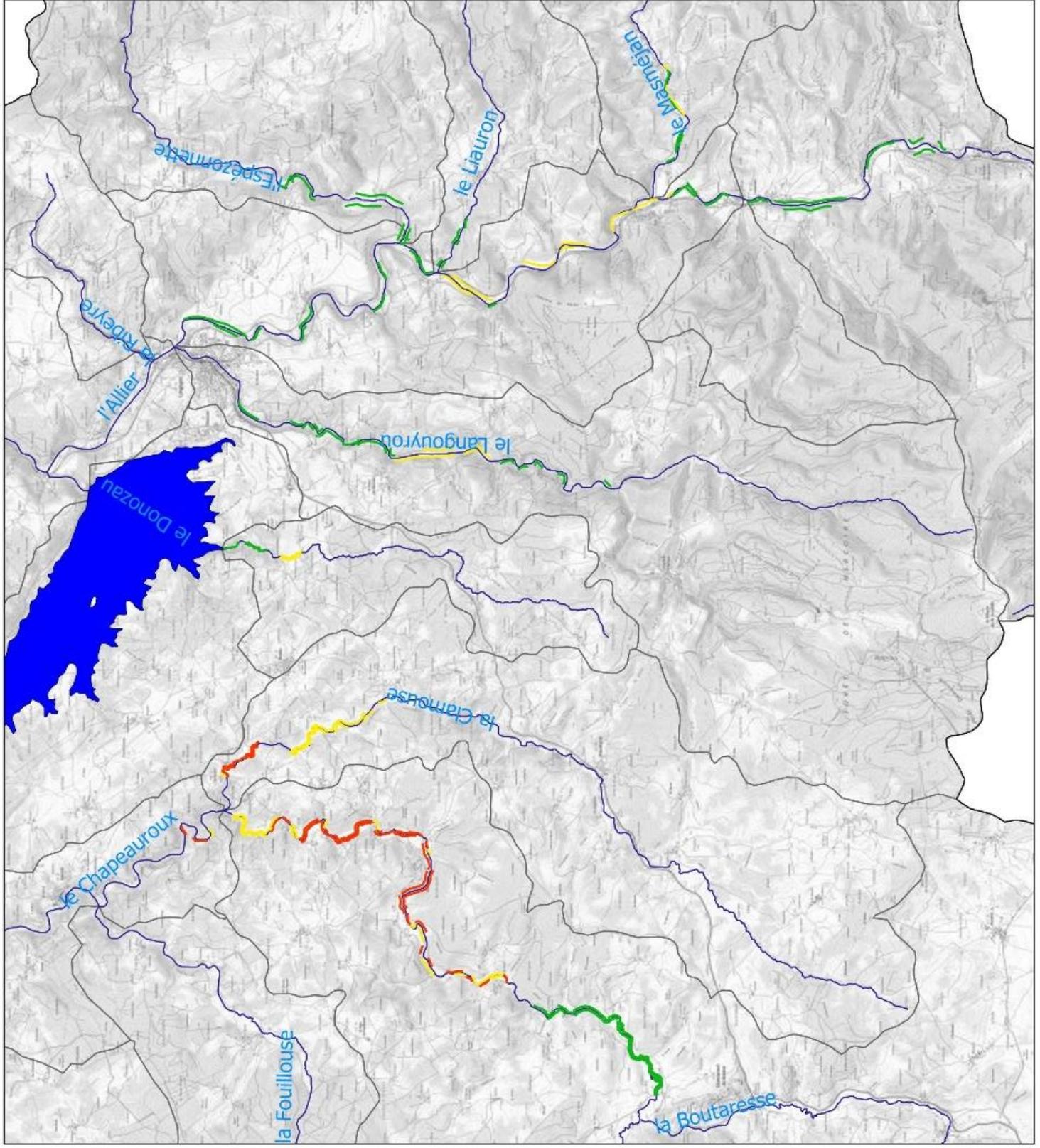
Programmation pour la CCML

Programmation (en € TTC)					
Action	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2
Animation - Mise en œuvre des actions	4 200 €	4 200 €	4 200 €	12 600 €	12 600 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges	10 385 €	2 885 €	2 885 €	16 156 €	17 658 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion	692 €	692 €	692 €	2 075 €	
Total général	15 277 €	7 777 €	7 777 €	30 831 €	30 258 €

Plan de financement prévisionnel (2021-2023)							
Actions	Montant prévu	Agence de l'eau		Région Occitanie		Autofinancement	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animation - Mise en œuvre des actions	12 600 €	50%	6 300 €			50%	6 300 €
Entretien végétation; atterrissements; décharges	16 156 €	30%	4 847 €			70%	11 309 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion	2 075 €	30%	622,5 €			70%	1 452,5 €
Total général			11 769,5 €				19 061,5 €

LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNEES

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1491	L'Allier depuis sa Source à Laveyrune



Programme d'action du Haut-Allier

Localisation des linéaires de recul de clôture

Seteur :

Sources de l'Allier

Légende

Recul de clôtures

— Priorité 1

— Priorité 2

— Priorité 3

Sources : IGN, BD Carthage, RIPARIA

0 1.5 3 km



Programme d'action du Haut-Allier

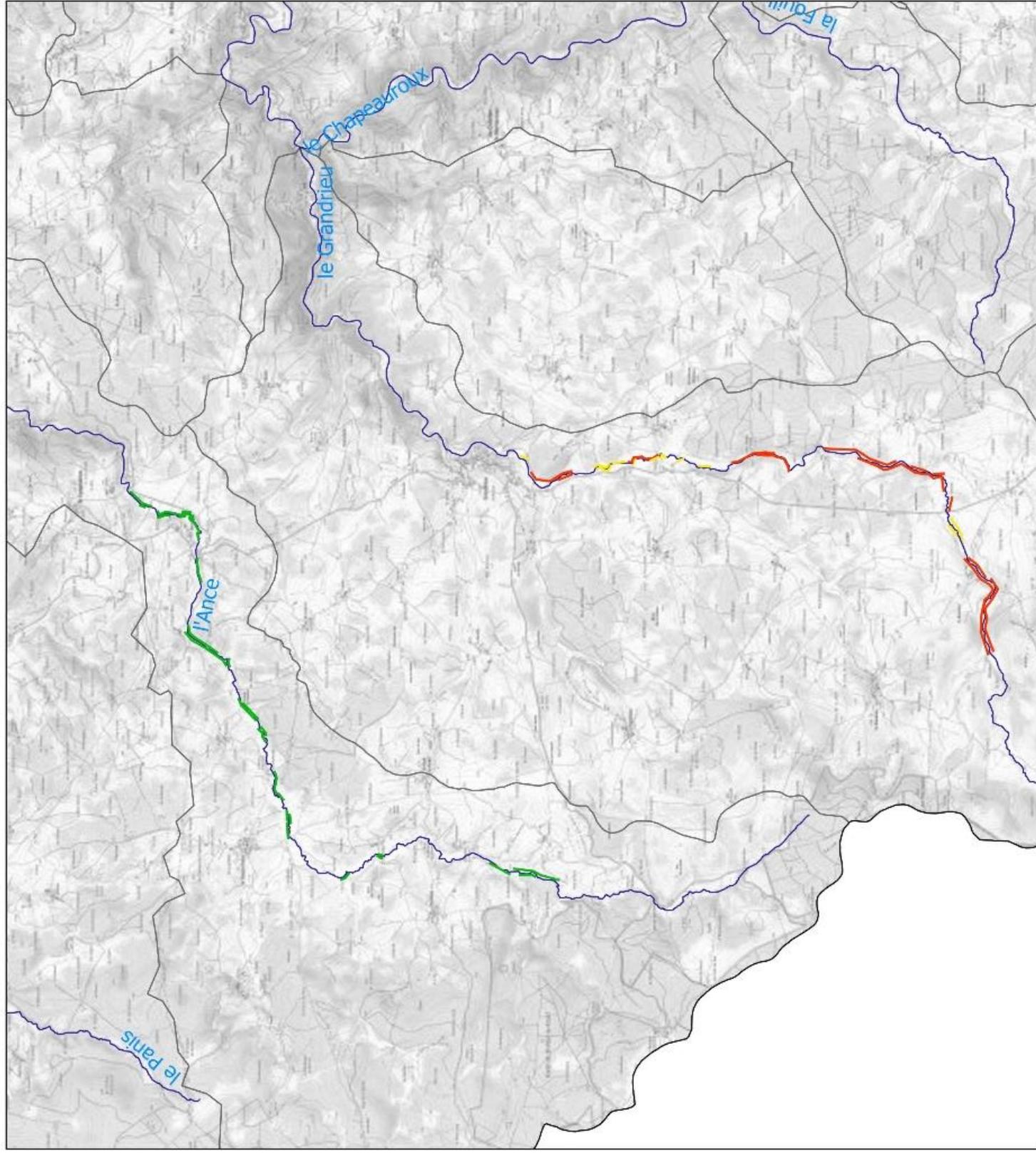
Localisation des
linéaires de recul de
clôture

Seteur :
Margeride

Légende

Recul de clôtures

- Priorité 1
- Priorité 2
- Priorité 3



Sources : IGN, BD Carthage,
RIPARIA



B 4.2 d

Objectif Général 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires

DISPOSITION 4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Intitulé action : Plantation de ripisylve autour du Mas d'Armand

Maitrise d'ouvrage : Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatique de la Lozère et AAPPMA de Langogne

PROBLEMATIQUE

Depuis quelques années, le Mas d'Armand subi de graves atteintes à la qualité de l'eau. En témoigne les nombreux épisodes avec des cyanobactéries, le développement des plantes aquatiques, Les conditions de pêche et de pratique des activités aquatiques (baignade, pédalo, ...) sont de plus en plus difficiles et durant le cœur de la saison estivale, la situation est à son niveau le plus préoccupant.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif de cette action est l'amélioration de la qualité de l'eau du Mas d'Armand, la création d'une niche de biodiversité sur les berges du lac ainsi que de réduire l'influence du réchauffement climatique sur la température de l'eau.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plantation d'arbres ornementaux sur les berges du Mas d'Armand dans le but de créer une bande tampon afin d'absorber une partie des divers nutriments déversés, d'abaisser la température de l'eau, de maintenir les berges, augmenter la biodiversité (insectes, oiseaux.).

Une entreprise paysagiste sera en charge de la plantation par potets à la pelle mécanique. De plus, la plantation sera enrichie d'un parcours autour du plan d'eau agrémenté d'un descriptif des essences plantées.

ACTEURS

Partenaires techniques : AAPPMA de Langogne, fédération de pêche 48, EPL

Financeurs : FD Lozère, AAPPMA Langogne, Communauté de Communes Haut-Allier, EPL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Compléments

Plantation
Installation de panneaux explicatifs
Suivi des plantation
Reprise de plantation suivant le taux de réussite

INDICATEUR DE SUIVI

Suivi de plantation.

Reprise de plantation si le taux de réussite est < 80% de la totalité des plants.

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

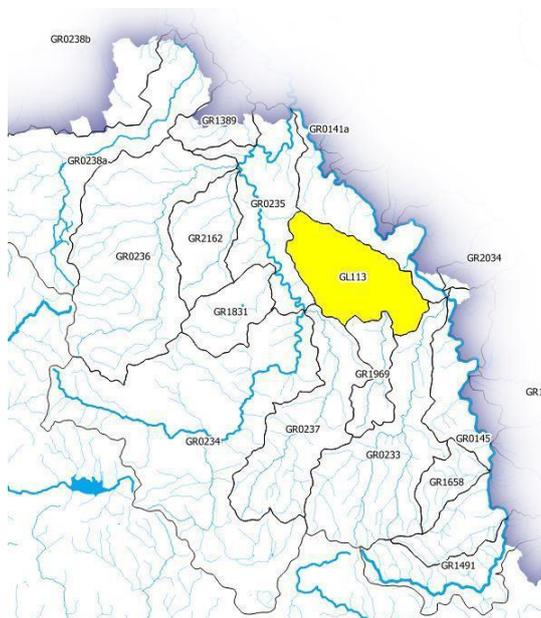
Programmation (en € TTC)							
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Plantation et panneau sensibilisation	47 219 €						47 219 €
Suivi – Reprises	600 €						600 €
TOTAL	47 819 €						47 819 €

Plan de financement (en € TTC) (2021-2023)					
Actions	Montant prévu	AELB		AAPPMA et FD48	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Plantation et panneau sensibilisation	47 219 €	30%	14 165,70 €	70%	33 053,30 €
Suivi – Reprises	600 €	30%	180 €	70%	420 €
TOTAL	47 819 €	30%	14 345,7 €	70%	33 473,3 €

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau
FRGL113	Retenue de Naussac

Carte des Masses d'Eau concernées



B 4.2 e	Objectif Général 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire
	OBJECTIF OPERATIONNEL 4.2 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et rivulaires
	DISPOSITION 4.2.2 : Poursuivre les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau

Intitulé action :	Restauration des berges et mise en défens (PCP)
Maitrise d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles

PROBLEMATIQUE

Le diagnostic identifie certaines parties du territoire avec une problématique de morphologie des berges et des cours d'eau.

L'Arquejol et le Gourlong ont été prospectés lors du diagnostic morphologique lors de l'étude préalable au contrat territorial.

L'Arquejol est une masse déclassée en état moyen, par rapport à l'IBD, et qui présente un risque de Non atteinte par rapport à la continuité et la morphologie. La distance au bon état estimée dans l'état des lieux du SDAGE est significative pour le bassin du Haut-Allier (27,6923077).

Le Gourlong est en bon état, mais le diagnostic morphologique identifie une pression localisée liée au piétinement en berge qu'il convient d'anticiper pour maintenir ce bon état.

Différentes problématiques ont été identifiées par rapport à la fonctionnalité des milieux rivulaires. En milieu agricole, le piétinement en bord de cours d'eau peut déstructurer la berge, empêcher la végétation de se développer ce qui provoque un ensablement ; une absence d'habitats piscicole et un réchauffement de l'eau en étiage qui dans un contexte de changement climatique doit être anticipé.

L'abreuvement directement en cours d'eau, de manière non stabilisé est problématique à différents titres par l'apport de déjection et de matières organiques et fécales au cours d'eau et peut constituer un problème sanitaire pour les troupeaux.

La mise en défens des berges et la création d'abreuvoirs permet d'améliorer la qualité de l'eau et répond également aux besoins de l'exploitant de la parcelle, avec une eau de meilleure qualité sanitaire pour l'abreuvement. L'absence de ripisylve sur des parcelles fauchées doit être gérée de manière à maintenir une ripisylve fonctionnelle.

Des zones de ripisylves dégradées et non fonctionnelles nécessitent une restauration afin d'éviter la déstructuration des berges

OBJECTIF DE L'ACTION

L'action vise à stabiliser les berges et restaurer la fonctionnalité de la bande rivulaire pour limiter l'apport en nutriments, améliorer la qualité de l'eau (bactérienne), et améliorer les habitats, la biodiversité et les corridors écologiques (vert et bleu). Différentes actions seront menées selon les opportunités et les besoins des usagers/propriétaires riverains :

- la maîtrise du piétinement des berges et de l'érosion par un recul de clôture ou mise en défens et la création d'abreuvoirs ;
- la création d'abreuvoir pourra aussi concerner une zone/prairie humide ;
- la création/aménagement d'ouvrage de franchissement pour un accès aux parcelles (gués, buses < 50cm de chutes).

- la restauration de berge en génie végétal lorsqu'une stabilisation naturelle n'est pas envisageable.

La reprise naturelle de la végétation sera favorisée. En fonction des résultats, une opération de replantation pourra être envisagée en phase 2.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La mise en place de clôture, le recul de clôtures et la création d'abreuvoirs seront dimensionnés avec le propriétaire/usager de la parcelle afin de répondre à ses besoins.

Les reculs de clôture et l'aménagement d'abreuvoirs concernent aussi bien l'Arquejol que le Gourlong :

- 3 000 m de clôtures et 10 abreuvoirs, 3 passages à gué ou petits ouvrages de franchissements sont ciblés sur l'Arquejol
- 2 100 m de clôtures et 7 abreuvoirs sur le Gourlong

La mise en défens et la création d'abreuvoirs concerne le linéaire d'environ 3km de cours d'eau en amont du lieu-dit la Mouteyre et jusqu'à la N88 sur l'Arquejol

Une décharge sauvage sur la rive du Chapeauroux, limitrophe Lozère a été inventoriée. Une intervention ponctuelle pour enlever les déchets et éviter que ce soit systématique sera mis en œuvre.

ACTEURS

Partenaires techniques : EP Loire

La communauté de communes va programmer les travaux en année 2 et 3 afin d'avoir le temps de s'organiser en année 1 pour rechercher une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mettre en œuvre les actions.

Financeurs potentiels : Agence de l'eau, Communauté de communes ; Région Aura

CALENDRIER PREVISIONNEL

Action	2021	2022	2023
Action 1			
Action 2			

INDICATEUR DE SUIVI

Développement de la végétation

Surveillance du linéaire et de la morpho-dynamique du cours d'eau

Nombre d'abreuvoirs ; linéaire de clôtures posé/reculé

Nombre d'agriculteurs sollicités/ Nombre de visites de terrain

Restauration de la continuité/morphologie

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Estimation du Coût des actions (€ TTC)					
Action	2021	2022	2023	Total Phase 1	Total Phase 2 (prévisionnel)
Animation - Mise en œuvre des actions		4 200 €	8 400 €	12 600 €	
Maitrise du piétinement des berges et érosion - Arquejol		8 200	14 800 €	23 000 €	
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses <50cm) – Arquejol		2 000 €	4 000 €	6 000 €	
Maitrise du piétinement des berges et érosion – Gourlong			16 100 €	16 100 €	
Décharge sauvage – Chapeauroux		4 100 €		4 100 €	
Total général		18 500€	43 300 €	61 800 €	

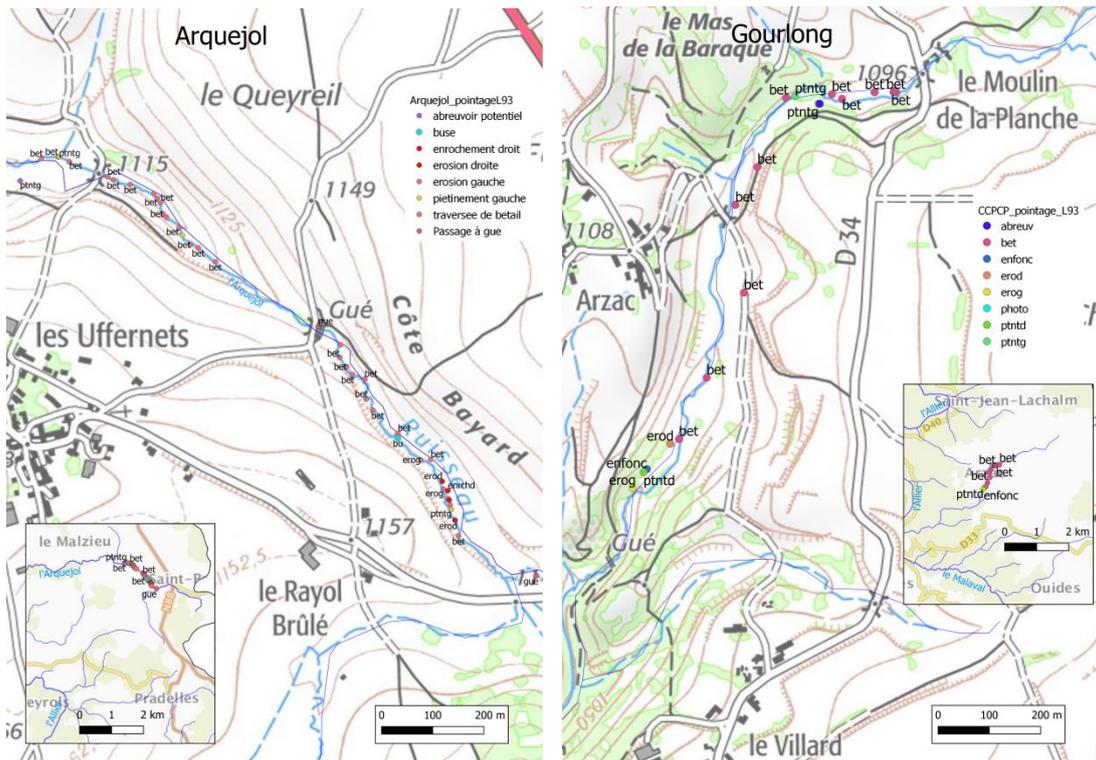
Plan de financement (en €TTC) (2021-2023)							
Actions	Total	Agence de l'eau		Région AURA*		CCPCP	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Animation - Mise en œuvre des actions	12 600 €	50%	6 300 €	30%	3 780 €	20%	2 520 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion – Arquejol	23 000 €	50%	11 500 €	30%	6 900 €	20%	4 600 €
Petits ouvrages de franchissement (gués, buses <50cm) – Arquejol	6 000 €	50%	3 000 €	30%	1 800 €	20%	1 200 €
Maitrise du piétinement des berges et érosion – Gourlong	16 100 €	30 %	4 830 €	30%	4 830 €	40%	6 440 €
Décharge sauvage – Chapeauroux	4 100 €	50 %	2 050	20%	820	30%	1 230 €
Total général	61 800 €		27 680 €		18 130 €		15 990 €

* Taux accompagnement région Aura, dans le cadre de l'Appel à projet Biodiversité à confirmer

LOCALISATION DES ACTIONS

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1149	L'Arquejol et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier
FRGR1669	Le Gourlong et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Allier
FRGR0235	Le Chapeauroux depuis la confluence avec la Clamouse jusqu'à l'Allier

Localisation des actions programmées



Objectif GENERAL 4: Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

B 4.3 a

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3: Préserver/restaurer la fonctionnalité des milieux humides

OBJECTIF OPERATIONNEL 3.2: Préserver/restaurer la fonctionnalité des milieux humides (fonction quantitative- hydrologique)

DISPOSITION 4.3.3 : Engager des opérations de gestion/restauration des zones humides

Intitulé action : Créations de mares

Maitrise d'ouvrage : Communauté de Communes Montagne d'Ardèche

PROBLEMATIQUE

L'évolution des pratiques agricoles a conduit à la disparition de nombreuses mares sur le territoire par abandon de leur entretien. Les mares non-entretenuées se combleront progressivement. De plus, en phase d'atterrissement prononcé, le risque d'enlèvement pour le bétail incite les éleveurs à combler ces milieux.

Pourtant ces zones humides rendent de nombreux services écosystémiques. Les mares jouent un rôle dans l'épuration des masses d'eau. Ces milieux captent les eaux de ruissèlements et ont un fort pouvoir épuratoire par dénitrification, sédimentation et assimilation par les plantes aquatiques. Elles retiennent l'eau et contribuent à la recharge des aquifères.

Par ailleurs, les mares sont reconnues pour être des milieux très riches en biodiversité, et contribuent au maintien de la richesse spécifique à échelle régionale. Elles jouent également un rôle important dans le maintien de la continuité écologique. Ainsi leur disparition a un impact négatif sur la biodiversité (disparition sites de pontes, aire de repos...) et conduit au déclin local des populations des espèces inféodées à ces milieux (végétation aquatique, amphibiens, odonates, ...).

En complément, les zones humides ardéchoises sont situées à plus de 80% en parcelle agricole (déclaration PAC). Dans les parcs comportant des zones humides, les animaux sur-piétinent ces habitats, notamment les tourbières, à la recherche d'eau. Ceci induit une dégradation de ces milieux sur le plan morphologique, une augmentation de la fertilisation, et impacte la biodiversité.

L'aménagement de points d'abreuvement éloignés des cours d'eau et des zones humides permettent de diminuer ou d'éviter la présence des animaux en bordure ou dans le lit des cours d'eau, et dans les zones humides, et de réduire ainsi la détérioration de ces milieux.

OBJECTIF DE L'ACTION

- Restaurer des mares fonctionnelles dans les zones humides de tête de bassin versant afin d'améliorer la qualité et le stockage des eaux, ainsi que préserver la biodiversité.

Favoriser la continuité écologique en assurant le maintien de ces milieux et des espèces qui y sont associées.

- Sensibiliser les agriculteurs et propriétaire de zones humides à l'intérêt des mares et des zones humides en termes de biodiversité, capacité d'épuration et de stockage de l'eau.

- Favoriser la réduction de pollutions ponctuelles générées par la présence des animaux en bordure ou dans le lit des cours d'eau en créant des points d'abreuvement correctement aménagés. Ces aménagements seront accompagnés d'une mise en défens des berges de la parcelle.

- Contribuer à la préservation de la morphologie des berges et de l'hydromorphologie du cours d'eau

- Favoriser la préservation des zones humides de tête de bassin versant, notamment les tourbières, en diminuant le sur piétinement par le bétail.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action 1 : Création/restauration de 4 à 5 mares fonctionnelles en phase 1 du contrat territorial. La taille de ces mares sera adaptée aux zones humides de tête de bassin versant, et n'excèdera pas 20 à 30m². Cette action pourra être associée à la création de point d'abreuvement et de mise en défens en fonction du contexte afin de diminuer le piétinement du bétail sur la zone humide et l'apport de déjections. A noter que ces mares ne visent pas à constituer des bassins de stockage d'eau pour l'irrigation. Cette action pourra être amenée à être reconduite en phase 2 du contrat territorial, sous réserve des bons résultats obtenus en phase 1.

Action 2 : Aménagement de 7 points d'abreuvement en année 2 et 4, puis 10 points en année 6, pour les animaux dans des parcelles pâturées avec mise en défens des berges des cours d'eau des parcelles concernées par les aménagements.

La Chambre d'agriculture et le Conservatoire des Espaces Naturels seront associés à cette action afin de faciliter la prise de contact et la présentation de la démarche auprès des agriculteurs et propriétaires fonciers des parcelles concernées.

ACTEURS

Partenaires techniques : chambre agriculture, Cen Rhône-Alpes, agriculteurs

Financeurs : Communauté de commune, Agence de l'eau

Autres partenaires : Communes, propriétaires

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

	Restauration de mares
	Création d'abreuvoirs

INDICATEUR DE SUIVI

Etat des lieux avant restauration (fonctionnement hydrologique, état d'atterrissement, flore et faune),
Nombre de mares créées

Indicateurs de la fonctionnalité de la mare (niveau d'eau, hydro période, suivi de la recolonisation faune et flore en année 3, 4 et 6)

Nombre d'abreuvoirs installés

Surface de zone humide mise en défens

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût prévisionnel par an et par masse d'eau concernée :

Programmation (en € TTC)							
Masse d'eau	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	TOTAL
Action 1							
FRG1901 Espezonnette			6000 €				6 000 €
Action 2							
FRG1901 Espezonnette		6 000 €		2 000 €		2 000 €	10 000 €
FRGR2034 Ribeyre				2 000 €		2 000 €	4 000 €
FRGR0232 Masméjean				2 000 €		4 000 €	6 000 €
TOTAL		6000 €	6000 €	6000 €		8000 €	26 000 €

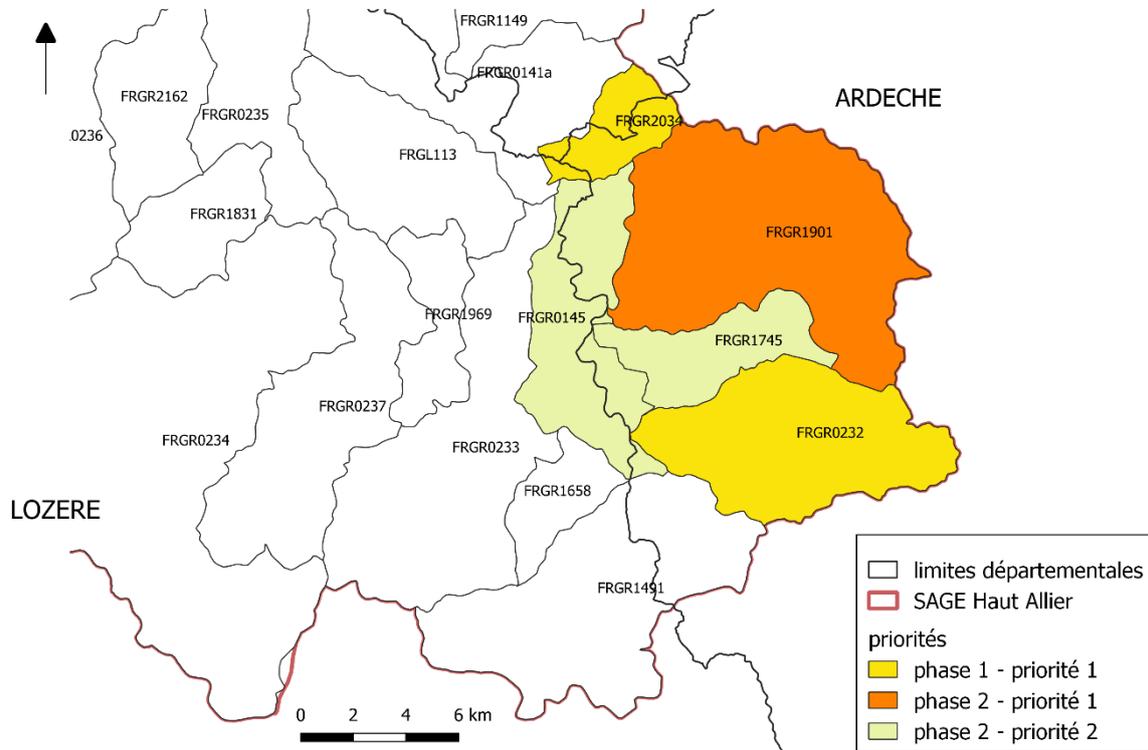
Plan de financement (en €TTC) – Phase 1							
Actions	Montant prévu	AELB		Autofinancement		Finaceur 3	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Action 1	6 000 €	50 %	3 000 €	50 %	3 000 €		
Action 2	20 000 €	50 %	10 000 €	50 %	10 000 €		
TOTAL	26 000 €		13 000 €		13 000 €		

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGR1901	L'Espezonnette et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR1745	Le Liauron et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR0232	Le Masméjean et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier
FRGR2034	La Ribeyre et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Allier (partie ardéchoise)
FRGR1491	L'Allier et ses affluents de la source jusqu'à Laveyrune (partie ardéchoise)
FRGR0145	L'Allier et ses affluents de Laveyrune jusqu'à Langogne (partie ardéchoise)

Les masses d'eau prioritaires sont en orange dans le tableau

CARTE DES MASSES D'EAU CONCERNEES



B 4.3 b

Objectif Général 4 : Assurer un fonctionnement optimal des milieux aquatiques et des usages pour maintenir et restaurer les habitats favorables à la biodiversité du territoire

OBJECTIF OPERATIONNEL 4.3 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides

DISPOSITION 4.3.2 : Engager des opérations de restauration / Gestion des zones humides

Intitulé action : Réhabilitation d'une zone humide à l'arrivée de la Gazeille au Mas d'Armand

Maitrise d'ouvrage : Communautés de communes Haut-Allier

PROBLEMATIQUE

La retenue du Mas d'Armand est soumise à une eutrophisation due à une charge importante en nutriments, ceci engendre un développement de micro-algues et des végétaux aquatiques, ainsi que parfois des pics de proliférations de cyanobactéries pendant la saison estivale pouvant entraîner des fermetures de baignade et l'interdiction de consommer les produits de la pêche.

Une zone humide se trouve juste en amont de la retenue sur la Gazeille, cours d'eau alimentant le plan d'eau, elle se situe sur des parcelles publiques, elle est entretenue par la commune de Langogne qui réalise un fauchage. Ces travaux d'entretien, selon les conditions dans lesquelles ils sont réalisés, ne sont peut-être pas optimaux pour le fonctionnement de la zone humide, ce qui expliquerait qu'elle ne joue pas pleinement son rôle de zone tampon et qu'elle soit peu fonctionnelle.

On constate aussi un manque de diversité des habitats naturels autour de la retenue de Naussac, et donc une biodiversité qui ne semble pas être à la hauteur de ce qu'elle pourrait être.

De plus Langogne et ses alentours ont très peu de lieux naturels propices à la sensibilisation du grand public et des scolaires, aux rôles des zones humides et à la biodiversité qu'elle peut accueillir.

OBJECTIF DE L'ACTION

L'objectif est de réhabiliter une zone humide existante qui est peu fonctionnelle en l'aménageant de façon à ce qu'elle joue mieux son rôle de zone tampon, par un système de plantation de végétaux adaptés au captage du phosphore.

Ainsi le souhait est notamment de lutter contre l'eutrophisation du plan d'eau du Mas d'Armand, par filtration naturelle des eaux de la Gazeille, grâce à la sédimentation et la phyto-épuration.

Ceci permettra d'augmenter la valeur écologique du site en améliorant la qualité et la diversité des habitats naturels, afin qu'il devienne plus propice à la reproduction des batraciens, des oiseaux, des poissons, des insectes....

Et également d'améliorer la qualité paysagère pour offrir un lieu propice à la sensibilisation du grand public et des scolaires à l'importance des zones humides, et à la biodiversité qu'elles contiennent.

D'autant plus que la zone humide à réhabiliter est idéalement située, puisqu'elle est proche de Langogne pour les écoles, et à côté de la retenue de Naussac et du Mas d'Armand, lieux très fréquentés par le grand public.

DESCRIPTION DE L'ACTION

« L'étude de solutions pérennes pour améliorer la qualité de l'eau de la retenue du Mas d'Armand » réalisée par l'EP Loire en 2017, proposait une fiche action de création de zone humide et de bassin de décantation. Dans cette étude il était prévu de créer une roselière d'une superficie de 1000 m² pour un abattement de 30% du phosphore en basse eau, et un bassin de décantation de 1500 m² pour dévier les forts débits et ainsi décanter les eaux avant de les restituer à la Gazeille.

Depuis les objectifs ont évolués, on ne parle plus de création mais de réhabilitation car le milieu est déjà humide, et cette réhabilitation est donc imaginée sous une forme différente. L'objectif est toujours de limiter l'eutrophisation de la retenue du Mas d'Armand, et de rester sur ce pourcentage d'abattement du phosphore visé, mais il est imaginé de faire cela uniquement de façon naturelle. C'est-à-dire avec différentes espèces de végétaux présentant un fort ratio de captation du phosphore qui assureront la phyto-épuration et auront un effet peigne retenant les matières en suspension. Le projet est de mettre en place une végétation adaptée mais aussi diversifiée, et de réaliser ensuite une gestion appropriée selon les différentes entités de la zone humide. La présence d'un bassin de décantation en béton n'est plus envisagée. Le souhait est bien d'avoir une zone humide naturelle, qui offre des habitats diversifiés et qui a une haute valeur paysagère.

Des travaux d'aménagements tels que la mise en place de pontons en bois, de panneaux explicatifs, sont aussi prévus pour rendre cet endroit attrayant et accessible au public. Ils permettront la découverte du site et la compréhension du rôle et du fonctionnement de la zone humide, et en feront un lieu propice à la sensibilisation. La FDAAPPMA de Lozère a pour projet de mener des actions de sensibilisation sur le Mas d'Armand, il pourra donc être envisagé une collaboration pour avoir un projet de sensibilisation plus globale et plus riche. D'autant plus qu'il existe déjà au bord de la retenue du Mas d'Armand deux observatoires à oiseaux reliés par une haie champêtre et paysagère, mis en place par la FDC 48. Une continuité entre les aménagements pourrait donc être intéressante, et permettrait d'aborder différents thèmes.

L'étude préalable prévue en année 1 permettra d'adapter les travaux en fonction de ces nouveaux objectifs, de bien dimensionner la zone humide en fonction de l'abattement du phosphore visé, et d'inclure le volet sensibilisation.

Le suivi de la Gazeille a pour objectif de voir l'évolution des apports en nutriments de ce cours d'eau avant, pendant et après les travaux. L'idée est de suivre l'efficacité de la zone humide, d'identifier les sources de pollutions parvenant au plan d'eau du Mas d'Armand et de quantifier leurs apports. On souhaite ici mutualiser ce suivi à celui de la qualité des eaux de la retenue de Naussac, réalisé par l'Etablissement Public Loire. Dans ce cadre-là il existe déjà un point de prélèvement sous le pont de la RD34 et un point dans le plan d'eau du Mas d'Armand, les données de ces points prélèvements existants pourront donc être exploitées. Deux points d'analyses supplémentaires sont à mettre en place sur la Gazeille représentant au moins 80% du bassin versant : en aval du golf et en amont des lotissements de la Violette. Le suivi mis en place au droit de ces 2 nouvelles stations se composerait de six campagnes de prélèvements par an, faites en même temps et par le même prestataire que le suivi de qualité des eaux de Naussac, avec analyse des mêmes paramètres que pour les cours d'eau suivis.

Paramètres analysés : Transparence, température, oxygène dissous et saturation O₂ dissous, pH, conductivité, DBO₅, COD, MEST, turbidité, NKj, NH₄⁺, NO₃⁻, NO₂⁻, PO₄³⁻, P total.

Ces deux points de prélèvements supplémentaires seront ajoutés au marché du suivi de la qualité des eaux de la retenue de Naussac réalisé par l'EPL, et la CCHA remboursera les frais engendrés.

La zone humide n'a pas vocation à abattre la totalité du phosphore arrivant par la Gazeille et à résoudre complètement le phénomène d'eutrophisation de la retenue du Mas d'Armand. Elle n'est qu'un élément parmi d'autres actions prévues ou déjà réalisées : plantations de ripisylve et de haies, changements de pratiques agricoles grâce aux accompagnements individuels et collectifs, mise en défens des berges et zone humide, faucardage des macrophytes... L'ensemble de ces actions permettront de limiter l'augmentation du stock de phosphore dans la retenue du Mas d'Armand.

ACTEURS

Partenaires techniques : Etablissement public Loire, CEN 48, OFB, DDT 48, AELB, FDC 48, FDAAPPMA 48, AAPPMA Langogne, Communes

Financeurs : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Communauté de communes Haut-Allier

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												

Compléments :

Vert	Études + suivi qualité eaux
Marron	Travaux + suivi qualité eaux
Bleu	Suivi qualité eaux

INDICATEUR DE SUIVI

ETP mobilisés : 5jr/an

Campagnes de suivi réalisées

Lancement de l'étude : consultation pour sélectionner un prestataire (étude de dimensionnement de la ZH)

Suivi de la réalisation des travaux

Suivi des résultats DCE

Evolution de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Gazeille

Evolution de la quantité de nutriments dans le Mas d'Armand

Evolution de la végétation aquatiques (suivi du faucardage) et des pics de cyanobactéries sur le plan d'eau du Mas d'Armand (suivi ARS sur site de baignade)

Nombre de personnes visitant le site

Sollicitation et intérêt des écoles sur le projet

Evolution de la faune et de la flore

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Le coût de l'action a été calculé sur la base de celui estimé par « l'étude de solutions pérennes pour améliorer la qualité de l'eau de la retenue du Mas d'Armand », mais il a été revu à la hausse pour inclure l'étude préalable aux travaux, les plantations/ensemencements, les aménagements de sensibilisation du grand public (cheminement en bois, panneaux explicatifs...), et le suivi de qualité des eaux.

Programmation (en € TTC)				
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Action 1 - Etude	20 000 €			20 000 €
Action 2 - Travaux		230 000 €		230 000 €
Action 3 - Suivi	1 500 €	3 000 €		4 500 €
TOTAL	21 500 €	233 000 €		254 500 €

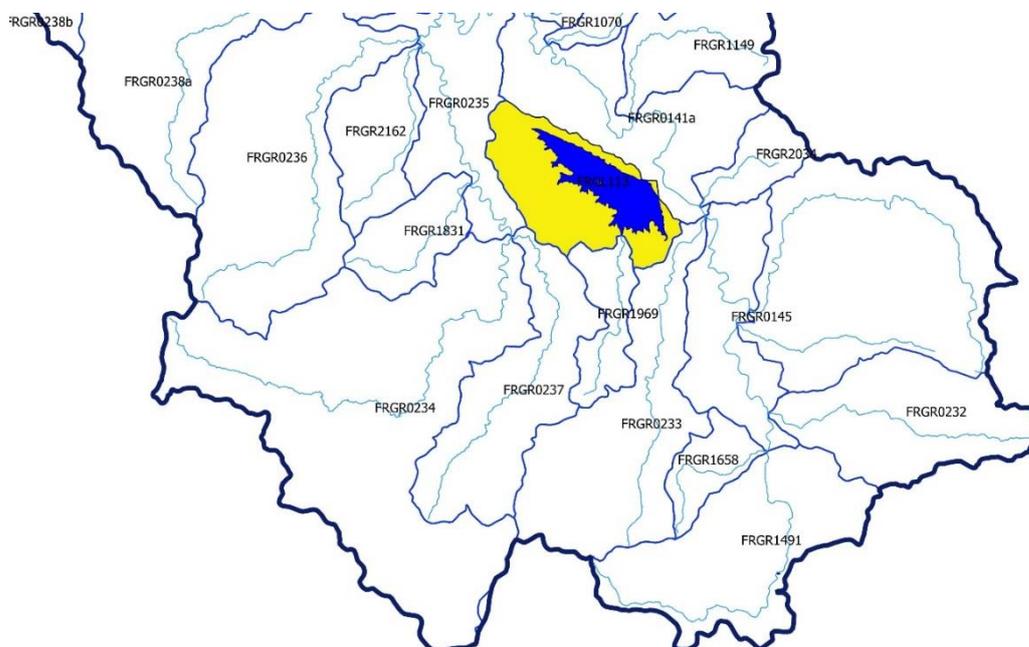
Nombre de jours d'animation estimé pour la mise en œuvre : 5 jour/an soit 2100 €/an sur 3 ans
Via le poste de chargé d'opération GEMAPI, financé par l'EP Loire jusqu'en décembre 2021

Plan de financement (en €TTC) (2021-2023)							
Actions	Montant prévu	AELB		EPCI concerné		Département/région ?	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
CCHA - Actions principales	254 500 €	50 %	127 250 €	50 %	127 250 €		
TOTAL	254 500 €		127 250 €		127 250 €		

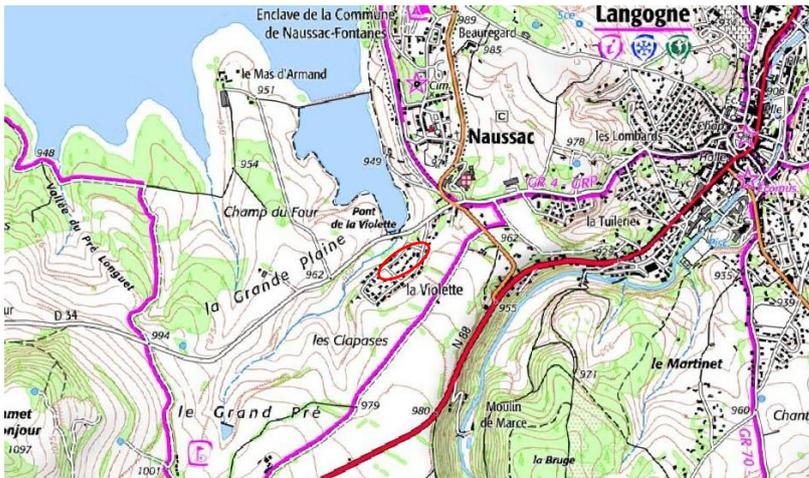
LOCALISATION DES MASSES D'EAU CONCERNEES

Liste des Masses d'Eau concernées	
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau
FRGL113	RETENUE DE NAUSSAC

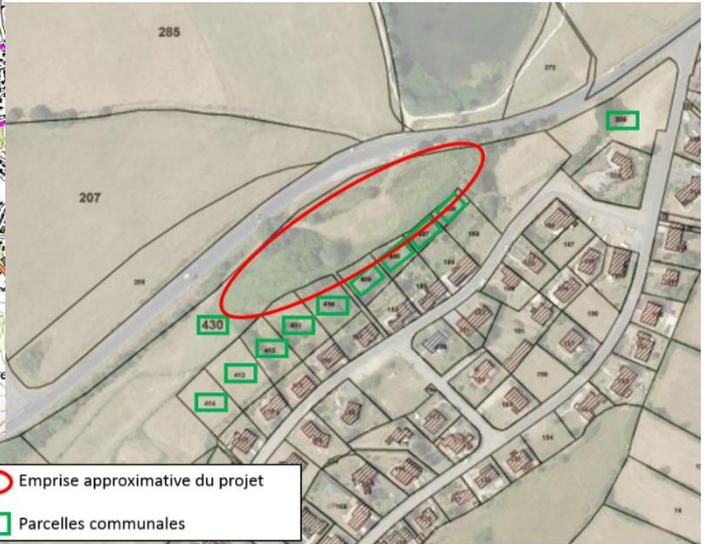
Carte des Masses d'Eau concernées



Plan de situation de la zone humide



Source IGN Scan 25



Source Orthophoto 2015 ; BDParcellaire 2018

Photos de la zone concernée



Source Etablissement Public Loire



Source Etablissement Public Loire

Photos du type d'aménagements envisagés



Source : www.eauvergnat.fr



Source : www.eauvergnat.fr

VOLET C

C 1.1 - Animation générale	151
C 1.2 - Stratégie de communication et sensibilisation	153
C 1.3 - Suivis qualités et évaluation du Contrat	157

OBJECTIF GENERAL 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET COMMUNIQUER SUR LE PROJET TERRITORIAL

C 1.1

OBJECTIF OPERATIONNEL 1.1 : *Garantir une cohérence et un partenariat étroit entre cellule d'animation du SAGE, du contrat et des porteurs de projets*

DISPOSITION 1.1.3 : *Favoriser l'émergence d'un portage local des programmes de gestion en accord avec les enjeux du SAGE*

Intitulé action : Animation générale

Maitrise d'ouvrage : Etablissement public Loire

PROBLEMATIQUE

Le SAGE et le contrat territorial ont le même territoire et sont portés par la même structure, à savoir l'Etablissement Public Loire. Afin de poursuivre la synergie initiée lors de la préfiguration du Contrat et poursuivre les échanges entre les animateurs, la « Cellule Rivière Haut-Allier » de l'Etablissement Public Loire continuera d'être hébergée au cœur du territoire à Langeac.

Ce choix est conforté par le retour d'expérience sur le Contrat Val d'Allier alluvial et le SAGE Allier aval. Compte tenu de la superficie du territoire concerné, de la qualité des masses d'eau (encore relativement préservées selon les méthodes d'évaluation de la DCE, mais qui présentent néanmoins de nombreuses pressions), l'animation de ce contrat sur l'ensemble du périmètre est stratégique pour coordonner et cibler les interventions.

La diversité des acteurs impliqués, les historiques et les trajectoires des territoires étant différentes, il est important de coordonner le programme d'actions et les MOA afin de s'assurer du bon déroulement des actions et du respect des objectifs fixés collectivement.

OBJECTIF DE L'ACTION

S'assurer de la bonne réalisation des actions programmées.

La contribution et la réussite des actions du contrat reposant sur l'adhésion volontaire à la démarche, il est indispensable de coordonner les maitres d'ouvrages sur le territoire et inscrire le Contrat Territorial au cœur du territoire, comme outil au service des acteurs locaux pour préserver les milieux aquatiques. Initier de nouveaux partenariats parmi les acteurs du territoire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les missions consistent à :

- Elaborer puis animer le programme d'action,
- Veiller à une cohérence d'ensemble des politiques « eau » mises en œuvre,
- Assurer le lien entre les structures compétentes GEMAPI et le contrat territorial,
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et coordonner l'ensemble des dossiers,
- Préparer et animer les comités de pilotage,
- Assurer la communication générale sur le Contrat,
- Réaliser les bilans annuels,
- Contribuer à la réalisation du bilan-évaluation final,
- Représenter le porteur de projet localement.

En complément, et selon la volonté du COPIL, il sera élaboré en parallèle du Contrat Territorial contractualisé un Contrat Vert et Bleu, outil de financement privilégié de la région AURA.

L'appui administratif et SIG de l'EP Loire, financé par ailleurs, sera sollicité également.

ACTEURS

Partenaires techniques : tous les MOA des actions du CT ; + partenariats à initier/concrétiser.

Financeurs : AELB, Départements, Régions.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de COTECH et COPIL organisés ;
- Outil CVB région AURA ;
- Indicateurs de suivi Communication générale ;
- Tableaux annuels de suivi technique et financier de la mise en œuvre ;
- Bilan à mi-parcours.

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2	TOTAL
Animation	50 000 €	54 000 €	58 000 €	162 000 €	170 000 €	322 000 €
TOTAL	50 000 €	54 000 €	58 000 €	162 000 €	170 000 €	322 000 €

Plan de financement prévisionnel (en €TTC)					
Actions	Montant prévu	AELB		EP LOIRE*	
		Taux	Montant	Taux	Montant
Animation	162 000 €	50 %	81 000 €	50 %	81 000 €
TOTAL	162 000 €	50 %	81 000 €	50 %	81 000 €

* Financement EP Loire par les contributions des régions Aura et Occitanie

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Ensemble du périmètre du Contrat.

OBJECTIF GENERAL 1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ET COMMUNIQUER SUR LE PROJET TERRITORIAL

C 1.2

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : *Garantir une cohérence et un partenariat étroit entre cellule d'animation du SAGE, du contrat et des porteurs de projets*

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : *Partager les connaissances et l'avancement des actions*

Intitulé action : Stratégie de communication et sensibilisation

Maitrise d'ouvrage : Etablissement public Loire

PROBLEMATIQUE

Le SAGE et le contrat territorial ont le même territoire et sont portés par la même structure, à savoir l'Etablissement public Loire. Afin de poursuivre la synergie initiée lors de la préfiguration du Contrat et poursuivre les échanges entre les animateurs, la Cellule Rivière Haut-Allier de l'Etablissement public Loire continuera d'être hébergée au cœur du territoire à Langeac.

Ce choix est conforté par le retour d'expérience sur le Contrat Val d'Allier Alluvial et du SAGE Allier aval. Compte tenu de la superficie du territoire concerné, la communication autour du contrat revêt un caractère stratégique et important pour favoriser et obtenir l'adhésion des différents acteurs de l'eau autour de la stratégie définie. A ce jour, la communication et la sensibilisation autour de l'eau et des enjeux environnementaux apparaissent extrêmement morcelées à l'échelle du contrat territorial Haut-Allier, dont le périmètre s'étend sur 2 régions, 5 départements et 13 EPCI-FP. De plus, le territoire géographique sur lequel interviennent les porteurs d'actions dépasse souvent celui du contrat du Haut-Allier. Les chambres d'agriculture, les fédérations de pêche, ou encore les conservatoires d'espaces naturels interviennent généralement à une échelle départementale, parfois dans le cadre d'autres contrats territoriaux ou outils contractuels (N2000, ENS, Contrat Vert et Bleu en région AuRA).

OBJECTIF DE L'ACTION

La contribution et la réussite des actions du contrat reposant sur l'adhésion volontaire à la démarche, il est indispensable de communiquer et sensibiliser par rapport à celles-ci, aux enjeux environnementaux et aux moyens disponibles pour y contribuer.

Les objectifs sont de :

- Faire connaître la démarche et expliquer les investissements pour l'amélioration de la qualité de l'eau. Faire connaître la nécessité de prioriser et l'intervention ciblée et cohérente sur le territoire hydrographique ;
- Susciter l'adhésion de nouveaux acteurs pour la réalisation des actions identifiées dans le contrat et valoriser le travail des structures déjà impliquées ;
- Permettre aux personnes intéressées de trouver les ressources disponibles par rapport à leurs besoins (formation, échanges techniques) ;
- Sensibiliser et éduquer les usagers (habitants, touristes, scolaires) à la spécificité du bassin du Haut-Allier et à sa préservation en créant une « culture de bassin versant » par rapport aux crues, sécheresses ou encore les savoirs faire locaux (historiques ?) en lien avec les milieux aquatiques.

DESCRIPTION DE L'ACTION

La feuille de route du SAGE présente les premiers retours des acteurs du territoire sur les enjeux/besoins en communication. Elle permet de lister quelques exemples d'actions qui seront affinées dans un plan défini annuellement en COTECH et validé collégialement en COFIL.

Un COTECH « communication et sensibilisation » suivra le bilan annuel d'avancement (année n) et prévisionnel (année n+1). Ce sera l'occasion de réunir les partenaires pour coordonner et adapter la stratégie de communication, chacun disposant d'outils de communication propres (Fédération, CENs, EP Loire, Chambres d'agriculture).

Les supports de communication et les modalités seront variés afin de toucher le plus de monde possible :

- Communication numérique
- Communication locale sur site et lors de journées thématiques
- Programme scolaire

Les premières pistes d'actions sont les suivantes :

A destination du grand public :

- Mutualisation du site du SAGE par la création d'un ensemble de pages sur le CT ;
- Événementiels grand public (Par exemple : Journée Mondiale des zones humides, 2 février ; Journée mondiale de l'eau, 22 mars ; Journée Mondiale de la Migration des Poissons, 20 octobre) ; Mise en valeurs des actions réalisées dans le cadre du CT (ex : Tourbière de la Tuilière (07) ; Marais de Limagne (43)).
- Lettre du SAGE Haut-Allier et Axe Allier (mutualisé SAGE Allier aval et Haut-Allier, CT Val d'Allier Alluvial et CT Haut-Allier, tous portés par Ep Loire) ;
- Approche innovante de sensibilisation par le maraudage de l'Allierypso mis en place depuis 3 ans par l'Association les Pieds à Terres (cf. annexe) ;
- Synthèses communicantes sur les résultats du Contrat territorial.

A destination des élus :

- Proposer une journée par an de formation ou d'accompagnement des élus par rapport à la politique de l'eau, programme coordonné avec le SIGAL et l'EPAGE Loire-Lignon (cf. annexe Pieds à Terre) ; Contenu et thématiques co-construits avec les élus.
- Propositions de visites sur le terrain (sur et hors périmètre du CTHA).

A destination des professionnels :

- Lettres aux agriculteurs compilant toutes les informations sur les outils disponibles (diagnostic agricole, MAE, PSE, réseaux biologiques, journées techniques, accompagnement individuel...) ;
- Communiquer et informer sur les démonstrations, journées techniques pour le public professionnel (agriculteurs, forestiers, service assainissement) ;
- Visites et mises en valeur de sites concernés par des actions de restauration – parole au gestionnaire ;
- Diffusion des appels à projets de financeurs (Ministère, Etablissements publics, collectivités)
- Participation à des colloques pour présenter les actions du CT

A destination des scolaires :

- Education à l'environnement en cadre scolaire ou périscolaire (cf. annexe Pieds à Terre ; SOS LV). Il s'agit d'initier une démarche auprès des écoles du territoire. Les ateliers qui seront proposés aux écoles/collèges sont déjà validés par le Ministère de l'éducation nationale. Ces ateliers sont proposés sur l'Alagnon (Pieds à Terre) ou le Haut-bassin de la Loire (SOS LV) par exemple. Si besoin, afin de garantir l'adéquation avec les besoins des enseignants et la particularité du territoire, des outils pourront être construits en partenariat avec les services de l'Education Nationale.

ACTEURS

Partenaires techniques : OFB, FD 07/43/48, CA07/43/48, ASTAF, COPAGE, Mission Haies, SMAA ; HLBio ; Communautés de communes, CEN ; ERN ; Pieds à Terres.

Financeurs : AELB, Départements, Région.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3												
Année 4												
Année 5												
Année 6												

INDICATEUR DE SUIVI

- Un COTECH annuel – réalisation/programmation
- Mises à jour du site internet
- Articles et lettres informations
- Journées d'animation et sensibilisation
- Nombre d'élus assistant aux formations
- Nombre d'enfants ayant assisté à un cycle pédagogique

COÛT ET PLAN DE FINANCEMENT

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2	TOTAL
Mutualisation site internet - Lettres dématérialisée, hébergement site	200 €	200 €	200 €	600 €	600 €	1 200 €
Logo - charte graphique	1 500 €			1 500 €	- €	1 500 €
Lettres info (1/an)	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €
Mise en page synthèse communicante			1 000 €	1 000 €	1 000 €	2 000 €
Colloques/journées démonstration	1 000 €	2 000 €	2 000 €	5 000 €	6 000 €	11 000 €
Journées grand Public (type fete des tourbières)		2 000 €	2 000 €	4 000 €	9 000 €	13 000 €
Communication Agricole	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	9 000 €	13 500 €
Ateliers Elus	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €	4 500 €	9 000 €
Allierypso	3 850 €	3 850 €	3 850 €	11 550 €	11 550 €	23 100 €
SOUS TOTAL outils de communication	11 050 €	12 550 €	13 550 €	37 150 €	46 150 €	83 300 €
Interventions scolaire (Pieds à terre)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €
Intervention SOS LV	3 450 €	5 950 €	7 000 €	16 400 €	14 700 €	31 100 €
SOUS TOTAL Programme scolaire	8 450 €	10 950 €	12 000 €	31 400 €	29 700 €	61 100 €
TOTAL	19 500 €	23 500 €	25 550 €	68 550 €	75 850 €	144 400 €

Actions Phase 1	Montant prévu	AELB		Région AURA		Région Occitanie		Financement SOS-LV	Autres		
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant				
Outils de communication	37 150	50%	18 575	20%	7 430	10%	3 715		20%	7 430	
Interventions scolaire (Pieds à terre et SOS LV)	31 400	Plafond 5 000 €/an	7 500	25%	7 850	13%	3 925	40%	6 560 €	18%	5 565
TOTAL	68 550	38,0%	26 075	22%	15 280	11%	7 640	25%	6 560	19%	12 995

* Autres financeurs : MOA via des contributions en interne de la réalisation de la communication

* Contribution des régions et autres à confirmer également.

MASSE D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

Communication l'échelle du territoire du Contrat et du SAGE.

Eventuellement élargie selon les opportunités de mutualisation à des territoires géographiquement cohérents (ex : Gestions des ZH sur le plateau Ardéchois, Margeride ou Devès).

OBJECTIF GENERAL 2 : MAITRISER LES POLLUTIONS DIFFUSES POUR SATISFAIRE LE BON ETAT DES COURS D'EAU

C 1.3

OBJECTIF OPERATIONNEL 2.1 : Améliorer la connaissance des sources de pollutions diffuses (agricoles, industrielles et urbaines)

DISPOSITION 2.1.2 : Poursuivre et améliorer le suivi de la qualité des eaux superficielles

DISPOSITION 2.1.3 : Améliorer la connaissance des sources de pollutions diffuses (agricoles, industrielles et urbaines)

Intitulé action : Suivis qualités et évaluation du Contrat

Maitrise d'ouvrage : Etablissement public Loire

PROBLEMATIQUE

Le réseau de suivi de la qualité physico-chimique et biologique des eaux superficielles du Haut-Allier concerne principalement l'axe Allier et ses principaux affluents. Ainsi, la simulation de l'état des masses d'eau réalisée dans le cadre de la DCE ne permet pas d'identifier systématiquement l'origine des pressions. D'autre part, les points de suivi sont très fréquemment positionnés à l'exutoire des cours d'eau entraînant alors une méconnaissance de la qualité et des perturbations des têtes de bassin versant. Or, le chevelu hydrographique situé dans ces zones représente un enjeu majeur dans la préservation des espèces patrimoniales (Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière...) et dans l'atteinte d'une qualité compatible avec les objectifs de la DCE (forte sensibilité aux dégradations).

Le besoin d'une analyse de la cohérence du réseau de suivi existant a initialement été identifié dans le SAGE du Haut-Allier (dispositions 2.1.2 et 2.1.3) puis rappelé et précisé dans le cadre du diagnostic du Contrat territorial du Haut-Allier, l'objectif étant de :

- Faire un état zéro des dégradations du territoire et identifier les sources de pollutions à leur origine,
- Suivre les effets des actions effectuées dans le cadre du présent contrat,
- Evaluer et anticiper les évolutions naturelles sur les secteurs les moins dégradés.

Le suivi complémentaire de la qualité des eaux constitue une action qui sera mutualisé SAGE /CT et sera affecté au SAGE du Haut-Allier lors de cette première phase.

OBJECTIF DE L'ACTION

Les quatre objectifs généraux de l'action sont de :

- Effectuer **une analyse de la capacité du réseau de suivi en place à identifier les dégradations observées**, en particulier sur les masses d'eau dont l'état est simulé (DCE) et/ou concerné par des actions dans le CT ;
- Préciser **l'origine des dégradations** lorsqu'elle n'est pas connue ;
- Suivre **l'évolution des milieux aquatiques en lien avec les actions mises en œuvre dans le CT**, afin d'apprécier l'impact de ces mesures et de dimensionner les efforts de restauration à fournir ;
- **Disposer de connaissances sur les évolutions à long terme des milieux aquatiques** (stations de référence) afin d'anticiper au mieux les effets du changement climatique.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Action 1 - Suivi de la qualité de l'eau et des habitats

Ce suivi sera réalisé dans le cadre de mise en œuvre du SAGE, conformément à la feuille de route et en mutualisation du Contrat.

L'action se décomposera en quatre phases :

1. Evaluation du réseau de suivi existant et des objectifs

Cette phase, basée sur des échanges avec les structures opératrices, sera menée afin **d'évaluer toutes les composantes du réseau actuel de suivis physico-chimique et biologique et d'appréhender les différentes stratégies d'actions.**

Dispositifs existants pré-identifiés :

Les suivis des eaux superficielles sont actuellement menés par différentes structures :

- Pour les suivis biologiques : OFB, fédérations départementales de pêche et LOGRAMI ;
- Pour les paramètres physico-chimiques : AELB, Départements, FREDON (pesticides en région Auvergne-Rhône-Alpes), ARS (eau potable, qualité bactériologique des eaux de baignade), structures compétentes en matière d'eau potable (qualité de l'eau potable), Etablissement public Loire (suivi de la qualité des eaux de Naussac et des cours d'eau associés).

L'évaluation de la pertinence du réseau de suivi superficiel devra permettre de :

- Préciser la capacité du réseau de suivi actuel à identifier les sources de pollutions (type et origine géographique) ;
- Identifier le besoin de suivi et de connaissances par rapport aux pressions et risques identifiés par le diagnostic du Contrat (diagnostic agricole, état SDAGE ; PDPG, ...) ;
- Permettre de suivre les effets des actions par rapport à la localisation des actions programmées dans le cadre du CT Haut-Allier.

Moyens prévus : 10 jours dédiés à l'analyse du réseau existant - animation menée par les agents de l'Etablissement public Loire en charge de l'animation du SAGE et du CT Haut-Allier. Un stage court pourrait être proposé.

Modalités d'animation : consultations dématérialisées, 3 réunions d'un groupe technique, validation par la CLE.

2. Priorisation des besoins et définition du futur dispositif établi à l'échelle du BV Haut-Allier

Sur la base des conclusions de l'évaluation réalisée en phase 1, différents scénarios d'évolution du dispositif de suivis seront proposés afin de répondre aux objectifs à court (temporalité du CT), moyen (15-20 ans) et long terme (30 ans) notamment dans un contexte de changement climatique (quantité, qualité, biodiversité).

Le futur dispositif devra permettre en fonction des moyens disponibles pour sa mise en œuvre, notamment financier, d'atteindre les ambitions du territoire. Pour ce faire, une priorisation devra être effectuée en intégrant dès à présent un réel besoin de suivi complémentaire des masses d'eau :

- Non suivies actuellement subissant des pressions et/ou présentant des risques de non atteinte du bon état
- Sur lesquelles des actions de restauration seront mises en œuvre afin d'évaluer les gains.

Les stations existantes disposant des plus longues chroniques seront conservées en priorité et de nouveaux points pourront au besoin être créés sur la base d'éléments de justifications précédemment évoqués.

3. Mise en œuvre des suivis

En application de la stratégie définie et de la feuille de route du SAGE, un suivi physico-chimique et biologique (IBD ; I2M2 ; IBMR) complémentaire des cours d'eau sera réalisé au niveau des stations identifiées dans le cadre d'une prestation externalisée, lancée en 2021 pour un suivi sur deux années hydrologiques complètes.

En première estimation, l'enveloppe financière nécessaire pour la réalisation de ces suivis complémentaires est estimée à 51 500 euros pour la période 2021-2023 :

- 7 stations avec physico-chimie générale (6 prélèvements/an ; N, P, T, pH, O2 dissous...) - années 1 et 2 = 14 000 euros TTC ;
- 5 stations avec physico-chimie complète (6 prélèvements/an ; avec ions métalliques) - années 1 et 2 = 10 000 euros TTC ;
- 4 stations avec pesticides chaque année (5 prélèvements/an ; 600 molécules) : 20 000 euros TTC5 ;
- 5 stations IBD : 2 500 € (500€/station) ;
- 5 stations I2M2 : 5 000 € (1 000 €/station).

4. Synthèse des données sur le Haut-Allier et communication

L'ensemble des données seront bancarisées dans Naïades.

Afin d'orienter les actions de la deuxième tranche du contrat (2024-2027), une analyse des mesures acquises sur l'ensemble du Haut-Allier sera effectuée et partagée auprès des potentiels porteurs d'action du contrat.

Une synthèse communicante sera réalisée et diffusée auprès des collectivités et structures partenaires du territoire (voir fiche action 1.1.1 « Communication »).

Action 2 - Bilans évaluatifs

Les bilans annuels seront réalisés en interne par la cellule d'animation du contrat. Ils seront présentés pour validation au comité de pilotage. Afin de faciliter ce travail, des indicateurs ont été définis pour chaque type d'action (voir feuille de route). A l'issue de la 3^{ème} année de contractualisation, un travail plus approfondi sera mené afin de redéfinir la programmation prévisionnelle de la deuxième phase du contrat, dans l'objectif de l'adapter au mieux aux enjeux qui auront pu évoluer.

A l'issue de la dernière année de la deuxième phase du contrat, une étude bilan complète sera effectuée. Les aspects purement quantitatifs (bilan technico-financier) pourront être traités en interne, mais une partie de l'étude sera confiée à un prestataire extérieur, afin de bénéficier d'un regard extérieur sur les actions réalisées.

ACTEURS

Partenaires techniques : AELB, Départements, FREDON, DREAL, ARS, OFB, FDAPPMA, LOGRAMI, EPCI-FP, syndicats gestionnaires AEP/Assainissement.

Financeurs : Animation déjà financée par l'AELB et les Régions (contributions) dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du CT – environ 10 jours ;

Suivis complémentaires : AELB ; Départements, EPCI-FP ; Autres.

CALENDRIER PREVISIONNEL

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12
Année 1												
Année 2												
Année 3									Etat zéro des perturbations			
Année 4												
Année 5												
Année 6												

Compléments :

	Analyse et bilan des suivis existants. Elaboration d'une stratégie à l'échelle du BV Haut-Allier
	Réalisation des suivis à une fréquence définie dans la 1 ^{ère} phase
	Synthèse des données acquises les deux premières années (en année 3, état zéro des dégradations).

INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de stations remises en service ou installées
- Nombre d'actions du contrat sur les masses d'eau suivies
- Rédaction d'une synthèse communicante

COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Action réalisée dans le cadre du SAGE.

Programmation (en € TTC)						
Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Phase 1	Phase 2	TOTAL
Suivi qualité de l'eau et des habitats	29 500 €	22 000 €	-	51 000 €		51 000 €
Evaluation bilan fin de Contrat	-				70 000	70 000
TOTAL	29 500 €	22 000 €		51 000 €	70 000 €	121 000

Plan de financement (en € TTC)							
Actions	Montant prévu	AELB		EPCI-FP		Financier 3	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Suivi qualité	Financement par le SAGE	50%					
Evaluation bilan fin de Contrat	Phase 2	50 %	35 000				
TOTAL	51 500 €	50 %	25 750 €	50 %	25 750 €		

MASSES D'EAU CONCERNEES - CARTE DE LOCALISATION

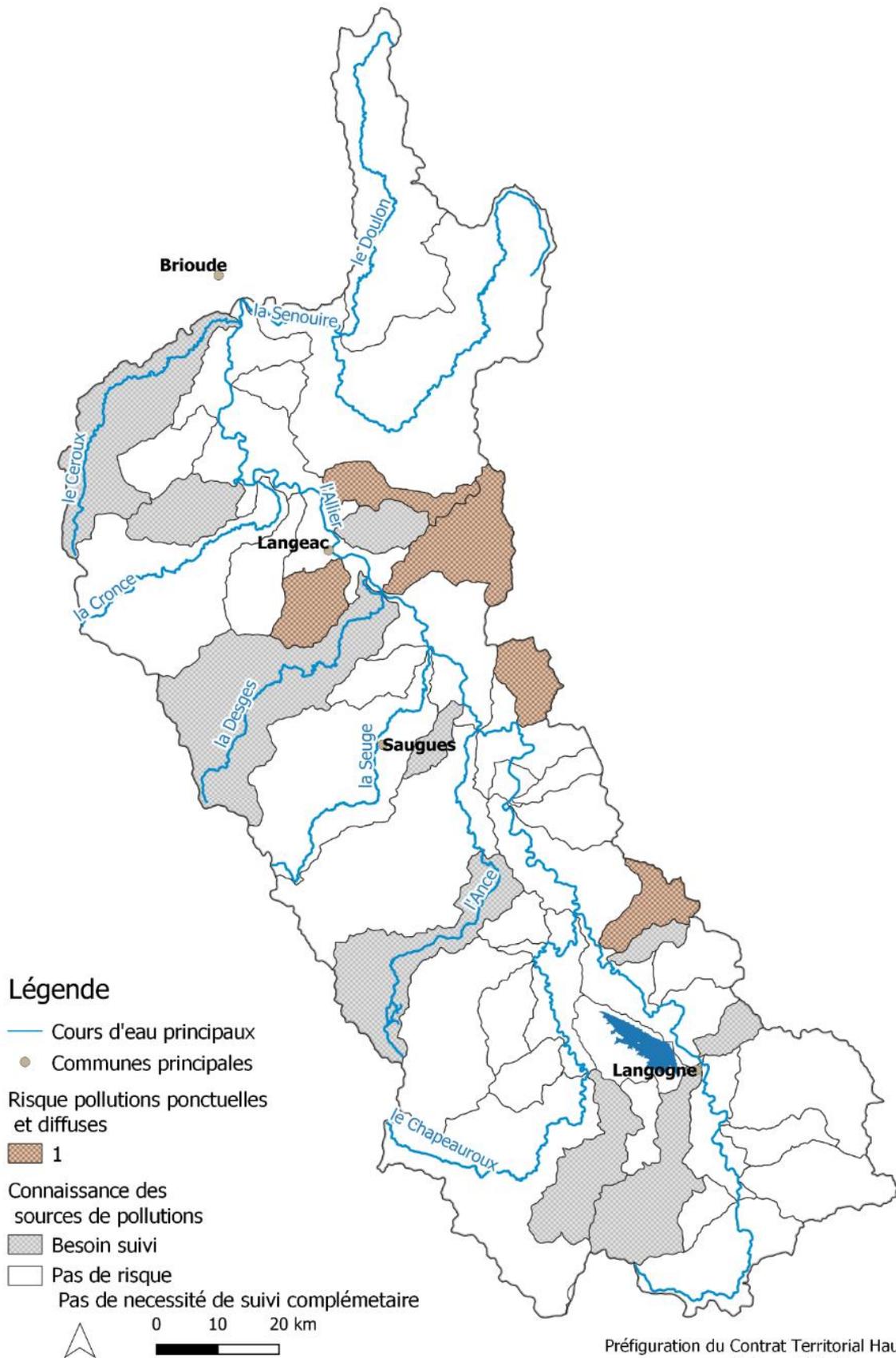
L'action porte sur l'ensemble du Haut-Allier. Certains secteurs ont été pré-ciblés par rapport à un besoin de connaissance :

- Cours d'eau des têtes de bassin versant - grandes masses d'eau : Seuge amont, Ance du Sud ;
- Cours d'eau principaux dégradés non suivis : Chante Rome, Freycenet ;

- Cours d'eau principaux dégradés peu suivis – Avesne, Ceroux, Cizière, Ribeyre, Malgascon, Empèzes ;
- Cours d'eau principaux en bon état écologique peu suivis : Clamouse, Langouyrou.

Liste des Masses d'Eau concernées			
Code Masse d'Eau	Nom Masse d'Eau	Justification	Etat/risque DCE
FRGR0245	Ceroux	Suivis à faible fréquence	3 – Déclassée IPR Dist BE : 18,5
FRGR1758	Avesne	Suivi sur une seule année	5 – Déclassée IPR Dist BE 30,7
FRGR1746	Cizières	Suivis à faible fréquence	3- Estimé Dist BE 9,23
FRGR1684	Chanterome	Suivis anciens	5 – Etat 2013 Dist BE 9.23
FRGR1070	Freycenet	Aucun suivi	3 – Etat 2013 Dist BE 9.23
FRGR0238a	Ance du Sud	Station positionnée à l'exutoire, tête de bassin versant non suivie	3 – IPR Dist BE : 27.7
FRGR0238b	Ance du Sud		Dist BE : 32,3
FRGR2034	Ribeyre	Suivis à faible fréquence	3 – IPR, IBD, Nutriments Dist BE : 32,3
FRGR1726	Marsange	Existence d'un bruit de fond géochimique et suivi à faible fréquence	5 – IPR Pysico-chimie non suivie Dist BE : 49.23
FRGR0240	Seuge	Station positionnée à l'exutoire, tête de bassin versant non suivie ; état écologique médiocre	4 – IBD Dist BE : 30,7
FRGR1776	Malgascon	Suivis à faible fréquence	3 – Estimé Dist BE : 30,77
FRGR1229	Empèzes	Suivi à faible fréquence	3 – IBD ; IPR, Nutriments Risque Pesticide Dist BE : 32,3
FRGR0237	Clamouse	Suivi à faible fréquence	2 – Etat 2013
FRGR0233	Langouyrou	Suivi à faible fréquence	2

Carte des masses d'eau prioritairement concernées



Préfiguration du Contrat Territorial Haut-Allier
Auteur : EP Loire, mars 2020
Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Etat des lieux 2019.